

SION (027) 2 19 05 et 2 31 25
Compte de chèques post. 11c 5111
Administr. Rédaction Pré-Fleurli 12

Régie des annonces Publicitas sa
Sion, av. du Midi 8, tél. (027) 2 44 22
Agences en Suisse et à l'étranger

Organe officiel de l'Association
valais de football et d'athlétisme

L'abonnement est payable à l'avance
Il se renouvelle tacitement pour une
nouvelle période d'une année et ainsi
de suite, sauf révocation écrite par
l'abonné un mois avant l'échéance qui
est fixée au 31 décembre de chaque
année.

Feuille d'Avis du Valais

ET JOURNAL DE SION - QUOTIDIEN INDÉPENDANT

BUREAU 88 SA

Rue des Remparts
SION Tél. 2 37 73

- Organisation de bureau
- Machines de bureau
- Meubles de bureau
- Toutes Fournitures

P 270 S

Le général Ch. de Gaulle face au président L. Johnson



L. Johnson.

Il y a vingt-quatre ans, s'élevait au micro de Londres une voix grave et solitaire. Le général de Gaulle ralliait les Français au combat et les appelait à l'espoir : « La France a perdu une bataille ! Mais la France n'a pas perdu la guerre ! »

En 1944, de Gaulle entra à Paris : l'Histoire lui avait donné raison. « Cet état de grâce historique ne devait plus jamais quitter Charles de Gaulle », notait un chroniqueur spécialisé.

Eh oui. En 1958, il arrachait la République à de nouveaux périls. Les Français reprenaient confiance en leur destin.

Le 19 juin 1940, il disait : « ...Moi, général de Gaulle, soldat et chef français, j'ai conscience de parler au nom de la France ».

Un peu plus tard, de Gaulle définissait la politique étrangère du « gaullisme » en spécifiant que la France ne doit se confondre avec aucune autre nation, et pour ses intérêts propres, elle doit être en mesure, politiquement, économiquement, militairement, de demeurer une Nation indépendante, voire une des Nations-guides. A mesure que le redressement de la France s'affirmera, c'est cette attitude-là qu'il conviendra de marquer avec clarté et vigueur...

« La politique de de Gaulle — écrivait récemment François Mauriac — c'est la force des choses, mais dominée et accordée à ce qu'exige la vocation de la France. Cette vocation est elle-même un fait et qui éclate aux regards, à peine avons-nous repris notre place parmi les nations »

★ ★

Bien que la dernière conférence de presse de l'Elysée fût longue et intéressante, elle n'a pas apporté de

faits exceptionnellement nouveaux. Toutefois, les déclarations du général de Gaulle ont quelque peu surpris les milieux politiques français et étrangers.

Très rapidement des malentendus ont surgi entre Washington et Paris. Les propos de M. de Gaulle furent mal interprétés par le président Johnson. Très hâtivement — un peu trop, sans doute — M. Lyndon Johnson convoqua les journalistes en donnant à son tour une conférence de presse qui prit le ton et la forme d'une réplique.

Sa « réponse » au général de Gaulle a été donnée en trois temps, y compris celui d'une confusion que devait rectifier ensuite la Maison-Blanche.

Ensuite de quoi l'attitude américaine pouvait se résumer ainsi :

1) Pas question de lâcher le Vietnam sous peine de déshonneur : les Etats-Unis y sont trop engagés militairement et financièrement. Leur effort militaire coûte un million de dollars par jour.

2) Peu d'optimisme quant à l'avenir ; la crainte au contraire de s'enliser dans une guerre pourrie, comme on avait tant reproché à la France de le faire.

3) L'impossibilité de se dégager sans perdre la face en Asie, et surtout sans « récompenser la Chine communiste de son impérialisme ». Les considérations politiques rejoignent ici les préoccupations américaines de moralité.

4) Que faire alors ? Il ne reste plus qu'à intensifier l'effort militaire, à insuffler l'énergie miraculeuse à la nouvelle junte de Saigon et à préparer soit une victoire problématique, soit, pour le jour où le gouvernement des Etats-Unis pourra enfin dire tout bas que de Gaulle a vu juste, une négociation « à partir d'une position de force ».

★ ★

Le « désaccord » Johnson-de Gaulle n'est pas « épousé » par la presse qui se contente de le relever aux Etats-Unis notamment, mais sans plus.

« ...Peut-être de Gaulle ne fait-il que nous guider, comme il l'a déjà fait dans le passé, vers des rivages que nous n'entrevoions pas encore clairement », écrivait le « Washington Post », le lendemain de la conférence de l'Elysée.

Aux Etats-Unis le prestige de de Gaulle est plus grand aux yeux des Américains que ne l'est celui du président Johnson.

Aussi, la grande presse de ce pays n'a-t-elle pas mis des gants dans ses commentaires relatifs à la conférence de presse du successeur de Kenne-



Ch. de Gaulle.

dy. Et les propos de M. Johnson sont qualifiés par l'éditorialiste de « The NY Post » tout simplement « d'affligeants ». On dit même que « le président n'a pas en politique extérieure la même maîtrise qu'on lui connaît dans les affaires domestiques ».

Le démocrate Johnson évolue dans un climat passionnel qui prélude à la campagne électorale. Les journaux de l'opposition « l'ont à l'œil » ces temps-ci et ne le lâcheront pas en ce sens que ses erreurs, quelles qu'elles soient, seront largement exploitées.

★ ★

De Gaulle-Johnson ce sont là deux hommes très différents. Le premier s'impose sur l'échiquier international et le « Times » admet que — grâce à de Gaulle — « la France est devenue, par l'usage judicieux de la diplomatie, une puissance dont le monde doit tenir compte », et le « Newsweek » d'ajouter que sous l'influence du plus grand homme d'Etat du XXe siècle (de Gaulle, bien sûr), la France va de nouveau jouer un rôle de plus en plus important dans les affaires mondiales. Le deuxième est loin d'avoir la cote du premier : même et surtout dans son propre pays, les USA. Johnson, il est vrai, manque d'expérience et n'a pas ni l'habileté, ni le génie de de Gaulle reconnus par ses adversaires eux-mêmes, dont l'un d'eux, Gilles Martinet écrivait dans « France-Observateur » : « ...Ce qui compte, c'est son régime, car son régime pourrait fort bien lui survivre, si nous n'arrivons pas à montrer pourquoi il faut le remplacer, et surtout par quoi il faut le remplacer ».

f.-g. g.

LOS ANGELES

PETITE PLANÈTE

S'il y a un lieu où l'on ne me verra pas ces prochains jours, c'est bien Los Angeles.

Quand on sait ce qui s'y passe ! L'actrice Eileen O'Neill vient d'y demander et d'y obtenir son divorce. Lun de ses divorces tout au moins. Ne me demandez pas le numéro. Les actrices y procèdent par voie d'abonnement. C'est meilleur marché.

Ne me dites pas non plus qu'un divorce d'actrice est chose si banale qu'il faut être vraiment à court de sujets pour en parler.

Parce que c'est autre chose qui me tracasse : le motif.

Oui, le motif. La belle Eileen a divorcé par que son mari refusait de l'embrasser.

Quelle brute, cet homme ! Quel Ostrogoth ! Quel pharamineux Moujik ! Non, je ne mettrai pas les pieds à Los Angeles tant que cet individu y sévira.

Qu'il s'appelle William Holmes ne change rien à l'affaire. Qu'il soit producteur-metteur en scène de cinéma ne me fait pas revenir sur ma décision.

Ou bien on n'a pas de femme et on ne l'embrasse pas — ou bien on a une femme et on l'embrasse.

Ma philosophie n'arrive pas à concevoir mieux, dans l'état actuel de ma situation psychologique et compte tenu des habitudes prises par les nations occidentales.

Le juge, du reste, adopta ce point de vue — bien que la vue ni le point n'aient grand-chose à voir dans cette histoire : il a donné tous les torts à l'abominable Yeti.

Comment cet Iroquois s'est-il défendu ? De la manière la plus insensée et la plus dangereuse puisqu'elle risque de mettre en péril des institutions auxquelles nous avons la faiblesse de tenir.

Il a prétendu, ce renfrogné, que le baiser n'est pas hygiénique.

Je t'en fiche, de l'hygiène, crapuleux imbécile ! Comme si un mari devait confondre un baiser avec une pastille désinfectante !

Que ceux qui ont peur des microbes entrent au couvent ; c'est leur affaire. Nous serons quelques-uns à rester héroïquement dans le monde pour défendre les intérêts de la tendresse humaine.

Contre toutes les attaques de la Pharmacie.

Et des services internationaux de l'hygiène publique.

Vous verrez : il va se former de par le monde des ligues du genre Frauenverein pour défendre le point de vue (toujours) de M. William Holmes.

Seulement, je vous prie, chers lecteurs, avant d'y adhérer de demander à voir les photographies des membres du comité.

Vous ne tarderez pas à comprendre.

Sirius.

La Journée valaisanne à l'Exposition nationale...

Les temps approchent... 1964, l'avons-nous assez remarqué ? est l'année de la grande démonstration de notre énergie nationale. Ce que nous sommes, ce que nous voulons être, l'image nous en sera donnée sur les rives lacustres du Léman dès le 30 avril, c'est-à-dire dans trois mois et demi...

Chaque canton, on le sait, organise une *Journée cantonale*. Pendant 24 heures, chacun des états suisses disposera un peu à son gré non seulement de quelques rues de Lausanne où il pourra organiser un cortège mais aussi de certaines installations de l'Exposition elle-même. La Suisse une et diverse viendra donc se montrer telle qu'elle est, dans ses couleurs changeantes, au rythme de ses coutumes particulières, à travers l'histoire des petits pays qui la composent.

Chaque canton a pu choisir le jour qui lui convenait le mieux. La Commission cantonale valaisanne a proposé au Conseil d'Etat la date du 29 juin. La Saint-Pierre est chômée, chez nous ; il sera dès lors plus aisé d'obtenir le concours des personnes qui nous représenteront à Lausanne. La proposition de M. Lampert, président de la Commission, et de ses collaborateurs a été agréée par le Conseil d'Etat.

Que se passera-t-il le 29 juin, à Lausanne ?

La Commission, qui est au travail depuis des mois, a prévu de faire défiler, dans la matinée, entre la gare, la place St-François et l'Exposition un grand cortège d'environ 1500 personnes représentant les multiples activités de notre canton.

L'Association des costumes a donné son accord et les groupes folkloriques apporteront un note originale à ce défilé. Mais il ne s'agit pas d'une fête de costumes. Ce sont les activités vivantes, c'est le Valais d'aujourd'hui que nous devons montrer. Nous devons faire la démonstration de notre vitalité actuelle, industrielle et économique, agricole et intellectuelle. C'est un pays jeune, énergique, confiant dans l'avenir qui doit se montrer à nos Confédérés.

Telle est du moins la conception que se font de cette démonstration les membres de la Commission cantonale pour l'Exposition.

Côté artistique, les cantons ont été

invités à créer une œuvre originale, soit de théâtre, sous la forme d'une pièce, soit à la halle des fêtes, sous la forme d'un festival.

Le Conseil d'Etat, après avoir entendu la lecture de *La Rose noire de Marignan*, pièce inédite en 5 actes de Maurice Zermatten, a décidé de donner un caractère officiel à sa création qui aura lieu au Théâtre municipal, dans la soirée du 29 juin. Le Valais présentera ainsi dans le cadre suisse le destin du plus grand enfant qu'il ait jamais produit : le cardinal Mathieu Schiner.

Les spectacles de Suisse française ont pris en charge la préparation de la pièce.

D'autre part, dans le cadre du théâtre de l'Exposition, une manifestation littéraire haut-valaisanne sera organisée.

Tout sera mis en œuvre pour faire de cette *Journée valaisanne* une démonstration digne et belle de notre vitalité. Nous espérons aussi que les Valaisans des autres cantons se joindront à ceux d'ici ; le 29 juin sera alors un grand rassemblement fraternel, à l'enseigne de notre Exposition nationale.

LE SKI IL Y A 2500 ANS

L'utilisation du ski sous forme de planches parfois très lourdes, assez courtes et recourbées, dont on guidait la course avec un seul bâton, se perd dans la nuit des temps. Le musée de Stockholm expose un ski qu'on dit vieux de 2500 ans, long de 1 m 20 et large de 20 cm. Des gravures rupestres norvégiennes montrent des chasseurs de rennes chaussés de patins de bois. Les Grecs font état, dans leur littérature ancienne, des courses de ski où les coureurs leur apparaissent comme des êtres mystiques, tant leur vélocité que l'attitude du skieur semblaient aux chroniqueurs insolites et fantastiques.

D'usage courant chez les Lapons, au XVIe siècle, répandu dans les pays nordiques et en Russie au XVIIe et au XVIIIe siècles, le ski est introduit en Europe centrale par l'explorateur Nansen, après qu'il a traversé en ski le Groenland. Des clubs de ski s'ouvrent alors en Suisse et en Autriche.

Le ski cause sans doute aujourd'hui bon nombre d'accidents, et l'on veut réglementer les lois de ce mode sportif de locomotion sous forme d'un « code du ski », comme l'automobile par le « code de la route ». Mais à vrai dire, les accidents sont en général hors de proportion en nombre et en gravité avec ceux que cause l'automobile. Le bilan sanitaire apparaît plutôt nettement positif, si l'on met en regard un certain nombre de fractures et la cure que constituent la plupart des voyages en montagne.

Ses aspects : économique, il transforme des régions, considérées jusqu'ici comme désertées en y introduisant les touristes dont le nombre dépasse en fait très largement le nombre des skieurs. L'attrait trouvé en hiver aux pays de montagne amorce les voyages de la clientèle d'été.

Dans les pays montagneux comme ceux d'où partent les touristes, les sports d'hiver développent les industries florissantes dont le ski et autres accessoires sportifs ne

sont qu'un minime élément et dont profitent notamment les industries textiles, les fabricants d'articles de voyage, les chemins de fer, l'industrie automobile et beaucoup d'autres secteurs commerciaux.

L'aspect culturel du ski, enfin, n'est pas négligeable, car essentiellement lié aux voyages il favorise la multiplicité des contacts humains, l'approche des sites naturels ou historiques, à l'intérieur même de chaque pays, et de nation à nation.

Oui, au XVIIe siècle, des courriers norvégiens transportaient la poste à ski dans le golfe de Botnie. Qui eut dit que cette ébauche de rapprochement des hommes par un simple et rustique instrument pourrait prendre la valeur d'un symbole préfigurant des intenses mouvements saisonniers de migration et les échanges multiples qui procèdent aujourd'hui de ce sport formateur et élégant ?

Pierre Vandœuvre.

Plus rosse
que jamais

La Terreur

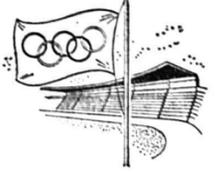
Journal
valaisan
de
CARNIVAL

P 2362 S



IXe Jeux Olympiques d'hiver

Innsbruck - 29 janvier au 9 février 1964



Patinage de vitesse

2me à Squaw Valley, Johannesen enlève les 5000 m.

Le Norvégien Knut Johannesen, qui a enlevé le titre olympique de 5000 m., a fêté son 30me anniversaire le 6 novembre dernier. Il est natif d'Oslo où il exerce la profession de représentant. Il avait déjà participé aux Jeux de Squaw Valley, où il avait remporté la médaille d'or du 10000 m. (en battant le record mondial) et celle d'argent du 5000 m. En 1956, à Cortina d'Ampezzo, il s'était déjà distingué en s'attribuant la deuxième place du 10000 m.

Cette épreuve, la seconde de la compétition masculine, s'est disputée sur l'anneau de vitesse du stade olympique d'Innsbruck en présence de plusieurs milliers de spectateurs. Elle a été marquée par la chute du record olympique de la distance, qui a été battu à plusieurs reprises pour être finalement fixé à 7' 38" 4 par Johannesen. La Norvège ne s'est pas contentée d'enlever la médaille d'or. En effet, les patineurs norvégiens ont réussi le triplé en s'attribuant les trois médailles.

Au fil des séries — les concurrents partant deux par deux — le record olympique du Soviétique Chilkov (7' 48" 7 en 1956 à Cortina d'Ampezzo) était amélioré par l'Autrichien Hermann Strutz (7' 48" 3), le Soviétique Victor Kosichkine (7' 45" 8), le Norvégien Ivar Moe (7' 38" 6) et enfin par le vainqueur, Knut Johannesen (7' 38" 4). De son côté, le recordman du monde de la distance, le Suédois Johnny Nilsson (record du monde : 7' 34" 4), ne pouvait faire mieux que 7' 48" 4 (temps également inférieur au record olympique de Cortina d'Ampezzo). Il se classait sixième devant son homonyme et compatriote Ivan Nilsson (7' 49").

Au cours de l'établissement du classement provisoire, la première place a donc changé de nombreuses fois

mais elle est restée norvégienne avec beaucoup de fermeté puisque trois représentants de la Norvège ont pris les trois premières places. Knut Johannesen a confectionné sa victoire grâce à une fin de course très rapide. Alors qu'il avait eu un début relativement lent, il augmenta progressivement son allure pour boucler les ultimes tours très rapidement. Son compatriote Per-Ivan Moe, médaille d'argent, avait fait mieux que lui dans la première partie de la course mais il n'a pas pu maintenir son rythme jusqu'au bout. C'est donc une course très intel-

● Pepi Stiegler, le numéro un mondial du slalom spécial selon les derniers classements de la F.I.S., a été réintégré dans l'équipe autrichienne. L'éliminatoire de slalom spécial sera donc disputé, du côté autrichien, par Karl Schranz, Gerhard Nennung, Pepi Stiegler et Hias Leitner.

Le remplacement de Pepi Stiegler par Egon Zimmermann, à la suite d'une épreuve interne de sélection, avait soulevé un véritable tollé dans la presse autrichienne et suscité un très vif mécontentement au sein même de l'équipe.

● L'entraînement des sauteurs s'est poursuivi sur le tremplin olympique de Berg-Isel par de légères chutes de neige. Le champion olympique au petit tremplin, Veikko Kankonen, a réussi un bond excellent de 90 m. dans un style parfait. Son rival le plus sérieux, Thoralf Engan a également réussi la même distance tout comme le Tchèque Matous, très en verve. L'Allemand Dieter Bokeloh a sauté 89 m., alors que Torgeir Brandtzaeg réussissait 89 mètres.

ligente qu'a effectuée Johannesen dont le style a attiré les applaudissements de l'assistance.

En l'absence de leur spécialiste Ivri Youmachev, les Soviétiques n'ont guère brillé. Leur premier patineur, Victor Kosichkine, a terminé quatrième à plus de trois secondes du Norvégien Maier, médaille de bronze. Le second patineur d'URSS, Muzakhid Kahibuline, a dû se contenter de la dixième place, en 7' 52" 3, temps qui, toutefois, lui aurait valu la médaille d'argent à Squaw Valley. En effet, il y a quatre ans, Knut Johannesen avait terminé second en 8' 0" 8.

Les deux patineurs helvétiques inscrits dans cette compétition, les Zurichois Ruedi Ulster et Peter Huettner, se sont classés respectivement 32me et 40me, ce qui explique largement la faiblesse du patinage suisse sur le plan international.

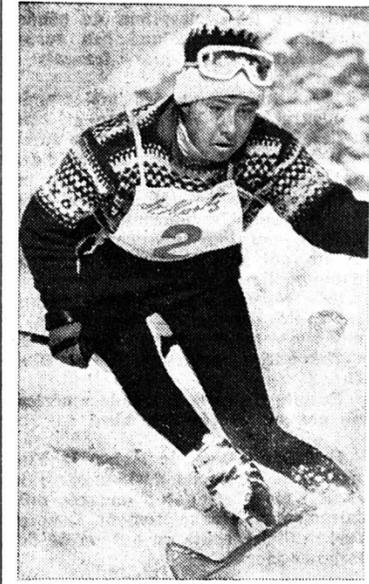
Voici le classement de l'épreuve masculine des 5000 m., disputée à Innsbruck :

1. Knut Johannesen (No) 7' 38" 4 (nouveau record olympique), médaille d'or ;
2. Per-Ivan Moe (No) 7' 38" 6, médaille d'argent ;
3. Fred-Anton Maier (No) 7' 42", médaille de bronze ;
4. Victor Kosichkine (URSS) 7' 45" 8 ;
5. Hermann Strutz (Aut), 7' 48" 3 ;
- puis : 32. Ruedi Ulster (S), 8' 24" 8 ; 40. Peter Buettner (S) 8' 45" 5.

Coups durs dans le camp suisse

F. Bochatay blessée

Au cours de l'entraînement non-stop de la descente féminine, qui aura lieu jeudi, la Suisseuse Fernande Bo-



chatay a été victime d'une chute à l'avant-dernière porte. Elle a été transportée en ambulance dans une clinique d'Innsbruck pour y subir une radiographie. L'examen a permis de diagnostiquer une distorsion du genou droit avec arrachement des ligaments. Elle ne pourra donc pas participer à cette épreuve.

De ce fait, Madeleine Wuilloud souffrant d'une otite, la Suisse n'alignera que trois concurrentes dans la descente. En effet, Françoise Gay, qui n'a pas pris part à l'entraînement non-stop, ne peut être autorisée à participer à cette descente.

Au cours de cet entraînement non-stop, la plupart des skieuses n'ont pas pris de risque inutile. C'est ainsi que la grande favorite, l'Autrichienne Christl Haas a effectué une descente relevée du début à la fin. De son côté, la Française Annie Famoso s'est montrée plus rapide. Quant à sa compatriote Madeleine Bochatay, elle a également effectué la descente de la Lizum. Son genou ayant bien tenu, elle prendra vraisemblablement le départ, reléguant ainsi la championne olympique du slalom spécial, Christine Goitschel, au rôle de remplaçante.

Claudia Boyarskitch s'attribue les cinq km.

Déjà vainqueur de la course de fond des 10 km., la Soviétique Claudia Boyarskitch s'est une nouvelle fois imposée dans l'épreuve des 5 km. qui s'est disputée à Seefeld.

Claudia Boyarskitch est née le 11 novembre 1939 dans la région de Sverdlovsk. Elle exerce la profession d'institutrice et de maîtresse de sport. L'année dernière, à Seefeld, sur le même parcours, elle avait été la meilleure dans le test préolympique. En outre, elle est championne de son pays sur 5 km.

Pourtant la joie avait éclaté dans le camp des supporters finlandais quand ils virent Mirja Lehtanen, par-

tie avec le numéro 27, arriver au but sur les talons de la Russe Alevtina Koltchina, qui était partie en 25me position. La Finlandaise avait battu une redoutable concurrente soviétique, créant ainsi une demi-surprise: Mirla Lehtonen n'avait pu faire mieux que la dixième place, dans l'épreuve des 10 km. Mais c'était la championne olympique des 10 km., Claudia Boyarskitch qui devait une fois encore enlever la médaille d'or devant Mirla Lehtonen et Alevtina Koltchina, médaille de bronze.

Pour le reste, peu de surprises. Russes et Finlandaises classaient leurs huit concurrentes dans les dix premiè-

res, les deux Suédoises Toini Gustafsson et Babro Martinsson parvenant à s'intercaler à la 6me et 7me places. La première des non-Nordiques est l'Allemande Rita Czech-Blasi, qui prit la 12me place avec le temps de 19' 09" 1, soit à 1' 18" 6 de la gagnante.

Voici le classement officiel de la course de fond féminine des 5 km., disputée à Seefeld :

1. Claudia Boyarskitch (URSS), 17' 50" 5, médaille d'or ;
2. Mirja Lehtonen (Fin), 17' 52" 9, médaille d'argent ;
3. Alevtina Koltchina (URSS), 18' 08" 4, médaille de bronze ;
4. Eudoka Mekshilo (URSS), 18' 16" 7 ;
5. Toini Poyesti (Fin), 18' 25" 5.

Luge

A l'Autriche la 1re médaille d'or

Les Autrichiens Josef Feistmantl et Manfred Stengl, premiers champions olympiques de luge biplace, sont âgés respectivement de 24 et 18 ans.

Feistmantl est né à Solbad Hall le 23 février 1939. Bel athlète de 1 m. 79 pour 70 kg, il pratique également le football. Employé de bureau, il avait une véritable passion pour la photographie. Stengl est originaire de Salzbourg, où il naquit le 1er avril 1946. Il était d'ailleurs l'un des plus jeunes concurrents de cette compétition. Il est étudiant.

Quatorze équipes ont participé à cette épreuve. Celle-ci s'est terminée par le succès total des représentants autrichiens, qui ont pris les deux premières places, la médaille de bronze revenant aux Italiens Aussendorfer-Mair.

Dans la première manche, Feistmantl-Stengl réalisèrent le meilleur temps en 50' 57" devant leurs compatriotes Thaler-Senn (51" 02) et les Allemands Eggert-Vollprecht (51" 27). Au cours de cette première descente, les Allemands Koehler-Bonsach, respectivement médaillés d'or et d'argent de l'épreuve individuelle, furent victimes d'une chute et ils renoncèrent

à prendre le départ de la seconde manche. Cette dernière permit aux Autrichiens Thaler-Senn de se montrer les plus rapides (50" 89). Toutefois, ils ne parvinrent pas à combler leur retard sur Feistmantl-Stengl, qui furent crédités du deuxième meilleur temps, en 51" 05. Par contre, les Transalpins Aussendorfer-Mair améliorèrent leur première performance et se hissèrent au troisième rang avec 21 centièmes de seconde d'avance sur les Allemands Eggert-Vollprecht.

De leur côté, les deux équipages suisses ont dû se contenter d'un rôle modeste dans cette compétition. Le premier d'entre eux, composé de Gartmann-Haesler, termine neuvième.

Voici le classement officiel de l'épreuve de luge biplace (messieurs) disputée en deux manches sur la piste d'Igls :

1. Feistmantl - Stengl (Aut) 50" 57 et 51" 05, 1' 41" 62, médaille d'or ;
2. Senn - Thaler (Aut) 51" 02 et 50" 89, 1' 41" 91, médaille d'argent ;
3. Aussendorfer-Mair (It) 51" 40 et 51" 47, 1' 42" 87, médaille de bronze ;
4. Eggert-Vollprecht (Al) 51" 27 et 51" 31, 1' 43" 08 ;
5. Kupdzia-Pedrak (Pol) 51" 95 et 51" 82, 1' 43" 77.



Thomas Köhler, champion olympique de luge monoplace

Victoire suédoise au fond 50 km.

En enlevant le titre olympique du fond 50 km. des Jeux olympiques, le Suédois Sixten Jernberg a encore enrichi d'un fleuron la couronne de « roi du ski » que lui avait apporté ses performances des Jeux de Cortina d'Ampezzo : 1er des 50 km., 2e des 15 km. et des 30 km. et 3e avec l'équipe de relais, et des compétitions olympiques de Squaw Valley : 1er des 30 km., 2e des 15 km. et 5e des 50 kilomètres.

C'est le doyen de l'équipe suédoise des Jeux d'hiver. Il est âgé de 35 ans. Durant les mois d'été il exerce la profession de représentant de skis, mais l'hiver le voit devenir bûcheron. Sixten Jernberg est marié depuis 1956. Il est père d'un enfant. En 1958, il a reçu des mains du roi Gustav Adolf VI de Suède une médaille d'or pour ses exploits sportifs.

En venant à Innsbruck, Sixten Jernberg avait l'intention de montrer qu'il possédait encore quelque valeur et pour cela, avait suivi un entraînement intensif.

Après ses victoires de Cortina, il avait fait une grande impression aux championnats du monde de Lahti en 1953 : 1er aux 50 kilomètres, 3e aux 30 km. et 4e aux 15 km. et il avait également remporté les 50 km. aux championnats du monde 1962 à Zakopane.

Les Suédois ont pris dans le 50 km. une belle revanche sur les Finlandais pour les échecs subis aux 30 et 15 kilomètres — sans que les Finnois démeritent pour autant — et Sixten Jernberg a clôturé une carrière bien remplie. Jernberg, qui célèbre aujourd'hui son 35e anniversaire, a, en effet, annoncé qu'il ne disputerait plus de grandes épreuves.

D'emblée la course prit un train rapide. Haemaelaeninen passait en tête aux 10 km. en 32' 35", suivi par Groenningen, Roennlund et Jernberg, tous dans la même minute, tandis que le Finlandais Tiainen, à qui revenait la tâche ingrate d'ouvrir l'épreuve (dossard numéro 1) et de faire sa trace sans autres points de repère que le Norvégien Einar Oestby parti 30" derrière lui, était en 5e position à 27"

de son compatriote. Il était suivi par un autre Finlandais, Eero Maentyranta, par Oestby, le Suédois Janne Stefansson et encore un Norvégien, Sverre Stensheim. Le premier Russe, Igor Vorontchikhine était 10e, à près d'une minute et l'Italien Livio Stuffer 13e, juste devant le Norvégien Olle Ellefsaeter.

A mi-parcours, Haemaelaeninen menait toujours en 1 h. 18' 25", devant Roennlund, qui avait dépassé Groenningen, rétrogradé au 6e rang, pendant que Jernberg occupait déjà la troisième place et Tiainen la 4e, juste devant Oestby, remonté, lui, de deux rangs. En revanche, Maentyranta (7e) commençait à perdre du terrain, comme Vorontchikhine (12e en 1 h. 20' 50" 5) et maintenant suivi à 9" par l'Italien Stuffer, premier des non-Scandinaves. Le Suisse Alois Kaelin était 26e en 1 h. 23' 35" devant l'Allemand Siegfried Weiss, tandis que le premier Japonais, Kazuo Sato, était 29e en 1 h. 27' 45".

Au 35e km., Haemaelaeninen était toujours en tête, mais Jernberg le suivait de près (20"). En outre, Oestby (47"), Tiainen (51") et Roennlund (1' 5") étaient dangereusement rapprochés.

Déchainé, Jernberg accentuait son avance dans les derniers kilomètres,

alors que Haemaelaeninen, qui avait fait pratiquement toute la course en tête s'effondrait pour terminer finalement à la 16e place. Roennlund parvenait à sauver sa seconde place devant le Finlandais Tiainen, qui ne réussit pas à tenir le train jusqu'aux ultimes mètres.

Livio Stuffer est le premier des non-Scandinaves et terminait l'épreuve au 13e rang après avoir perdu près de 30 secondes dans une chute au 45e km., chute dans laquelle il se blessa sérieusement à la main.

Voici le classement de la course de fond des 50 km., qui s'est disputée à Seefeld :

1. Sixten Jernberg (Su) 2 h. 43' 52" 6, médaille d'or ;
2. Assar Roennlund (Su) 2 h. 44' 58" 2, médaille d'argent ;
3. Arto Tiainen (Fin) 2 h. 45' 30" 4, médaille de bronze ;
4. Janne Stefansson (Su) 2 h. 45' 36" 6 ;
5. Sverre Stensheim (No) 2 h. 45' 47" 2 ;
6. Harald Groenningen (No) 2 h. 47' 03" 6 ;
7. Einar Oestby (No) 2 h. 47' 20" 6 ;
8. Ole Ellefsaeter (No) 2 h. 47' 45" 8 ;
9. Eero Maentyranta (Fin) 2 h. 47' 47" 1 ;
10. Melcher Risberg (Su) 2 h. 48' 03" ;
- puis : 20. Alois Kaelin (S) 2 h. 56' 30" 5 ;
26. Alphonse Baume (S) 3 h. 03' 49" 1 ;
29. Franz Kaelin (S) 3 h. 06' 09" 3 ;
31. Georges Dubois (S) 3 h. 07' 21" 8.

PROGRAMME DES J.O.

A LA TV ROMANDE		A LA RADIO ROMANDE	
12.55-14.00	Descente dames.	12.50-13.00	Commentaires, interviews.
19.40-19.45	Interviews.	18.50-19.50	Commentaires, interviews.
19.45-20.00	Premier résultat filmé.	23.00-23.15	Commentaires, interviews.
21.30-22.30	Patinage libre, messieurs.	PROGRAMME D'AUJOURD'HUI	
22.40-23.10	Deuxième résumé filmé.	9.30-11.30	Bob à quatre
		10.00-12.45	Patinage de vitesse
		13.00-14.30	Descente dames
14.00-16.00	Italie-Autriche	14.00-16.00	USA - Finlande.
14.00-16.00	Hongrie-Yougoslavie	17.00-19.00	Suède - URSS
17.00-19.00	Pologne-Japon	20.00-22.00	Canada - Tchécoslovaquie.
19.00-22.30	Pat. art. figure libre		
20.00-22.00	Norvège-Roumanie		
PROGRAMME DE DEMAIN			
8.00-13.00	Patinage de vitesse, messieurs, 10 000 m.		
9.00-11.00	Relais dames 3 x 5 km		
10.00-11.30	Bob à quatre 3me et 4me manche.		
10.00-12.00	Suisse - Allemagne.		
11.00-15.00	Slalom spécial messieurs, manche de qualification.		

Sévère défaite : Suède - Suisse 12-0 Bob : les Italiens tenus en échec

(3-0, 5-0, 4-0)

Le 45e match international entre la Suisse et la Suède disputé dans le cadre du tournoi olympique d'Innsbruck s'est terminé par la victoire attendue des Scandinaves : depuis 1950 d'ailleurs les Suisses ont régulièrement été battus dans cette confrontation : cette fois la défaite est d'importance : 12-0 (3-0, 5-0, 4-0).

Battus presque aussi sévèrement que contre l'URSS (15-0), les Suisses n'ont cependant pas fait aussi piètre figure. En effet, prenant quelques risques offensifs, ils pensèrent pas seulement à protéger leur gardien : leur audace fut mal récompensée car ils encaissèrent au moins trois buts sur de fulgurantes contre-attaques suédoises.

Lalonde innova en présentant Westpi avant-centre, le plus souvent avec la ligne de Viège à la place de Pfammatter. Cette modification n'apporta pas de résultats tangibles. Le meilleur trio d'attaque fut celui emmené par Roger Chappot. Le jeune Furrer (18 ans) se mit en évidence.

Le match commence avec des fleurs pour l'équipe suisse puisque Friedrich et Berry, qui disputaient leur 50e match international, ont droit au traditionnel bouquet. Après une action dangereuse de Parolini et Chappot, les Suédois ouvrent la marque par l'intermédiaire d'Oehrlund après une descente de Tumba Johansson (4e). Le jeu est pourtant assez équilibré. On note un « slap shoot » de Friedrich et une reprise de volée de Salzmänn. Mais Tumba Johansson, sur rupture, inscrit le deuxième but suédois (10e). Une action d'ensemble de la ligne bernoise puis un tir de Berry alertent Svensson en cette seconde partie du premier tiers, lequel se termine par un troisième but suédois signé Oeberg (18e).

Alors que Roger Chappot est en

« prison », une volée d'Oehrlund laisse Kiener sans réaction (21e). Trois minutes plus tard, au terme d'une nette période de domination, les Suédois marquent le numéro cinq grâce à Sterner. Les Scandinaves ont vraiment le match en mains. Très à l'aise, Tumba Johansson obtient le sixième but à la 27e minute. Il est imité à la 30e minute par Blome, but qui clôture une véritable période de bombardement de la cage de Kiener. Sur une erreur de Wittwer, Pettersson n'a aucune peine à marquer le huitième but à la 37e minute.

Les trois dernières minutes voient les Suisses desserrer l'étau et Zimmermann (39e) a une belle occasion de but lorsqu'après avoir dribblé le gardien, il tire sur le poteau.

Le début du troisième tiers est à nouveau placé sous le signe d'un constant bombardement de la cage de Kiener. Celui-ci a beau multiplier les parades, il ne peut éviter deux nouveaux buts (par Nilsson 48e et 50e) avant le changement de camp pour les dix dernières minutes. Mais en changeant de côté, Kiener n'est pas plus heureux. Nordlander marquant à la 51e minute d'un tir en revers. Peu après, les Suisses ont une courageuse réaction, facilitée par une expulsion frappant Andersson. On note alors deux tirs mais pas assez appuyés de Salzmänn et Westpi. Ce n'est qu'un feu de paille. Les Scandinaves reprennent le match en mains et deux minutes avant la fin, ils réalisent leur douzième but par Andersson.

Sous les ordres des arbitres Kerkos (Yougoslavie) et Czerny (Tchécoslovaquie), les deux équipes jouèrent dans les compositions suivantes :

SUEDE : Svensson ; Stoltz, Nordlander ; Blome, Nils Johansson ; Pettersson, Nilsson, Lundvall ; Macaetta, Andersson, Sterner ; Oeberg, Tumba Johansson, Oehrlund.

SUISSE : Kiener ; Friedrich, Ruegg ; Furrer, Wittwer ; Salzmänn, Pfammatter (Wespi), Truffer ; Diethelm, Zimmermann, Stambach ; Parolini, Chappot, Berry.

Médailles attribuées

A l'issue de la huitième journée, la répartition des médailles était la suivante :

URSS	8	8	5
France	3	3	—
Finlande	3	2	2
Norvège	2	5	3
Allemagne	2	5	3
Autriche	2	3	2
Suède	1	1	1
Etats-Unis	1	1	1
Grande-Bretagne	1	—	—
Hollande	1	—	—
Italie	—	1	2
Corée du Nord	—	1	—
Canada	—	—	2

URSS bat Allemagne 10-0 (2-0 5-0 3-0)

Devant 4 000 spectateurs, au Palais de Glace, l'URSS a remporté une facile victoire par 10-0 (2-0 5-0 3-0) sur l'Allemagne.

Les Soviétiques n'ont eu aucune peine à manœuvrer une équipe allemande souvent maladroitement dans la conclusion des combinaisons qu'elle ébauchait. Littéralement harcelé dans la première période, le gardien allemand Ulrich Jansen ne se laissa battre que deux fois sur 40 tirs : à la 6me minute par Almetov et à la 13me par Loktev.

Au cours du second tiers, les Allemands tentèrent de desserrer l'étreinte soviétique en lançant quelques contre-attaques. Elles furent toutes vouées à l'échec. Par contre, sans forcer leur talent, les Russes ajoutèrent cinq nouveaux buts à leur actif par Firsov (23me), Almetov (24me), Boris Majorov (26me), Jakuchev (28me) et Volkov (33me).

JUDO AIKIDO

Un sport pour tous
L'Al-Do Club Sion (sous-sol
Café de Paris) vous invite à
pratiquer

LE JUDO :
Mardi-Jeudi dès 20 h.15
Samedi dès 14 h. 30
Junior (8 à 15 ans) :
Mercredi dès 14 h. 30
AIKIDO (Jiu-Jitsu supérieur) :
Lundi-vendredi dès 20 h.
Samedi dès 14 h. 30

Renseignements et inscriptions
au local ou tél. (027) 2 20 08
de 12 h. 15 à 13 h. P 2225 S

Canada bat Finlande 6-2

Face à une équipe canadienne évoluant en parfaite décontraction, la Finlande, qui n'avait pas réussi à marquer un seul but la veille devant les Soviétiques, est parvenue à ouvrir le score et ensuite à tenir les Canadiens en échec jusqu'à l'ultime minute du premier tiers-temps, qui vit finalement le Canada prendre l'avantage par 2-1.

Le responsable de la formation à la feuille d'érable, le père Bauer, a profité de cette rencontre pour opérer plusieurs changements dans la composition de ses lignes d'attaque afin de trouver la meilleure cohésion en vue des deux matches qui opposera son équipe à la Tchécoslovaquie (vendredi) et à l'URSS (samedi). C'est ainsi qu'il laissa pratiquement au repos sa triplette offensive formée de Cadieux, Bourbonnais et Conacher, ces trois joueurs n'effectuant que de brèves apparitions sur la glace. D'autre part, il fit passer Forhan dans la troisième ligne avec Dineen et Seiling alors que Swarbrick évolua aux côtés de Johnson et de Clancy dans la deuxième. Ce changement se révéla concluant puisque Forhan, bien secondé par ses nouveaux partenaires, réussit la moitié des buts canadiens.

Les Finlandais, bien que partant battus d'avance, ne se laissèrent pas impressionner par la valeur de leurs adversaires. Tirant parti de leur robustesse, ils opposèrent une résistance valable. Sur une contre-attaque, ils ouvrirent la marque à la 5e minute par Wahlsten. Malgré tous leurs efforts, les Canadiens durent attendre la 11e minute pour égaliser par Cadieux. Un second but par Clancy, à la 20e minute, leur donna enfin l'avantage. Par la suite, sans forcer l'allure, ils augmentèrent progressivement leur avance, par Forhan (3 fois) et par l'arrière Akerwall. Peu avant le milieu du dernier tiers-temps, les 3000 spectateurs présents au Stade de glace purent applaudir un second but finlandais réussi par Reunamaeki, qui, d'un tir de loin, surprit Martin, fixant ainsi le score final.

Aux ordres des arbitres soviétiques Staravoitov et Kusnetsov, les deux équipes jouèrent dans les compositions suivantes :

CANADA : Martin ; McKenzie, Akerwall ; O'Malley, Begg ; Cadieux, Bourbonnais, Conacher ; Forhan, Dineen, Seiling ; Swarbrick, Johnston, Clancy ; Conlin.

FINLANDE : Lahtinen ; Suokko, Numminen ; Mesikaemmen, Wasama ; Kilpio, Oksanen, Peltonen ; Reunamaeki, Pulli, Lusstarinen ; Seistamo, Wahlsten, Lehtioe ; Nikkila.

Marqueurs :

Wahlsten (5e 0-1) ; Cadieux (11e 1-1) ; Clancy (20e 2-1) ; Forhan (23e 3-1) ; Forhan (28e 4-1) ; Akerwall (40e 5-1) ; Forhan (47e 6-1) ; Reunamaeki (47e 6-2).

Tchécoslovaquie - Etats-Unis 7-1 (0-0 2-0 5-1)

Les Etats-Unis ont été battus par un écart plus grand que la Suisse face à la Tchécoslovaquie. Mais les Américains offrirent une opposition plus vive en faisant preuve d'un remarquable esprit offensif.

Comme à leur habitude, les hockeyeurs d'outre-Atlantique furent nettement meilleurs dans la première partie du match que dans la seconde. Alors que les Tchèques prirent un départ crispé, les Américains entamèrent les débats sur un rythme élevé. Ce rythme, ils ne purent le maintenir passé la trentième minute.

Une fois de plus très nombreux, le public (10 000 personnes), après avoir encouragé les généreux efforts des Américains, admira le jeu collectif extrêmement précis des Tchécoslovaques qui sont passés maîtres dans l'art de faire voyager le palet dans la zone intermédiaire. Au cours du dernier tiers, les hockeyeurs de l'est réussirent des mouvements d'ensemble de grande classe.

Privés de Meredith (déchirure de ligament), les Américains n'affichèrent pas la même sûreté en défense. Quant aux avant, ils parurent trop limités sur le plan technique pour espérer pouvoir échapper à l'emprise des arrières tchèques.

Le premier tiers-temps fut le plus équilibré. Les attaques fusèrent de part et d'autre, mais un excès de précipitation nuisit à la précision des tirs.

Après avoir passé sans dommage une période d'infériorité numérique, les Américains concédèrent leur premier but à la 30e minute sur un tir en revers de Dolana. Quatre minutes plus tard, le gardien des Etats-Unis se laissa surprendre par un envoi de loin expédié par Gregor dans un angle complètement fermé. Cette réussite insuffla une plus grande assurance à l'équipe tchécoslovaque qui dès cet instant se mit à contrôler les opérations avec une suprême aisance.

Trois minutes après le début du dernier tiers temps, sur une contre-attaque menée en tandem avec Dolana, Cerny inscrivit le numéro trois pour la Tchécoslovaquie. Très en verve, les Tchèques bombardèrent alors la cage américaine et à la 45e minute, ce fut

au tour de Jirik de battre le gardien américain. Mais une minute plus tard, les Etats-Unis sauvèrent l'honneur par l'intermédiaire de Coppa, auteur d'un élégant débordement. A la 52e minute, les Américains procédèrent à un changement volant malheureux qui permit aux Tchèques de se présenter à trois contre un devant la cage de Rupp : Vlach ne laisse pas passer l'occasion et c'est le cinquième but. La fin de match voit les Tchèques se déchaîner et porter le score à 7-1 grâce à Cerny (53e) et Walter (57e).

TCHÉCOSLOVAQUIE : Nadrchal ; Gregor, Tikal ; Potsch, Smid ; Bubnik, Walter, Vlach ; Klapac, Golonka, Jirik ; Dolana, Holik, Cerny.

ETATS-UNIS : Rupp ; Westby, Martin ; Herb Brooks, Ross ; Bill Christian, Reichart, Roger Cahristian ; Dilworth, Coppo, Johnson ; Fryberger, David Brooks, Schmalzbauer, McCoy.

Petites nouvelles du camp olympique suisse

La série noire continue. L'accident survenu à Fernande Bochatay, faisant suite à l'otite de Madeleine Wuilloud, prive l'équipe suisse féminine de l'essentiel de ses chances dans l'épreuve de descente. Fernande Bochatay, qui avait surpris en bien dans le slalom géant, aurait certainement fait bonne figure en descente tant sa forme paraissait éclatante. Mais victime de sa fougue, déportée dans l'avant-dernière porte, elle fit une cabriolet impressionnante dans cette descente non-stop qu'elle n'aborda pas avec la même réserve que ses principaux adversaires.

Chez les messieurs, Adolf Mathys, dernier et suprême espoir, est l'objet de toutes les sollicitudes. Mais résistera-t-il à cette tension nerveuse à laquelle il est soumis ? L'ex-champion du monde Hans Zoller fut très moyen. Le second équipage suisse, dirigé par Kiesel, se montra en revanche sous un jour favorable : sa neuvième place au classement provisoire est bonne, compte tenu de son inexpérience.

Après les Britanniques Nash-Dixon dans l'épreuve de bob à deux, c'est au tour des Canadiens, conduits par Victor Emery, de tenir les Italiens en échec dans la course réservée aux équipes à quatre. En effet, à l'issue des deux premières manches, la première place du classement provisoire est occupée par le bob numéro un canadien. Ce dernier, piloté par l'ingénieur en aviation Victor Emery, âgé de 31 ans, a laissé une très grosse impression sur les 8000 spectateurs présents.

Disposant d'un nouvel engin « Podar », les Canadiens égalisèrent déjà dans la première manche le record de la piste olympique détenu par l'Italien Eugenio Monti. Dans la seconde course, seuls les Allemands dirigés par Franz Schelle se montrèrent plus rapides qu'eux. Au classement provisoire, ils devancent l'équipage de Monti de 0"69, celui de l'Autrichien Thaler de 0"90 et celui de Schelle de 1"20. La déception de la journée a été la

médiocre performance de l'équipe britannique. En effet, bien que comptant dans ses rangs les deux champions olympiques de bob à deux, Nask et Dixon, le bob britannique, qui, l'an dernier, avait terminé quatrième du championnat du monde, doit se contenter du 16e rang.

Le second équipage suisse, celui dirigé par Herbert Kiesel, s'est révélé plus rapide que celui de l'ancien champion du monde Hans Zoller. Kiesel est neuvième du classement provisoire avec seulement 29 centièmes de seconde de retard sur le tenant du titre, l'Italien Zardini, qui doit se contenter de la sixième place. Pour sa part, Zoller est classé quatorzième.

La première manche se disputa dans d'excellentes conditions. Après chaque arrivée, un nouveau meilleur temps était enregistré. Les Canadiens, partis en 14e position, devaient toutefois se montrer les meilleurs. Finalement, Victor Emery était crédité de 1'02"99. Il précédait dans l'ordre Monti (It), qui avait réalisé 1'03"43, l'Autrichien Thaler (1'03"67), les Américains Hickey (1'30"90) et McKillip (1'03"92) et le champion du monde Sergio Zardini (1'03"95). Dans la seconde course, trois bobs améliorèrent leur résultat : l'Allemand Schelle (1'03"50) obtenant le meilleur « chrono ». Il était suivi dans l'ordre par Emery (1'03"82), Thaler (1'03"94) et le Suédois Holmstroem (1'04"04). Les deux équipes italiennes réussirent les 5e et 6e temps.

Voici le classement provisoire de l'épreuve de bob à quatre après les deux premières manches :

1. Canada I (V. Emery), 2' 06" 81 (1' 02" 99, 1' 03" 82) ;
2. Italie II (Monti), 2' 07" 50 (1' 03" 43, 1' 04" 07) ;
3. Autriche I (Thaler) 2' 07" 61 (1' 03" 67, 1' 03" 94) ;
4. Allemagne I (Schelle), 2' 07" 71 ;
5. Etats-Unis I (Hickey), 2' 08" 01 ;
6. Italie I (Zardini), 2' 08" 05 ;
7. Etats-Unis II (McKillip) 2' 08" 14 ;
8. Suède (Holmstroem), 2' 08" 30 ;
9. Suisse II (Kiesel), 2' 08" 87 (1' 04" 33, 1' 04" 54) ;
10. Allemagne II (Woermann), 2' 08" 89 ;
11. Autriche II, 2' 09" 05 ;
12. Suisse I (Zoller), 2' 09" 35 (1' 04" 83, 1' 04" 52).

Le H. C. Sion en déroute...

Sion - Charrat 2-4

(0-1, 0-2, 2-1)

SION : Roseng ; Zermatten, Mévilot ; Balet, Arrigoni (Bagnoud) ; Micheloud II, Debond, Schenker ; Chavaz, Micheloud I, Gianadda ; Deslarzes, Titsé, Sarbach.

CHARRAT : Rouiller ; Gaillard, Pointet ; L. Darioly, E. Lonfat ; Dondainaz, J. Darioly, Luy ; J.-M. Lonfat, Giroud, Luisier ; R. Darioly, Roserens.

Arbitres : MM. Imboden et Burgener (Rarogne). Très faibles.

Spectateurs : 200.

Buts. — 1er tiers : 15e Gaillard sur passe de Dondainaz - 2e tiers : 8e Dondainaz sur passe de Darioly ; 11e Dondainaz sur passe de Luy - 3e tiers : 4e Dondainaz sur passe de Luy ; 18e Debons sur effort personnel ; 19e Mévilot sur passe de Bagnoud.

Notes : Entre le premier et second tiers, nous avons assisté à une exhibition de patinage artistique par Mlle Livia Zurchat, élève de D. Inauen. A ce propos, mentionnons que le club de patinage artistique organisera son gala annuel le 23 février. Ceci avec une participation de choix.

Cette rencontre qui devait en principe conduire les Séduois à la finale de la Coupe valaisanne a tourné à la confusion des gars de la capitale et nous a valu une prestation digne de la troisième ligue dont il nous faudra bien vite oublier le souvenir. Si les Séduois furent méconnaissables et

les arbitres d'une inconscience notable (ils accordèrent un but qui n'était pas entré dans la cage de Roseng et validèrent un autre alors que le joueur se trouvait dans le rectangle de but), les visiteurs au contraire plurent par leur mordant et leur volonté de vaincre. Ils procédèrent certes par échappée la plupart du temps et furent assez nettement moins au point techniquement que les Séduois, mais en revanche ils attaquèrent tous les pucks et ne laissèrent guère de champ libre aux ailiers séduois qui furent marqués impitoyablement. Les Charratins ont donc mérité leur victoire et les Séduois peuvent une fois de plus sous-estimer son adversaire, fut-il d'une ligue inférieure. Em.

Championnat suisse juniors

TOUR FINAL GROUPE 5
RESULTATS DE LA SEMAINE
Fribourg - Villars, 3-6.
Genève B. - Martigny, 2-3.

CLASSEMENT

1. Villars	2	2	0	13-5	4
2. Viège	2	2	0	11-4	4
3. Genève B.	2	1	0	9-7	2
4. Martigny	2	1	0	5-10	2
5. Fribourg	2	0	2	7-13	0
6. Leukergrund	2	0	2	4-10	0

MATCH DE LA SEMAINE
9.2.1964 : Leukergrund - Fribourg.

Première Ligue

St-Imier - Yverdon 1-4

Charrat	12	8	2	79-39	18
St-Imier	13	8	2	83-42	18
Genève-Serv. II	12	7	1	43-46	15
Moutier	12	7	1	45-49	15
Le Pont	12	5	0	75-57	10
Le Locle	11	3	5	34-50	9
Bienne II	12	3	1	81-80	7
Yverdon	12	2	0	27-60	4

Troisième Ligue

GROUPE 6 Cb
Vissoie - Brigue 2-4

CLASSEMENT

Leukergrund I	7	7	0	60-7	14
Brigue I	8	5	0	32-29	10
Sierre II	7	3	1	19-21	7
Vissoie I	8	2	1	11-43	5
Ayer I	6	0	6	7-29	0

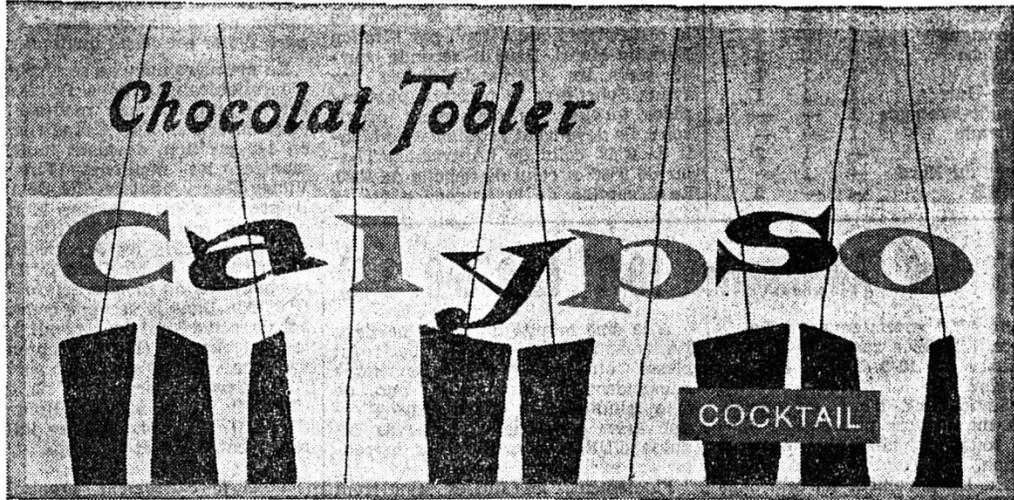
Coupe Valaisanne

GROUPE II

Sion	4	2	0	12-10	4
Charrat	2	1	0	9-9	2
Martigny	2	1	0	7-11	2

TOBLER CALYPSO

le grand chocolat à la mode!



Goûtez CALYPSO aujourd'hui et vous lui donnerez toujours la préférence. Car ce chocolat au lait au fondant délicat plaît particulièrement aux palais raffinés.

avec bon image



Chocolat Tobler



Aux Jeux Olympiques d'hiver de cette année, à Innsbruck, TOBLER est le chocolat des athlètes, fonctionnaires et officiels. C'est le seul chocolat en vente sur tous les emplacements de compétition.

imprimerie gessler s.a. sion



Tous les modèles
« LE CHAMEAU »

Les meilleures
du monde

AU FIN PECHEUR
G. Buttet - Schmidt

Rue Dixence 25 - Sion

Maison spécialisée pour
la pêche en rivières et lacs
Toutes réparations - Amorces
- Cannes « Pezon - Michell » -

P 25153 S

MOLLENS

RESTAURANT MI-COTE

Samedi 8 février :
CONCOURS DE MASQUES
Dimanche 9 et mardi 11 fév.

Orchestre Jo-Jo

GAITE - BONNE AMBIANCE
P 2535 S

SAUCISSES MI-PORC

100 gr. - la pièce 30 ct.
30 pces 25 ct. - 100 pces 20 ct.

SAUCISSON SEC

la pièce 1.50 - 10 pièces 1.30
Envoi partout contre remb.

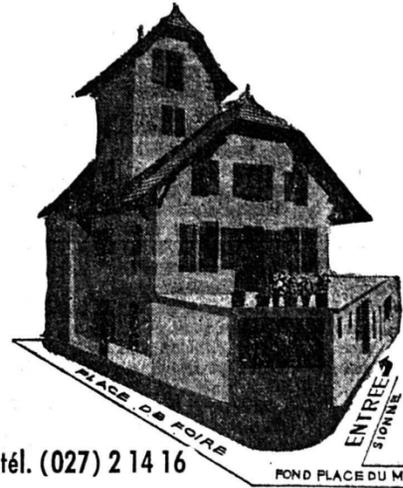
Boucherie
O. MUDRY - MARTIGNY
Tél. (026) 6 10 73

A SION

Centrale des Occasions du Valais DE MEUBLES NEUFS ET OCCASIONS

MAISON JULES RIELLE - PLACE DE FOIRE
RUE DES BAINS 6

AU FOND DE LA PLACE DU MIDI, APRES LA SIONNE



tél. (027) 2 14 16

- Belles commodes neuves 121.-
- Armoires 2 portes neuves 159.-
- Armoires 3 portes neuves 270.-
- Divans avec matelas neufs 128.-
- Chambres à coucher 580.-
- Salles à manger 550.-
- Tapis milieux neufs 180 x 260 95.-
- Tours de lit neufs 76.-
- Descente de lit 11.- neuve

DUVETS NEUFS depuis Fr. 30.-. Coiffeuses avec miroir, neuves, Fr. 164.-. Tables de nuit Fr. 69. Jolis guéridons Fr. 30.-. Lit 1 place comprenant sommier métallique et tête réglable Fr. 130.-. Belles chaises neuves, Fr. 19.35. Couvertures depuis Fr. 15.-. Lits doubles qualité extra avec protège et matelas, Fr. 290.-. Entourages de divans depuis Fr. 145.-. 20 divans d'occasion de Fr. 90.- à Fr. 120.- pièce. Salon 3 pièces Fr. 195.- comprenant 1 canapé, 2 fauteuils. Miroirs de coiffeuses neufs depuis Fr. 17.-. Couvre-lits, jetés de divans, couvertures piquées, salles à manger rustiques pour chalets. Divans-couch d'occasion à débarrasser. Nombreux divans, lits, fauteuils.

DANS VOTRE INTERET VISITEZ NOTRE GRANDE EXPOSITION
VOUS TROUVEREZ TOUT CE QUE VOUS DESIREZ
EN MEUBLES NEUFS ET D'OCCASIONS
ACHATS - VENTES - ECHANGES

Grands Magasins (maison mère) Halle aux meubles S.A. à Lausanne

UNE DES PLUS GRANDES EXPOSITIONS DE SUISSE

La plus vieille maison valaisanne de meubles à Lausanne

Direction : Marschall Fils - Tél. (021) 22 99 99

Exposition 3.000 m2

Rue des Terreaux 15

Où vous trouverez un des plus grands choix de Suisse, soit plus de 300 mobiliers en tous genres - Larges facilités - Livraison franco domicile dans toute la Suisse - En cas d'achat d'un montant minimum de Fr. 500.- : remboursement billet CFF ou plein d'essence.

P 243 L

Jean-Pierre Gillieron

Médecin-dentiste

OUVRE SON CABINET DENTAIRE

jeudi 6 février 1964

au bât. Kuchler-Pellet, 3e étage

(Entrée derrière le kiosque à journaux,
par ascenseur ou escaliers).

TEL. (027) 2 57 64

Reçoit sur rendez-vous
P 2575 S



Grand Garage des Nations S.A.

20, rue de Lausanne - GENEVE

engagerait

2 MONITEURS AUTO-ÉCOLE

Salaires fixes et primes. Travail indépendant sur voitures Volvo.

Préférence sera donnée aux personnes connaissant les langues.

P 91809 X

Offres et demandes d'emploi

MAISON DE SION engage

EMPLOYÉE DE BUREAU

Salaire et travail intéressants.
Atmosphère agréable.

Faire offres manuscrites avec curriculum vitae et prétentions de salaire sous chiffre P 50132 à Publicitas Sion.

CONFISERIE importante sur place de Sion cherche

vendeuse

Ecrire sous chiffre P 2573 à Publicitas Sion.

GRANDE ENTREPRISE de la place de Sion cherche

apprenti (e) de bureau

Faire offres sous chiffre P 2574 à Publicitas Sion.

HOTEL-RESTAURANT

sur important passage de montagne cherche

2 femmes de chambre

pour la saison d'été. Durée de l'engagement du 15 mai au 15 octobre. Bon gain assuré. Ecrire sous chiffre P 65119 à Publicitas Sion.

HOTEL-RESTAURANT

sur important passage de montagne, cherche

SOMMELIERE DEBUTANTE

pour le café. Entrée immédiate. Gros gain assuré pendant la saison d'été.

Ecrire sous chiffre P 65119 à Publicitas Sion.

Comptable

expérimenté demandé par commerce de la place. Eventuellement personne compétente serait acceptée à la demi-journée.

Offres à case postale 152 à Sion ou demande de rendez-vous tél. 2 15 52. P 2529 S

ON CHERCHE pr ZERMATT

jeune fille ou dame

d'un certain âge avec connaissances de la cuisine pour hôtel garni. Entrée immédiate ou à convenir.

Offres à Hôtel Alfa-Garni - Zermatt. P 2532 S

Employée de maison

sachant cuisiner trouverait place stable et bons gages pr le service d'un ménage avec enfants, dans villa au bord du lac, pas de gros travaux. Entrée en service immédiate ou pour date à convenir.

Adresser offres écrites avec références à Case Stand 12 - Genève 11. P 93439 X

ON CHERCHE

jeune fille

pour aider au ménage, ainsi qu'une

serveuse

sachant faire les deux services, si possible bilingue ou sachant l'anglais. S'adresser chez M. Emile Bacarani, Villa Baron, Avenue Isola-Bella, Cannes (France) - Tél. 38 17 84 P 2534 S

ENTREPRISE de la place de Sion cherche

apprentis carreleurs

Entrée de suite ou à convenir. S'adresser Entreprise de carrelage Dayer & Héritier, Sion.

Tél. (027) 2 52 05 ou 2 45 52 P 2455 S

JE CHERCHE

boulangier

comme premier. - Entrée tout de suite ou à convenir Très bon salaire.

Tél. (027) 5 11 83 P 2593 S

AIDE- VENDEUSE

est demandée dans épicerie-primeurs.

Faire offres écrites avec prétentions salaire sous chiffre 220 au bureau du journal.

ON DEMANDE

jeune

SOMMELIERE

propre et active dans bon café-restaurant du Centre du Valais. Gages 700.- par mois. Vie de famille.

Ecrire sous chiffre P 2570 à Publicitas Sion.

ON CHERCHE jeune homme de 15 à 17 ans comme

MAGASINIER- VENDEUR

S'adr. à R. Guallino, couleurs et verres, Martigny-Ville.

Tél. (026) 6 11 45 P 565 S

Café - Restaurant de l'Union, Sion, cherche

1 aide de cuisine

pour seconder le chef. Bon gage et congé régulier.

Tél. (027) 2 15 26 P 2533 S

CAFE de la place de Sion cherche une

sommelière

pour fin février ou date à convenir. Congé 2 1/2 jours par semaine.

Tél. (027) 2 12 62 P 2537 S

CARNAVAL 1964 à MARTIGNY

Pas de cortège...

mais le traditionnel et triomphant

« CARNAVAL DE NUIT »

TROIS grands bals masqués

TROIS grands orchestres différents

au CASINO ETOILE

et...

L'AMBIANCE du tonnerre habituelle.

LES MASQUES ont absolument libre entrée au CASINO. ... qu'on se le dise et qu'on se masque...

Le THE-CONCOURS D'ENFANTS aura lieu le dimanche 9 à 15 heures au

CASINO ETOILE

Le Comité de Carnaval encourage vivement les mamans à costumer leurs enfants afin de maintenir le traditionnel cachet de cette jolie manifestation.

INSCRIPTIONS :

Dès 14 heures à l'entrée de la salle

PAVILLON DE PRIX

ORCHESTRE

ATTRACTIONS

Eh bien !...

dancez maintenant.

Martigny vous attend !

TROIS GRANDS BALS masqués

au

Casino Etoile

Samedi

8

février

Le formidable ensemble

THE BLUE BOYS

et ses 7 solistes

Dimanche

9

février

Le plus grand

BAL MASQUE

avec

GIL SUGAR

ses solistes et sa chanteuse

Mardi-Gras

11

février

... et voici la fin ..

Dernier

GRAND BAL

Jean-Pierre BLANCHET

et son orchestre

Frs 4.- à tous les bals — Les masques : ENTREE LIBRE

ON CHERCHE une

sommelière

Entrée à convenir, gros gain assuré. S'adr. au Restaurant - Bar de la Channe à Sierre. Tél. (027) 5 14 80 P 2557 S

A VENDRE cinq

billes d'ormeaux

poiriers et cerisiers.

Ecrire sous chiffre P 2558 à Publicitas Sion.

A VENDRE

1 scie à ruban

1 scie circulaire

et

1 moteur à benzine

B. TROLLET Seigneux Tél. (037) 6 42 58 P 704-4 L

A VENDRE

Ford-Taurus 17 M

mod. 59, bon état, peinture neuve. - Fr. 3.300.-

Tél. (027) 2 37 15 P 25158 S

A VENDRE

un magnifique génisson

souche laitière. A. Weber - Les Fermes - Granges Tél. (027) 4 25 60 P 2337 S

Une affaire

carabine de match, mod. 11

1 divan-lit, 90x190 cm, 1 protège-matelas 1 matelas à ressorts (garantie 10 ans) 1 duvet léger et chaud 1 couverture laine 150x210 cm. 1 oreiller 2 draps coton extra les 8 pièces Fr. 235.- (Port compris)

KURTH Rives de la Morges 6 - MORGES Tél. (021) 71 39 49 P 1533 L

A VENDRE une

carabine de match, mod. 11

une commode en noyer, dessus sculpté, deux tables de nuit sculptées, pour le prix de Fr. 1.000.-

Tél. (027) 2 32 65 P 2556 S

GESSLER S.A. SION



un livre de Nicolas Gogol

tarass boulba

38

Mais Tarass essayait de toutes ses forces de s'éclaircir les idées et de se souvenir des événements qui s'étaient passés.

— Il me semble pourtant que les Polonais m'ont encerclé, et même qu'ils m'ont pris ! Ils avaient le nombre, impossible d'échapper.

— Vas-tu te taire, puisqu'on te le dit, espèce d'enragé, gronda Tovkatch, emporté comme une nourrice qui, à bout de patience, menace un enfant étourdi et remuant. Tu n'as pas besoin de savoir comment tu t'en es sorti. Sois seulement heureux d'avoir échappé. Il s'est trouvé des hommes qui n'ont pas voulu t'abandonner. Et puis, c'est assez. Nous avons encore Dieu sait combien de nuits à galoper. Crois-tu encore être un Cosaque ordinaire ? Que non ! Ta tête est mise à prix : deux mille ducats de prime ! — Et Ostap ? s'écria brusquement

Boulba, essayant désespérément de se redresser.

Il venait de se souvenir qu'on s'était emparé de son fils, qu'on l'avait ficelé sous ses yeux, et qu'il était à cette heure prisonnier des Polonais. Le désespoir envahit son vieux cœur. Il arracha ses pansements, les jeta dans la pièce, voulut crier quelque chose, mais ne parvint qu'à bégayer quelques mots incohérents. La fièvre et son délire furent les plus forts, il n'émettait que des propos absurdes et sans suite. Son fidèle ami se tenait toujours à ses côtés, jurant et injuriant, sans écouter ses reproches ni ses malédictions. Pour en finir, il maîtrisa les bras et les jambes de Boulba, l'emballota comme un nourrisson, refit ses pansements, enroula Tarass dans une peau de bœuf, consolida le tout avec des éclisses, assura avec des cordes le blessé sur sa selle, et repartit au grand galop.

— Je te ramènerai, mort s'il le faut !

Je n'admettrai jamais que des Polonais sans égard pour la noblesse de ta race cosaque, coupent ton corps en morceaux et le jettent à l'eau. Et si un aigle doit te ronger les yeux, qu'il soit de notre steppe, un aigle de chez nous, et non pas un rapace de Pologne ! C'est mort ou vif que je te ramènerai en Ukraine.

Ainsi parla son fidèle ami. Il galopait sans arrêt, nuit et jour, et atteignit enfin la Setch des Zaporogues. Boulba rentra au camp sans avoir repris connaissance. Tovkatch, inlassable de patience, administra à son blessé plantes et compresses, et trouva une femme juive, une rebouteuse qui, pendant un mois, fit prendre à Tarass diverses préparations. Enfin, il parut que Tarass allait mieux. Étaient-ce les médicaments, était-ce sa nature invincible ? Mais Tarass fut sur pied dans les six semaines. Les plaies s'étaient refermées, quoique les entailles aux endroits atteints par les lames témoignaient encore de la gravité de ses blessures. Cependant, Tarass devint morose. Son caractère s'assombrit. Trois plis profonds, qui ne devaient plus jamais disparaître, burinèrent son front. Le regard qu'il promenait sur la Setch n'y rencontrait que de nouveaux visages. Tous ses anciens camarades étaient disparus. Il n'en restait plus un de ceux qui avaient combattu pour la juste cause, pour la foi et leur fraternité. De ceux qui étaient partis à la poursuite des Tartares, commandant en tête, il ne restait pas une âme. Les uns avaient trouvé une fin héroïque dans les batailles. Les autres

avaient péri de faim et de soif dans les marais salants de la Crimée ou n'avaient pu supporter la captivité. L'ancien commandant de la Setch avait lui aussi disparu depuis bien longtemps et l'herbe avait recouvert les tombes de tous ses camarades naguère pleins de vigueur et de vaillance ! Le bruit courait qu'il y avait eu un festin, une agape colossale et bruyante : vaiselle en miettes, vin lampé jusqu'au dernier fond de bouteille, invités et serviteurs raillant coupes et hapnas précieux. Et l'hôte qui avait donné la réception ne put que constater :

— Il aurait mieux valu que je ne donne pas de festin !

Tous essayaient de redonner courage à Tarass et de lui trouver de la distraction, mais sans succès. C'était bien en vain que les bandouristes à la barbe grisonnante étaient venus par deux ou trois fois célébrer ses exploits de Cosaque. Il avait pour toute chose un regard froid et blasé, et sur son visage impassible se lisait une douleur atroce. Baissant la tête, il murmurait :

— Oh mon fils, mon Ostap !

Les Zaporogues partirent en expédition sur mer. Deux cents embarcations descendirent le Dniepr et les rivages fertiles de l'Asie Mineure virent les têtes rasées au long toupet mettre tout à feu et à sang. Des turbans musulmans émaillèrent comme d'innombrables fleurs les champs où coulaient des flots de sang, ou devinrent le jouet des vagues le long des côtes. L'Asie Mineure vit des hordes de Zaporogues au pantalon taché de goudron, aux

bras puissants, levant leur cravache noire. Les Cosaques ravagèrent et mirent à sac les vignobles, laissèrent des couches de fumier dans les mosquées, s'entourèrent les pieds des châles de Perse les plus précieux, ou s'en firent des ceintures dont ils serraient leurs tuniques sanglantes. Bien après leur départ, se retrouvèrent partout leurs petites pipes à tuyau court. Les Zaporogues maniaient joyeusement la rame sur le chemin du retour, lorsqu'un navire musulman à dix canons fit feu de toutes ses pièces sur leurs barques et le dispersa comme une volée d'oiseaux. Un tiers sombra dans les profondeurs, mais toutes les autres parvinrent à se regrouper et gagnèrent les bouches du Dniepr avec douze barils remplis de sequins. Or, ces aventures, laissaient Tarass froid. Il marchait à l'aventure dans les champs et dans la steppe, prétextant des chasses. Mais son fusil demeurait chargé. Il posait l'arme à terre, s'asseyait devant la mer le cœur rongé et restait là des heures, tête basse, murmurant sans cesse :

— Mon Ostap, mon Ostap !

Devant lui, la mer Noire s'étendait en nappe de feu. Une mouette se faisait entendre au loin dans les roseaux. Les moustaches de Boulba prenaient au soleil des tons de vieil argent et des larmes n'arrêtaient pas de sillonner ses joues. La souffrance fut la plus forte.

— Quoi qu'il advienne, je pars. Je vais savoir s'il vit, si on l'a enterré, ou s'il n'en reste rien. Mais quoi qu'il en coûte, je le saurai.

(à suivre)

Avis aux communes

La LAND ROVER économise temps et personnel

Le véhicule qui fait tout, partout !

Vous ne trouvez pas d'ouvriers. Vous n'arrivez pas à venir à bout de tous vos travaux. La **LAND ROVER** vous tirera d'embarras. Vous l'utiliserez du matin au soir.

Aucun autre véhicule ne vous rend des services aussi variés :

1. Pour transporter rapidement des hommes sur le lieu de travail, jusque dans les endroits inaccessibles à tout autre véhicule (7 à 12 places suivant les modèles).

2. Pour l'entretien des routes.

3. Pour tracter tous genres de remorques (jusqu'à plus de 5 tonnes) dans n'importe quel terrain.

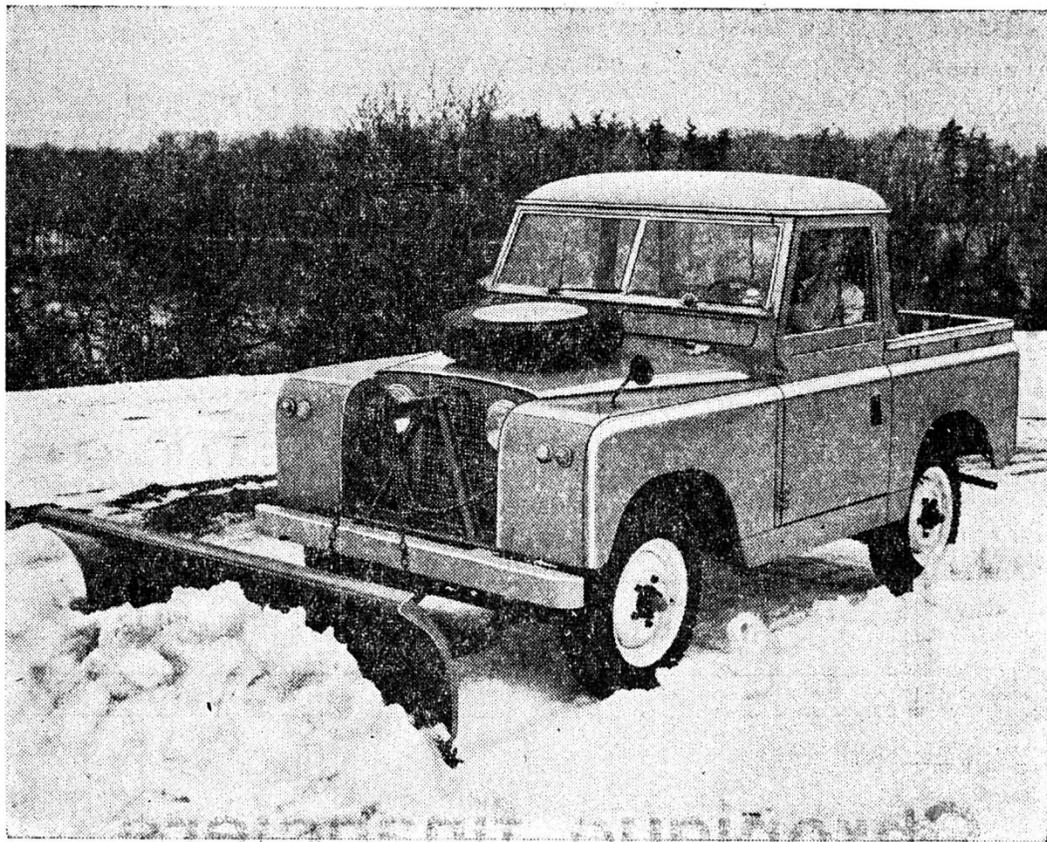
4. Pour le service de police.

5. Pour le service du feu.

6. Pour débarder des bois en forêt.

7. Pour ouvrir les routes enneigées, etc.

La **LAND ROVER** se rembourse très rapidement par les économies qu'elle permet de réaliser.



le véhicule
à 4 roues motrices
le plus vendu
en Suisse

Demandez une démonstration sans engagement

Importateur :

H. BADAN & CIE - LAUSANNE

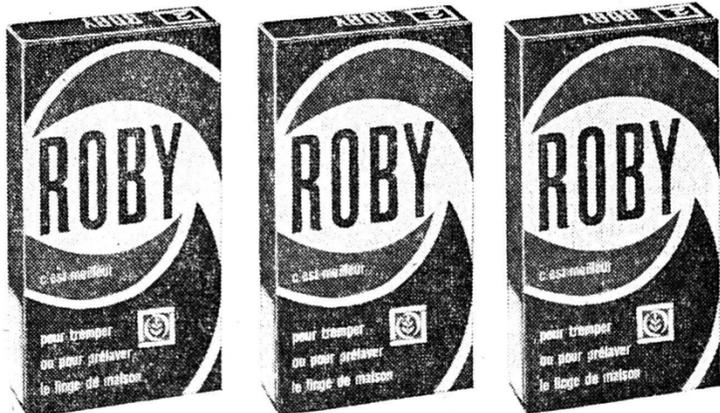
Sous-Agent :

Garage Transalpin - MARTIGNY-CROIX
Tél. (026) 6 18 24

P 1388 L

De beaux imprimés en couleurs: GESSLER s. a. Sion

ROBY, idéal pour tremper ou prélever le linge de maison. La lessive complète pour laver les salopettes.



Prenez-en
3
Payez-en
2
Vous gagnez
-.95

3 paquets de ROBY pour 1.90
avec la ristourne et 2 POINTS CO-OP

Offre spéciale pour fiancés



Avant de vous engager à acheter votre mobilier quelque part, nous vous invitons à visiter notre exposition sans engagement. Voici un exemple de nos suggestions exceptionnelles :

Un mobilier complet idéal comprenant :

1. CHAMBRE A COUCHER EN MACORE, avec entourage et niche, comprenant : 1 armoire à 3 portes avec compartiments pour linges, au milieu tablette et penderie pour habits longs, 1 coiffeuse avec glace et 3 tiroirs profonds, 2 lits de 95x190 cm., sur demande avec lit de 140x190 cm., (lit français), 2 tables de nuit, 1 tour de lit en 3 pièces en pure laine et dessins modernes, 2 ravissantes lampes de chevet, ainsi qu'une literie de haute qualité « Grandiosa » avec 10 ans de garantie.

2. SALLE A MANGER comprenant : 1 buffet avec tiroir à argenterie, avec service argenté de 100 gr., 24 pièces, 1 table à rallonge élégante en noyer, 4 chaises assorties, 1 lampadaire, 1 table à radio, 1 garde-robe en 3 pièces, 1 tapis avec dessins persans, grandeur : 1.90x2.85 m., 1 beau tableau.

3. SALON MODERNE comprenant : 1 canapé et 2 fauteuils, couleur de tissus à choix, 1 table de salon avec dessus lavable, 1 tapis avec dessins modernes, grandeur 1.60 x 2.30 m., bouclé.

4. MEUBLES DE CUISINE : 1 table à rallonges avec pieds en tubes acier chromés coniques et dessus en formica 100x70 cm., avec deux rallonges 156x170 cm., et 2 tiroirs, 2 chaises et 2 tabourets assortis dans les couleurs jaune, bleu, vert et rouge. Comme cadeau un couvre-lit richement piqué.

Prix franco domicile livré

3600.-

Nous pouvons vous offrir d'autre part :

1. Conditions de paiement spéciales : acompte de Fr. 700.—, solde en mensualités de Fr. 96.—.
2. Suspension des mensualités en cas de maladie ou accident.
3. Réduction du prix pour 1 déménagement à 50 p. 100.
4. Dépôt gratuit jusqu'à la date de la livraison.
5. 10 ans de garantie.
6. Montage des rideaux gratuit.

SANS ENGAGEMENT D'ACHAT
VISITEZ NOTRE EXPOSITION

Heure d'ouverture
de 8 à 12 h. et de 13 h. 30 à 18 h. 30

Choisissez de préférence
le samedi après-midi.
Sur demande,
visite aussi le soir contre préavis.

D'autre part, vous trouverez dans notre exposition encore plusieurs modèles, comme « Mon Rêve » à Fr. 4.830.— ou le modèle de Luxe à Fr. 5.740.—.

Profitez de cette offre
avant la prochaine hausse des prix.

AMEUBLEMENTS

SCHMIDT



SIERRE
Route du Simplon

Tél. (027) 5 03 55
app. 5 33 18

P 159 S

DU POISSON FRAIS ?

VAL  OCEAN

Comestibles - Traiteur
Perret - Bovi S.A.

RUE DES VERGERS - SION
Tél. (027) 2 38 63

vous propose :

Saumon frais
Colin du Nord (Lyr)
Cabillaud - Baudroie
Merlans

Moules - Huitres Belon
Bouillabaisse
Filets de Limande
Dorade

Ferà

Filets d'Aiglefin

Truites Rivière

Scampis et Crevettes frais

Poulet de Bocage

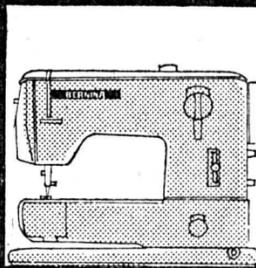
Lapins du Pays

Commandes par téléphone
pour jeudi à 17 heures

P 170 S

La millionième machine

Seule en Suisse Bernina
offre cette garantie:
Bernina a construit un
million de machines à
coudre zig-zag et pos-
sède de loin la plus
vaste expérience.



BERNINA

CONSTANTIN FILS S.A.

Rue des Remparts
SION

R. WARIDEL

Av. du Gd-St-Bernard
MARTIGNY

P 69 S

A VENDRE cause agrandisse-
ment (conc. féd.)

téléphérique à 4 places

Année de construction 1955,
longueur 2000 m.. Câbles por-
teur 27 mm. Ø profilés, fer-
més. Câbles tracteur 17 mm Ø
Entraînement complet avec
moteur électrique en bon état.
4 pylônes avec tous accessoi-
res. 2 cabines spacieuses. L'ins-
tallation peut être visitée jus-
qu'au 1er mars 1964 en fonc-
tion.

Renseignements par
TELEPHERIQUE FLUELEN -
EGGERBERGE SA ALTDORF
Tél. (044) 2 15 49 P 7015 LZ

MEMENTO

RADIO-TV

Jeudi 6 février

SOTTENS

7.00 Bonjour à tous ; 7.15 Informations ; 8.00 Le bulletin routier ; 8.25 Miroir-première ; 8.30 Fin ; 11.00 Emission d'ensemble ; 12.00 Midi à quatorze heures ; 12.45 Informations ; 12.50 Innsbruck : les JO d'hiver ; 13.00 Le feuilleton : Michel Strogoff ; 13.10 Mais à part ça ; 13.15 Le Grand Prix ; 13.35 Compositeurs suisses ; 14.00 Fin ; 16.00 Miroir-flash ; 16.05 Le rendez-vous des isolés ; 16.25 Flore Wend, soprano ; 16.40 Danses hongroises anciennes ; 16.50 Le magazine de la médecine ; 17.10 Intermède musical ; 17.15 La semaine littéraire ; 17.45 Chante jeunesse ; 18.00 Bonjour les jeunes ; 18.30 Le micro dans la vie ; 18.50 Innsbruck : Les JO d'hiver ; 19.00 La Suisse au micro ; 19.15 Informations ; 19.25 Le miroir du monde ; 19.45 Suisse 64 ; 20.05 URSS 1964 ; 20.20 Europe-jazz ; 20.40 Les temps modernes ; 21.30 Le concert du jeudi ; 22.30 Informations ; 22.35 Le miroir du monde ; 23.00 Innsbruck : Les JO d'hiver ; 23.15 Fin.

Second programme

19.00 Emission d'ensemble ; 20.00 Innsbruck : Les JO d'hiver. Reportage d'un match de hockey sur glace ; 22.00 Le feuilleton : Michel Strogoff ; 22.10 Le magazine de la médecine ; 22.30 Fin.

BEROMUNSTER

6.15 Informations ; 6.20 Mélodies populaires ; 7.00 Informations ; 7.05 Musique de concert et d'opérette ; 7.30 Pour les automobilistes et les touristes ; 8.30 Arrêt ; 11.00 Emission d'ensemble : Concert symphonique ; 12.00 Orchestre F. Slatkin ; 12.30 Informations ; 12.40 Résultats et commentaires des JO d'hiver d'Innsbruck ; 13.00 Musique symphonique ; 13.30 Musique légère ; 14.00 Emission féminine ; 14.30 Grand Orchestre de Radio-Vienne ; 15.20 Le disque historique ; 16.00 Actualités ; 16.05 Coup d'œil sur les livres et revues suisses ; 16.30 Œuvres de Beethoven ; 17.30 Pour les jeunes ; 18.00 Mélodies populaires ; 18.30 Résultats et commentaires des JO d'hiver d'Innsbruck ; 19.00 Actualités ; 19.30 Informations. Echo du temps ; 20.00 Ensemble à vent de Radio-Bâle ; 20.20 Pourquoi pas des femmes évêques ? comédie ; 21.20 Musique pour les jeunes ; 22.15 Informations ; 22.20 Le théâtre moderne ; 22.40 Sonate, Beethoven ; 23.15 Fin.

TELEVISION

12.55 Innsbruck : Les JO d'hiver : descente dames ; 14.00 Fin ; 17.30 Kinderstunde ; 18.30 Fin ; 19.40 Innsbruck : Les JO d'hiver : interviews et commentaires - résumé filmé ; 20.00 Téléjournal ; 20.15 Continents sans visa ; 21.15 Concours : Ouvrez l'œil ; 21.30 Innsbruck : Les JO d'hiver : patinage artistique, figures libres messieurs ; 22.30 Dernières informations ; 22.40 Innsbruck : Les JO d'hiver : résumé filmé ; 23.10 Téléjournal ; 23.25 Fin.

SIERRE

Club Athlétique Sierre. - Entraînement le lundi soir à 19 h., à Sierre, terrain de football. Le jeudi soir départ à 19 h. gare de Sierre, entraînement à Viège. Entraîneur : Max Allmendinger.

Pharmacie de service : Burgener, tél. 5 11 29.

Médecin de service : s'adresser à l'hôpital, tél. 5 05 21.

SION

PROGRAMME DE LA PATINOIRE ET DU HC SION du 1er février au 9 février 1964

Jeudi 6 : 12 h. 45 à 14 h. : HC Sion (écoliers) ; 18 h. 30 à 20 h. 15 : HC Sion (II - jun.).

Vendredi 7 : 18 h. à 18 h. 30 : Club de patinage art. ; 18 h. 30 à 19 h. 15 : HC Sion (jun.) ; 19 h. 15 à 20 h. 15 : HC Sion (I).

Samedi 8 : 12 h. 45 à 14 h. : Club de patinage art. (jun.) ; patinage.

Dimanche 9 : patinage.

Le Comité

Chœur mixte du Sacré-Cœur. - Le Chœur est invité à venir aussi nombreux que samedi soir à la répétition générale du vendredi 7 février à 20 h. 30.

Dimanche 9, le Chœur chante la messe.

CSFA. - Dimanche 9, cours de ski à Thyon, inscription et renseignements tél. 2 54 54 ou 2 36 13.

Soirée de la Classe 1902. - La classe des dames 1902 fera sa soirée annuelle le mardi 11 février. Prière de s'inscrire jusqu'au 8 février chez Mme Défabiani, à Sion.

Pharmacie de service : Buchs, tél. 2 10 30.

Médecin de service : de Kalbermatten, tél. 2 28 94.

MARTIGNY

Pharmacie de service : Closuit, tél. (026) 6 11 37.

Médecin de service. - En cas d'urgence et en l'absence de votre médecin traitant, veuillez vous adresser à l'hôpital de Martigny. Tél. 6 16 05.

ST-MAURICE

Pharmacie de service. - Pharmacie Bertrand, St-Maurice.

Communauté nationale d'investissements

BERNE (Ats). - M. Roger Nordmann a donné mercredi à Berne une conférence de presse, pour présenter son projet d'une « communauté nationale d'investissement ». Ce projet tend à faire bénéficier de la prospérité que notre pays connaît en général les régions géographiques ou sociales qui n'en ont pas senti les effets jusqu'ici.

M. Nordmann a déclaré que c'est en 1955, au moment où il quitta Radio-Lausanne, où il occupait les fonctions de chef des services de reportage et de responsable de la « Chaîne du Bonheur », qu'il évoqua pour la première fois la nécessité d'aller au-delà de la charité.

Ce problème fut porté plus d'une fois devant l'auditoire de la Suisse romande. M. Nordmann consacra, en effet, plusieurs émissions aux différentes solutions qu'il était possible d'envisager.

L'Expo 64 a choisi de prendre pour devise « Croire et créer », rappela l'orateur. Ne serait-il pas particulièrement heureux qu'elle puisse prolonger son action dans la vie du pays en inscrivant dans la réalité que la Suisse croit à la solidarité et qu'elle crée l'instrument qui permettra d'en donner des témoignages exemplaires ?

Il suffit de rappeler qu'en plaine comme en montagne, nombreuses sont les communes en voie de dépeuplement et qui souffrent de sous-développement endémique. On sait, d'autre part, que l'implantation d'entreprises - industrielles, commerciales, touristiques, artisanales - a souvent transformé la destinée de populations, qui sont devenues prospères.

Le fait que la commission d'investissement soit une société privée lui confère une souplesse d'adaptation et une rapidité de décision qui en feront sans aucun doute un instrument efficace.

La communauté investira en outre des capitaux dans des activités qui auront pour but la réintégration dans le circuit économique d'un plus grand nombre d'handicapés physiques.

Prolonger l'Exposition nationale en créant un instrument d'intervention efficace, rassemblée le peuple suisse dans une action généreuse, transcender dans un élan commun d'enthousiasme les conflits d'intérêts mineurs, telles sont les raisons qui justifient la création de la communauté nationale d'investissement, dont le but sera de donner son plein de signification sociale à notre devise helvétique « Un pour tous, tous pour un », a conclu l'orateur.

JOURNEE DU 5 FEVRIER 1964 :

PLACES SUISSES - Marché à peine soutenu, volume toujours très moyen.

Encore une journée sans beaucoup de changements. La cote a continué à s'effriter sans qu'une fois de plus, les écarts soient sensibles.

Dans le hors bourse, Raffineries du Rhône perd un point à 481. Pour les obligations récentes, il n'y a pratiquement pas de modifications.

Au compartiment étranger, bonne reprise des hollandaises avec Philips

(+ 2) à 180 et de Royal Dutch (+ 5) à 187, le droit se traitant entre 36 et 37. Les argentines sont irrégulières ainsi que les allemandes. Les américaines étant un peu moins bien disposées.

PLACES ETRANGERES - PARIS : faible, recul des cours dans la majorité des compartiments. L'ambiance ne fut pas favorable à la suite du refus du gouvernement aux propositions d'achat par une société américaine du capital de Machines Bull qui perd 6,5 points à 180,1. MILAN : faible, le marché fit à nouveau preuve

de faiblesse, cependant on remarqua quelques points de résistance en particulier pour l'action Fiat et Motta. FRANCFORT : légèrement affaibli, bonne tenue des automobiles, de Casella (+ 4), de Deutsche Erdao (+ 2), de Mannesmann (+ 1 1/2). Dans les autres compartiments, on remarqua quelques pertes. BRUXELLES : soutenue, marché sans entrain. AMSTERDAM : irrégulière, peu d'ordres d'achats. Royal Dutch fut ferme (+ 1,4). Unilever recula légèrement.

NEW YORK : irrégulière.

M. Rx.

BOURSES SUISSES

	4.2	5.2
Sté de Bque Suisse	2940	2925
Aar & Tessin	1420	1415 D
Aluminium Chippis	5300	5285
Bally	1900	1870 D
Bque Comm. de Bâle	480	475 D
Bque Pop Suisse	1835	1825
Brown Boveri	2460	2425
Câbleries Cossonay	5000 D	5025 D
Ciba S.A.	7525	7500
Conti-Linoléum	1390 D	1390
Crédit Suisse	3045	3000
Elektro Watt	2300	2300
G Fischer, porteur	1920 D	1910
Geigy, nominat	19600	19685
Hero	7090	7050
Holderbank, porteur	990	990
Indelec	1200 D	1200 D
Innovation	870	870
Interhandel	4345	4320
Italo-Suisse	1054	1053
Jelmoll	1750	1730
Landi & Gyr	3155	3105
Lonza	2630	2615
Metalwerke	1975	1975 D
Motor Colombus	1715	1710
Nestlé, porteur	3415	3400 D
do nominat	2165	2170
Jerlikon	915	900
Réassurances	3850	3855
Rodande Electr.	680	680 D
Sandoz	7850	7800
Saurer	1980	1950 D
Suchard	9400	9300 D
Sulzer	3950	3975
Union Bques Suisses	3680	3665
Winterthur-Assur.	940	940
Zurich Assur.	5710	5725
A T T	621	618
Dupont de Nemours	1084	1086
Internikel	314	312
Phillips	178	180
Royal Dutch	182	186 1/2
U.S. Steel	242 ex	239 1/2

BOURSE DE NEW YORK

	4.2	5.2
American Cynamamid	60 3/8	59 7/8
American Tel & Tel	143 5/8	143 3/8
American Tobacco	28	28 3/8
Anaconda	45 1/2	46
Baltimore & Ohio	34 1/2	340
Bethlehem Steel	33 7/8	33 5/8
Canadian Pacific	33 1/8	33 5/8
Chrysler Corp	38 1/4	38 5/8
Croire Petroleum	41	41
Du Pont de Nemours	252 3/4	256
Eastman Kodak	116 3/4	116 3/4
General Dynamics	24 7/8	24 7/8
General Electric	88 1/2	87 7/8
General Motors	79 1/4	79 1/8
Gulf Oil Corp.	50 3/8	50 1/4
I.B.M.	539 1/2	536
International Nickel	72 3/4	72 1/2
Int'l Tel & Tel	55 1/2	55
Kennecott Copper	76	76 1/4
Lehmann Corp.	29 3/8	29 1/4
Lockeed Aircraft	36 3/4	37 1/8
Montgomery Ward	34 7/8	35 5/8
National Dairy Prod.	66	67 3/4
National Distillers	24 5/8	24 5/8
New York Central	27 7/8	29
Owens-Illinois	91 3/4	91 1/4
Radio Corp. of Am.	108 3/4	106
Republic Steel	41 3/4	41 3/8
Royal Dutch	43 1/4	43
Standard Oil	82 1/2	81 5/8
Tri-Continental Corp.	45 3/4	45 7/8
Union Carbide	122 1/2	122
U.S. Rubber	47	47 1/2
U.S. Steel	55 1/2	54 5/8
Westinghouse Elect.	31 1/2	31 3/8
Ford Motor	49 7/8	50 1/4

Volume :
Dow Jones : 4 320 000 4 010 000
Industrielles 783.30 783.04
Ch. de fer 179.66 180.75
Services publics 139.75 139.75

Les cours des bourses suisses et étrangères, des changes et des billets, nous sont obligeamment communiqués par la Société de Banque Suisse, à Sion. Les cours de la bourse de New York nous sont communiqués par Bache and Co Genève.

BOURSES EUROPEENNES

	4.2	5.2
Air liquide	851	846
Cle Gén. Electr.	584	575
Au Printemps	340	331
Rhône-Poulenc	351	347
Saint-Gobin	262.5	257
Ugine	298	296
Einssider	899	892
Montecatini	2002	1992
Olivetti priv.	2180	2164
Pirelli S p A.	4910	4929
Daimler-Benz	885	885 1/2
Farben Bayer	595	592
Hoechst Farben	517	515 1/2
Kärstadt	733	729 1/2
NSU	727	730
Siemens & Halske	600	599
Deutsche Bank	557	556
Gevaert	2765	2755
Un Min Tt-Katanga	866	864
A K U	527	520
Hoogovens	595 1/2	592 1/4
Organon	934	938 1/2
Phillips Glöel	149.3	149.4
Royal Dutch	153.7	155.1
Unilever	143.5	143.3

CHANGES - BILLETS

	Achat	Vente
Francs français	86.50	89.50
Livres sterlings	12. —	12.20
Dollars USA	4.29	4.33
Francs Belges	8.45	8.70
Florins hollandais	118.75	120.75
Lires italiennes	— 68	— 70 1/2
Mark allemand	107. —	109.50
Schillings autrich.	16.55	16.85
Pesetas espagnoles	7. —	7.30

COURS DE L'OR EN SUISSE

	Achat	Vente
Lingot	4860. —	4900. —
Plaquette 100 gr.	485. —	505. —
Vrenel 20 fr. or	39. —	41. —
Napoléon	36.50	38.50
Souverain	41.25	43.25
30 dollars or	181. —	186. —

INDICE BOURSIER DE LA S.B.S.

	4.2	5.2
Industrie	249.3	248.5
Finance et Assurance	209.1	208.7
Indice Général	234.1	233.5

Chronique financière

Nouvelles des USA

ECONOMIE - L'Association nationale des chefs des achats annonce une forte reprise des nouveaux ordres en janvier, renforçant la confiance des affaires dans le premier semestre. Cette association déclare qu'il est particulièrement réjouissant de voir les chiffres des nouveaux ordres être supérieurs à ceux de la production. Elle estime qu'un large part de l'activité actuelle reflète la prudente confiance de l'économie dans la présente administration. La liquidation des stocks s'est poursuivie en janvier pour le sixième mois consécutif, mais à un rythme plus lent que précédemment.

ACIER - La demande continue à être supérieure aux prévisions des aciéries, laissant prévoir une nouvelle hausse du taux de production de l'industrie. Les producteurs déclarent que les commandes continuent à augmenter, ou tout au moins se maintiennent à un niveau élevé. Dans la plupart des cas, les ordres dépassent le niveau d'il y a un an. Dans ceux où ils sont inférieurs, les aciéries font remarquer qu'elles recevaient alors de grosses commandes en prévision d'une grève possible. Certains producteurs annoncent que la demande augmente si fort de la part de clients comme les fabricants d'acier de construction et constructeurs de wagons de chemins de fer en plus des commandes toujours élevées de la part des fabricants d'automobiles et appareils ménagers, que les nouveaux ordres sont très supérieurs à la production et aux livraisons actuelles. Le taux de production de lingots de l'industrie a augmenté de 18 % sur celui d'il y a 3 mois à 69.9 % de la capacité estimée.

Les prix de gros en janvier

BERNE (ATS) - L'indice des prix de gros calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, qui reproduit l'évolution des prix des principaux produits alimentaires non travaillés ainsi que des matières premières et auxiliaires non transformées, s'établissait à 234,3 points à la fin de janvier (base 100 en août 1939). S'il était inférieur de 0,3 % au niveau du mois précédent (235,1), il dépassait encore de 2,1 % le chiffre correspondant de 1963 (229,6).

Le léger recul mensuel de l'indice général est le résultat de l'évolution nettement divergente des prix d'un groupe d'articles à l'autre.

Transmissions boursières accélérées

Pour la première fois, Ultronics System transmet instantanément à Genève les cours des actions et des marchandises des principales bourses américaines.

C'est en appuyant sur l'une des touches du clavier du « Stockmaster » électronique que le directeur de Bache & Co. Overseas S.A., Genève, réalisa la première transmission par Ultronics.

Un agent de change européen peut obtenir immédiatement le dernier prix payé, le cours demandé et offert, le dividende, les bénéfices, la clôture de la veille et le cours au plus haut et au plus bas de la séance en cours d'une valeur donnée à l'instant même où les brokers à Wall Street les reçoivent par le même appareil.

Le relance du commerce extérieur français

PARIS (Afp) - C'est une véritable relance du commerce extérieur français que tente actuellement le gouvernement de Paris. Elle s'effectue dans deux directions : la vente de biens d'équipement lourds et celle de produits agricoles.

Le gouvernement s'efforce également d'augmenter les ventes de ces catégories d'exportations hors du marché commun, notamment dans les pays communistes. C'est ce qui ressort des indications officielles recueillies hier à l'issue du conseil des ministres français.

Au cours de ce conseil, M Valéry Giscard d'Estaing qui revient d'URSS a donné des indications sur les conversations commerciales qu'il a eues à Moscou. Le nouvel accord commercial, contrairement au précédent, qui avait une durée de trois ans, portera sur une durée de cinq ans à partir du 1er janvier 1965. D'ici là, outre la négociation d'un nouvel accord entre Paris et Moscou, on tentera de part et d'autre, de rétablir l'équilibre dans les échanges franco-soviétiques.

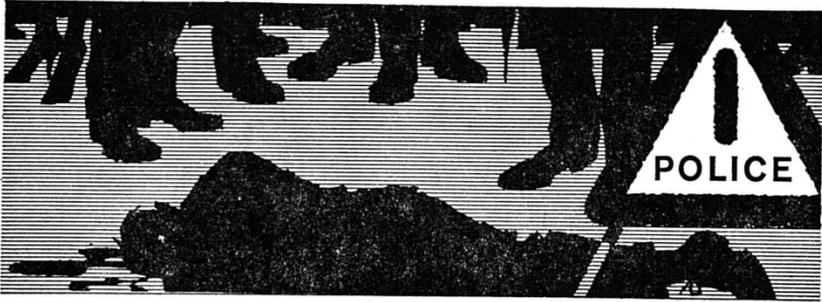
En effet, durant les onze premiers mois de 1963, le commerce franco-soviétique a été déficitaire pour la France, contrairement aux années précédentes, les exportations soviétiques en France se montaient à 642 millions de francs, tandis que les exportations françaises en Russie s'élevaient à un peu moins de 300 millions. Toutefois, selon les milieux compétents, ce déficit de la balance commerciale entre la France et l'URSS n'entraîne nullement un déficit de la balance des comptes entre Paris et Moscou.

Les Russes en effet, ont payé au cours de 1963 les échéances de commandes passées des années précédentes. D'autre part, l'Union soviétique a dû procéder l'année dernière, à de gros achats de céréales. Ces deux facteurs : paiements échelonnés des commandes passées en France des années précédentes, et priorité accordée aux achats de produits alimentaires, peuvent expliquer la baisse de 60 % des exportations françaises intervenue en 1963.

Rip Kirby



Un jour..



... cela pourrait aussi vous arriver.

Soyez rassuré, notre PM vous permet de faire partie de la clientèle privée du médecin, aussi bien pour les traitements ambulatoires que lors de séjours à l'hôpital.

La Police Médicale paie:

1. En cas de traitement médical ambulatoire

- a) pour chaque consultation jusqu'à Fr. 20.-
- b) pour chaque visite à domicile jusqu'à Fr. 30.-
- c) pour chaque visite d'urgence jusqu'à Fr. 40.-
- d) pour chaque mesure diagnostique ou thérapeutique spéciale (comme examens chimiques, microscopiques ou bactériologiques, électrocardiogrammes, radioscopies, radiographies, rayons etc.) jusqu'à Fr. 150.-
- e) pour médicaments, etc. sans limite

Propre-assurance: 10%. De tous les frais encourus pendant une année, les premiers Fr. 100.- tombent en tous cas à la charge de l'assuré.

2. En cas d'hospitalisation

- a) selon désir de Fr. 5.- à Fr. 60.- par jour pour frais de séjour
- b) selon désir de Fr. 500.- à Fr. 3000.- par an pour frais de traitement, d'opération et frais accessoires (Propre-assurance 10%).

L'assurance couvre la maladie, l'accident, la grossesse, l'accouchement et elle est valable pour la vie. La durée des prestations est illimitée. Age maximum pour l'acceptation: 60 ans. Choix absolument libre du médecin et de l'hôpital. Renseignez-vous sans engagement aucun! Téléphonnez-nous ou envoyez-nous le coupon ci-dessous!

LA BALOISE INCENDIE Section Assurance maladie

Agence générale du Valais : C. Stohler

Case postale 8, Sion - Tél. (027) 2 21 59

Je m'intéresse à la Police Médicale et désire être renseigné sans engagement de ma part.

Nom: _____

Adresse exacte: _____ Tél.: _____

Visite désirée le _____, à _____ heures*

* même le soir

LE SPECIALISTE POIDS LOURS

berliet

Représentation pour la Suisse romande et le Tessin

J. BINGGELI & J. MUHLEBACH

Genève - 38, rue des Charmilles

vous offre :

BERLIET 16 t. cabine avancée, 1961

avec pont fixe bâché, longueur environ 6 m. 30.
Moteur Diesel «MAGIC» 160 CV DIN, entièrement révisé.
Injection directe.
Nouvelle boîte de vitesses ZF à 6 vitesses.
Freins pneumatiques selon les nouvelles prescriptions.
Dispositifs de remorque.
Servo-direction.
Charge utile env. 9 tonnes, largeur 2 m. 30.
En parfait état. **Fr. 52.000.-**

HENSCHEL 13 t. cabine avancée, 1959

avec pont fixe, longueur 7 mètres.
Moteur Diesel 6 cylindres 150 CV DIN.
Injection directe.
Boîte à 6 vitesses avec boîte intermédiaire.
Freins pneumatiques.
Dispositifs de remorque.
Blocage de différentiel.
Servo-direction.
Charge utile environ 7 tonnes.
Largeur 2 m. 30.
En parfait état. **Fr. 29.000.-**

THAMES tout-terrain, tribenne 4 m., 1961

Charge utile environ 7300 kilos.
Moteur Diesel.
6 cylindres, injection directe.
Nouvelle boîte de vitesses à 4 vitesses avec relais.
En parfait état; kilomètres parcourus: environ 50.000 **Fr. 35.000.-**

BERLIET 16 t. cabine avancée, 1962

Moteur Diesel «MAGIC» 160 CV DIN.
Entièrement révisé.
Injection directe.
Nouvelle boîte à 6 vitesses ZF.
Freins pneumatiques selon les nouvelles prescriptions.
Dispositifs de remorque.
Servo-direction.
Charge utile environ 9 tonnes.
Largeur 2 m. 30.

AVEC CITERNE EN METAL LEGER 10.500 LITRES

avec installations les plus modernes.
En état de neuf. **Fr. 80.000.-**

A.E.C. cabine avancée, 1956

Châssis-cabine.
Charge utile environ 7 tonnes.
Moteur Diesel 6 cylindres, 135 CV.
Injection directe.
Boîte à 5 vitesses.
Direction à droite.
Freins pneumatiques.
Dispositifs de remorque.
Longueur carrossable 6 m. 50 environ.
Entièrement révisé par importateur.
En état de neuf. **Fr. 15.000.-**

SAURER 3 C, 1944

avec pont fixe de 4 m. 30.
Kilomètres parcourus depuis dernière révision totale. environ 100.000. **Fr. 14.000.-**

Pour tous les véhicules, une feuille-expertise, signalant l'état et également les travaux de révision effectués, est à disposition des intéressés.

Nos véhicules-occasions sont livrés expertisés. En cas de nécessité, **GRANDES FACILITES DE PAIEMENT.**

Tél. (022) 44 19 20

P 1057 X

PERSONNE demandée pour

ENTRETIEN DE BUREAUX

Centre de Sion

Téléphoner au (027) 2 54 22

P 2538 S

A LOUER A SION,

Avenue de Tourbillon, pour mai-juin 1964

appartements

de 3 et 4 pièces.

Tout confort, ainsi que garages.

S'adresser à Régie Immobilière Armand Favre, Rue de la Dixence 19, Sion.

Tél. (027) 2 34 64 P 877 S

OCCASION

A vendre une grande

machine à trancher

Prix intéressant.

Tél. (027) 4 13 32 après 20 heures. P 2576 S

GESLER S.A. SION

L'AUBERGE DE LA TOUR D'ANSELME SAXON

informe sa fidèle clientèle que l'établissement est

fermé du 4 au 24

février 1964 pour les vacances du personnel P 30131 S

A VENDRE

1 camion Saurer

S4C 1956, 16 t. total basculant, entièrement révisé, parfait état.

Marcel Panchard & Cie ST-MAURICE. P 2461 S

A VENDRE A SAXON

2 000 m2 de

terrain à construire

arborisé.

Ecrire sous chiffre P 2581 à Publicitas, Sion.



A Sion, à vendre dans un bâtiment à construire 1964, près de la gare,

appartements

de 3½, 4, 5½ pièces. TOUT DERNIER CONFORT. Arrangements financiers.

Ecrire à M. Aloys Schmidt, agence immobilière, rue du Lac 12 - Sierre. Tél. (027) 5 12 92 P 867 S

A VENDRE A ST-MAURICE

terrain à bâtir

2000 à 2500 m2 situé entre voie de CFF et route cantonale.

Case Postale 47 à St-Maurice. P 2461 S

La Compagnie de Chemin de Fer et d'Autobus SIERRE - MONTANA - CRANS (SMC)

à Montana-Ver mala, cherche un

chauffeur

avec permis de conduire pour cars et taxis.

Place intéressante. Entrée à convenir.

Faire offre détaillée à la Direction SMC à Montana-Ver mala. P 2579 S

NOUS CHERCHONS

commissionnaire

et

garçon de maison

Vie de famille, bon traitement assuré. Entrée après Pâques.

S'adr. Pâtisserie - Tea-Room Stettler frères - BIBERIST / Soleure - Tél. (065) 4 72 30

CHERCHONS

- UN COMMIS DE SALLE
- UN GARÇON DE SALLE
- UN GARÇON D'OFFICE
- UNE FILLE DE BUFFET

Restaurant Bergère - Sion. Tél. (027) 2 14 81 P 2573 S

Votre annonce

CAFE DE LA BELLE OMBRE PONT DE BRAMOIS

SION

Jeudi 6 et samedi 8 fév. 1964

dès 20 heures

BAL DE CARNAVAL

P 2545 S

DEMENAGEMENTS TRANSPORTS

Maison MUGNIER Martigny-Bourg

Tél. bureau : (026) 6 11 77
Tél. appart. : (026) 6 07 78

P 708 S

SIERRE

Hôtel Terminus

Samedi 8 février dès 21 heures

BAL MASQUE

de la Géronde avec les Teddy's (5 musiciens amuseurs)

P 2456 S

Joyeuse nuit de Carnaval



BOUCHERIE CHARCUTERIE

Expédition partout

lutte contre la vie chère!

Bouilli maigre 2.40 la livre Fr.

Ragoût de veau 2.90 la livre dès Fr.

Beefsteack 1.20 les 100 gr. Fr.

Jambon cuit 1.20 les 100 gr. Fr.

En nous transmettant vos commandes le soir, vous êtes servis plus rapidement.

MARTIGNY SION
Tél. (026) 6 12 78
Av. du Gd-St-Bernard

Tél. (027) 2 16 40
Rue du Rhône

Les institutions suisses

Le Tribunal fédéral - troisième pouvoir fédéral

La plus haute instance judiciaire de notre pays œuvre plus discrètement que les législateurs ou le gouvernement. Son importance égale toutefois presque celle des conseillers fédéraux. La santé interne d'une nation ne dépend pas seulement de la qualité de son pouvoir législatif et des autorités exécutives, mais dans une large mesure de ses juges.

Jetons donc un coup d'œil sur le Tribunal fédéral qui a son siège à Lausanne; cette ville fut choisie afin d'éviter la concentration en Suisse alémanique de tous les pouvoirs fédéraux. Mais le Tribunal fédéral n'est pas la seule cour judiciaire helvétique. D'autres instances fédérales s'occupent du règlement des litiges et des condamnations; ne parlons que du Tribunal fédéral des assurances à Lucerne — dont le rôle consiste à trancher les différends relatifs au droit des assurances sociales et militaires — ainsi que de la Cour de cassation militaire, qui représente la plus haute instance pénale militaire.

« LOI, JUSTICE, PAIX »

Le Tribunal fédéral, qui n'est spécialisé dans aucun domaine, est celui qui siège dans ce vaste édifice construit vers les années 20 au cœur du parc Mon-Repos, dans la capitale vaudoise. Un imposant escalier extérieur accède à une rangée de majestueuses colonnes grecques et à une lourde porte par laquelle l'on pénètre à l'intérieur du bâtiment. Un grand balcon domine les colonnes et porte l'inscription latine suivante: « Lux, Justitia, Pax » — « loi, justice, paix ». Voilà résumés en trois mots la base, les moyens et le but de l'activité judiciaire. A l'intérieur, d'autres escaliers mènent à travers un hall de colonnade jusque vers les trois salles d'audience. Les marches de la justice sont lisses et difficiles à franchir. La hauteur de ce vestibule est impressionnante et symbolise la majesté judiciaire. Dans les couloirs latéraux, les portes se succèdent comme les cellules d'un couvent: c'est le lieu où s'accomplit un travail intellectuel qui ne connaît point de cesse.

L'UNITE DU DROIT FEDERAL

Le Tribunal fédéral avec siège permanent n'existe que depuis 1875. Avant cette date, c'est la Confédération de 1848 qui tenait occasionnellement lieu d'organe judiciaire suprême et siégeait à l'endroit qui convenait. Peu à peu, le nombre des tâches finit par submerger le gouvernement et la nécessité d'avoir des juges de carrière se fit sentir. L'uniformisation croissante d'importants domaines juridiques qui, jusqu'en 1874, avaient été réglées par les cantons, rendait indispensable une juridiction fédérale qui consacrait la nouvelle uniformisation du droit. Dans le cadre actuel du Tribunal fédéral, ce sont 26 à 28 juges fédéraux (l'effectif réel est de 26) et 11 à 13 remplaçants qui sont investis de ces fonctions.

LE CHOIX DES JUGES FEDERAUX

Les juges fédéraux sont élus par l'ensemble des deux Chambres réunies (Assemblée fédérale) pour une durée de six ans; leur mandat est généralement renouvelé après ce laps de temps. Le candidat doit remplir les conditions d'éligibilité au Conseil national; il doit donc occuper une situation importante. La Constitution fédérale exige en outre que les trois langues nationales soient représentées au Tribunal. La fonction de juge fédérale est incompatible avec l'exercice d'une autre charge, d'une profession ou d'un métier. Chose curieuse, aucune qualification de juriste n'est requise pour l'élection. Mais il va de soi que seuls sont choisis des juristes porteurs de titres universitaires; on veille de surcroît tacitement à établir une répartition géographique équitable des charges ainsi qu'à une représentation proportionnelle des grands partis politiques. En plus des partis radical-démocratique, conservateur chrétien-social, socialiste et des paysans, artisans et bourgeois, qui sont les partis « actuels » du Conseil fédéral, les libéraux sont également représentés au Tribunal fédéral. L'Assemblée fédérale nomme en outre pour une période de deux ans le président et le vice-président du Tribunal fédéral. Ce dernier désigne par contre lui-même sa chancellerie.

LA CHANCELLERIE DU TRIBUNAL FEDERAL

Celle-ci est formée, actuellement, par 16 juristes de carrière dont le rôle consiste à rédiger les procès-verbaux et qui portent le titre de greffier ou de secrétaire. L'un d'entre eux occupe les fonctions de directeur de la chancellerie. Leur travail consiste principalement à rédiger l'exposé des motifs. Vient ensuite le personnel de chancellerie ainsi que le groupe des huissiers qui, avec le concierge, sont les gardiens et les messagers de la maison, mais qui servent aussi de guides à l'usage des visiteurs. Les huissiers et le concierge sont les seuls à porter un uniforme de service. Les

juges et les greffiers sont vêtus d'un costume de ville sombre au cours des séances publiques; les avocats doivent également s'habiller de noir pour représenter leurs clients. Les avocats de certains cantons romands qui ont réintroduit dernièrement le port de la robe apportent une note pittoresque dans les salles d'audience.

REPARTITION DU TRAVAIL

Il est rare que le Tribunal fédéral siège en corps. Ce cas se produit lorsqu'il s'agit de liquider des dispositions administratives ou des élections d'ordre interne, d'arrêter la jurisprudence des différentes sections et de publier des décrets, des règlements ou des circulaires à l'intention des autorités cantonales. Dans tous les autres cas, les affaires sont traitées par les différentes sections juridiques. Les unes sont constamment débordées d'activité, les autres ne travaillent qu'occasionnellement. C'est ce qui explique qu'un juge puisse appartenir en même temps à plusieurs sections. Chaque juge a le devoir d'apporter son aide à d'autres sections en cas de besoin. La composition des sections et leur présidence respective est décidée par l'assemblée des juges fédéraux tous les deux ans.

LES DIVERSES SECTIONS JURIDIQUES

Il y a d'abord la section du droit public et administratif dont font partie 9 juges; l'effectif du collège compétent ne dépasse cependant jamais 7 juges. Il n'y en a que 5 pour les affaires de plaintes d'arbitraire et pour celles relevant du droit administratif; une commission tripartite suffit même dans certains cas qui doivent être liquidés de façon sommaire. Cette section comprend encore deux chambres qui sont saisies l'une des questions relevant du droit public, l'autre de celles de droit administratif (y compris les recours au sujet des mesures disciplinaires prises à l'encontre du personnel de la Confédération). Il y a ensuite une première et une seconde section civile à chacune desquelles sont attribués 6 juges. Seuls 5 d'entre eux assistent au jugement. Il existe encore une chambre des poursuites et faillites dont 3 juges forment l'autorité de surveillance suprême, ainsi qu'une cour de cassation constituée par 5 juges pour les pourvois en cassation contre les sentences pénales rendues par un tribunal cantonal. Les délibérations orales et le prononcé des jugements de la section de droit public (à l'exception de la chambre de droit administratif) et de la section de droit civil sont publiques la plupart du temps.

LA JURIDICTION PENALE

L'énumération des différentes sections juridiques ne s'arrête pas là. Il existe encore une chambre criminelle dont chacun des 3 juges doit représenter l'une des trois langues nationales. C'est l'autorité qui, jointe aux 12 jurés confédéraux, représente les assises fédérales, instance qui se réunirait pour juger certains crimes politiques importants; dans ces cas-là, les jurés devraient dire s'il y a culpabilité ou non et la chambre criminelle se chargerait de fixer la peine. D'autres crimes politiques, tels que l'emploi d'explosifs et les délits dans l'usage de la monnaie et des mesures sont jugés par le Tribunal fédéral pénal pour autant que cette tâche n'ait pas été assignée aux cantons. Le tribunal est constitué alors par 5 juges dont les membres de la chambre criminelle. Trois autres juges n'appartenant ni à l'une ni à l'autre de ces institutions constituent par ailleurs une chambre des mises en accusation dont la tâche consiste à superviser l'instruction préalable dans les cas de crimes politiques et à décider de l'opportunité de soumettre une plainte aux assises fédérales ou au Tribunal fédéral pénal. Les pourvois en cassation et les demandes de révision de jugements rendus par les assises fédérales et le Tribunal fédéral pénal ou la Chambre criminelle, ainsi que les conflits de compétence entre les deux premières de ces trois autorités sont tranchés par la cour de cassation extraordinaire composée du président, du vice-président et des 5 plus anciens membres en charge du Tribunal fédéral qui n'appartiennent ni à la Chambre criminelle ni au Tribunal fédéral pénal. Cette cour de cassation ne dépend pas de ces deux dernières autorités. Deux commissions responsables l'une de l'administration, l'autre de la bibliothèque s'occupent des affaires intérieures.

DROIT PUBLIC ET DROIT ADMINISTRATIF

Les tâches de ces diverses sections du Tribunal n'ont été que sommairement décrites. Parmi les fonctions de la section de droit public et administratif, mentionnons encore sa faculté de pouvoir liquider les plaintes de droit public, les conflits de compétence surgissant entre autorités fédérales et cantonales ou les querelles de droit public intercantionales; elle peut aussi

se prononcer sur les plaintes de droit public contre des ordonnances cantonales décidées s'il y a infraction au droit constitutionnel des citoyens par exemple dans les cas d'inégalité juridique ou de libre-arbitre (seules des décisions cantonales tout à fait infondées peuvent être corrigées, car les cantons doivent disposer d'une certaine liberté de jugement), et enfin reconnaître les cas d'infraction à des concordats ou à des contrats politiques, etc. Le Tribunal fédéral ne peut décider si une loi fédérale, une décision fédérale d'ordre général ou un contrat politique approuvé par l'Assemblée fédérale sont conformes à la Constitution. Dans quelques cas précis pourtant, les décisions de certaines autorités fédérales peuvent être atta-

quées au moyen de la plainte d'un tribunal administratif et des recours de droit public contre la Confédération peuvent être jugés sur la base d'une plainte de droit administratif.

UNITE DE MESURE ET EXEMPLE.

Les sections de droit civil deviennent parfois instance suprême dans des différends relevant du droit civil et surtout dans les appels et les plaintes portées contre des décisions civiles de tribunaux cantonaux dans les cas où la somme litigieuse atteint un montant minimum de Fr 8 000 ou lorsque l'objet du différend n'est pas de nature économique. Dans les affaires civiles, c'est-à-dire dans les questions de droit entre privés et dans

les pourvois en cassation contre les jugements pénaux prononcés par des cantons, le Tribunal fédéral est tenu d'accepter les résultats de l'enquête effectuée par des tribunaux cantonaux, car il est dans ce cas une simple instance de contrôle dont le rôle est de garantir l'uniformité du droit civil et pénal fédéral. Dans certains cas particuliers il peut renvoyer le procès à un tribunal inférieur en prescrivant des directives. Mais la plupart du temps il n'est pas autorisé à donner des instructions au tribunal inférieur qui est souverain. Ce n'est que le prestige du Tribunal fédéral et la possibilité offerte de recourir jusqu'à lui qui en font une unité de mesure et un exemple.

Roberto Bernhard.

Sur les bords de la Limmat

A part deux jours, on est sensé avoir le beau temps depuis Noël. Or, cela se résume à du brouillard accompagné d'une bise froide, des routes sèches avec quelques plaques de glace, et... de bons coups de grippe! L'année a repris son cycle immuable. Après avoir enregistré 1 250 000 paquets entre le 10 et le 24 décembre, la poste zurichoise ne pousse plus aux records. Cependant, le service postal manque de bras et 22 factrices de lettres sont entrées en fonction. Nul doute qu'elles sont bien accueillies par la population qui a toujours un faible pour ceux qui apportent des messages.

Sous le signe de la nouvelle loi sur la circulation, il vient de s'en passer une bien bonne dont nombre de victimes de ces nouvelles prescriptions se délectent. Un brave policier zurichois semble-t-il, vieux routinier de l'automobile et supportant bien « le verre », avait passé une joyeuse soirée. Rentrant chez lui, il dut faire un crochet pour éviter un piéton qui traversait la chaussée sur les lignes jaunes. En ce faisant, il accrocha une autre voiture et il en résulta quelques dégâts matériels sans importance. Le policier dut se soumettre à une prise de sang et l'on découvrit chez lui un dépassement de plus de 50 % de la limite permise. Le tribunal le condamna à 500 francs d'amende et cinq jours de prison avec sursis. Se basant sur la nouvelle jurisprudence du tribunal cantonal n'admettant pas le sursis lorsqu'il y a ivresse au volant, le procureur fit recours à l'instance supérieure qui vient d'infliger deux

jours de prison ferme à ce pandore à la mine piteuse.

Puisqu'on parle de circulation, relevons le grand succès de l'initiative prise par les clubs automobiles du 30 novembre à Noël en organisant de grandes places de parcage en dehors de la ville sur les deux rives du lac. Déposant là leurs voitures, les automobilistes arrivant de l'extérieur pour faire leurs achats pouvaient prendre des bateaux rapides qui les conduisaient, pour 20 centimes, au centre de la ville, par la Limmat. Des centaines de personnes furent ainsi transportées chaque jour. Cette heureuse idée ouvre de nouvelles perspectives dans la solution de divers problèmes de la circulation à des moments particuliers.

Pour son semestre d'hiver, l'Université de Zurich comptait 5064 étudiants régulièrement immatriculés (et le Poly en a encore davantage). Il y a cinq ans, on n'en dénombrait pas tout à fait la moitié. La proportion des étrangers s'élève à 17,5 %. Le problème de la formation professionnelle dans tous les domaines pose des rébus à nos éducatifs qui semblent s'être laissés prendre de vitesse par l'évolution.

On parle beaucoup ces temps de la pollution de l'air par les installations de chauffages centraux. Il paraît que cela est dû avant tout aux installations qui ne fonctionnent pas normalement. Il y en aurait passablement Notons en passant qu'il existe 45 000 chauffages au mazout en ville de Zurich. Peu de fumée, mais des gaz.

A part la chaleur, on discute également de la fameuse « surchauffe » helvétique. Chacun est d'accord qu'il y aurait quelque chose à faire et qu'on a déjà trop attendu. Les mesures prévues par le Conseil fédéral viennent d'être publiées. Tout le monde est d'accord avec lui que les entreprises publiques doivent se soumettre aux mêmes règles que tout le monde. Or, on choisit ce moment-ci pour demander un crédit de plus de 34 millions de francs pour un nouveau garage des trams et trolleys. La psychologie n'a jamais étouffé les politiciens, mais tout de même... On croit peut-être nous calmer en annonçant une réduction de l'impôt d'église. Ce n'est pas très efficace. D'autant plus que les tramways en prennent à leur aise et abusent de la situation au point qu'ils ne sont plus là pour la clientèle mais vice-versa. Il est désormais interdit de fumer dans tous les trams, y compris les remorques. Et les abonnés mensuels ne peuvent plus entrer par la porte de devant, parce qu'il paraît que cela fatiguait les conducteurs de regarder les abonnements et que les services étaient de ce fait trop chargés... Surchauffe!

En attendant, on envisage d'installer des alarmes dans les taxis. Plusieurs conducteurs et conductrices ont de nouveau été attaqués. Hélas! La mentalité générale ne s'améliore pas en fonction de la prospérité. Récemment encore, la police zurichoise a dû procéder à une rafle de grande envergure dans les milieux de ces beaux messieurs aux gestes spéciaux, et qui disent d'une voix suave: « Quelle heure est-il? »...

La F.A.V. et les Editions du Panorama, BIENNE, mettent en souscription jusqu'au 1er mars 1964

NOTRE-DAME DE LA GARDE

roman de Georges Millot
Préface de Maurice Zermatten

Voici un roman qui a le mérite de mettre en scène dans les prestigieux décors des Alpes valaisannes des personnages parfaits de naturel; un roman d'amour aux péripéties dramatiques dans le cadre touristique des vacances estivales; un livre au style clair et aux images colorées, empreint d'une saine psychologie.

Notre-Dame de la Garde, œuvre forte et simple, écrite avec le cœur, est consacrée « aux plus hautes altitudes », pourrait-on dire en unissant dans la même pensée l'ordre physique et l'ordre moral. L'air des cimes y entretient un souffle de foi et d'idéal. A la mort qui rôde au long des passages vertigineux ou qui guette au bord de la crevasse trompeuse. Notre-Dame Protectrice oppose sa devise: « Altruisme, Sauvetage, Dévouement ».

Georges Millot, qui a déjà été trois fois lauréat de l'Académie Française, a écrit là un livre bienfaisant, qui plaira à tous ceux qui éprouvent l'irrésistible appel des sommets.

Ce roman de 212 pages, format 13,2 x 19,5, est mis en souscription au Prix de Fr. 9.—

Dès la fin de la souscription (mars 1964), l'ouvrage sera en vente dans les librairies au prix fort de Fr. 10.50

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

(Ecrire en lettres majuscules s.v.p.)

M.

Adresse:

souscrit exemplaires de Notre-Dame de la Garde de Georges Millot au prix de Fr. 9.— l'exemplaire.

Veillez remplir ce bulletin, le découper et l'expédier à la « Feuille d'Avis du Valais », Service commercial, Sion, ou aux Editions du Panorama, Bienne.

Signature: Date:

En Suisse ☆ En Suisse ☆ En S

Incendie dans une fabrique de produits chimiques à Zofingue. Dégâts considérables

ZOFINGUE (Ats). — Plusieurs explosions, suivies d'un incendie, se sont produites mercredi dans la fabrique de produits chimiques « Siegrid und Co », SA, à Zofingue. Un bâtiment de deux étages a été entièrement détruit. Il était utilisé pour l'entreposage de tous les matériaux et acides inflammables, par exemple, des bonbonnes d'oxygène, de xylol, d'acide salpétrique, d'acide sulfurique, d'éther, d'acétylène et de benzol, etc. Les dégâts n'ont pu encore être évalués, mais sont déjà considérés comme exceptionnellement importants.

Mercredi matin, un employé procédait, dans la cave du bâtiment, au transvasage d'éther, lorsque pour des raisons encore inconnues, ses habits prirent feu soudainement. Il fut aussitôt secouru par son chef et ne fut ainsi que légèrement blessé.

Vers 11 h. 35, le chef de division donna l'alerte interne. Les ouvriers se trouvant dans les bâtiments en danger se mirent à l'abri. Le commandant du groupe anti-feu se ren-

dit rapidement compte que sa troupe ne pouvait seule, maîtriser le sinistre et fit appel aux pompiers de Zofingue.

Entre temps, de violentes explosions s'étaient produites et avaient ébranlé tout le quartier industriel de Zofingue. Des débris ont été retrouvés à 300 mètres, et de nombreuses vitres ont été brisées.

Les équipes anti-incendie de la maison d'édition Ringier SA, et de la « Faererei » SA, accoururent sur les lieux. Un peu plus tard, le service de permanence d'Olten, spécialement équipé pour la lutte contre les incendies d'origine chimique, et la permanence des pompiers de Langenthal furent alertés. Tous ces services conjuguèrent leurs efforts pour éviter une catastrophe à la grande région industrielle de Zofingue. En effet, une fabrique de laque et de couleurs, le gazomètre de la ville de Zofingue et d'autres fabriques sont situées près du foyer de l'incendie.

Comme le foyer de l'incendie était également situé près de la voie ferrée Zofingue-Olten, les trains pour Olten ont été bloqués, par mesure de prudence, jusqu'à environ 12 h. 30, en gare de Zofingue.

Les décombres du bâtiment brûlaient encore en fin d'après-midi.

40ème anniversaire de l'Union des Fabricants d'horlogerie de Genève, Vaud et Valais

Le 40ème anniversaire de l'Union des fabricants d'horlogerie de Genève, Vaud et Valais a été célébré lundi, le 20 janvier 1964, à l'hôtel Richemond à Genève.

Nous avons remarqué la présence du conseiller d'Etat Ruffieux, du président de la Fédération horlogère, M. le ministre Bauer, ainsi que diverses personnalités.

Etant rattaché géographiquement à Genève et Vaud, le Valais fut représenté par un fabricant d'horlogerie de Fully, seul membre de l'Union.

Les orateurs ont prononcé des paroles aimables à l'égard du Valais et de son développement industriel.

NOUS DESIRONS engager

1 vendeuse

pouvant évent. se charger de petits travaux de bureau.

**LIBRAIRIE GAILLARD
MARTIGNY**

P 114 S

ON ENGAGERAIT

charpentiers menuisiers

qualifiés. Logement disponible à proximité du travail.

Ecrire sous chiffre P 2138 à Publicitas Sion.

A LOUER

chambre

meublée à la place du Midi.

Tél. (027) 2 30 22
P 2588 S

BEX

Vigne à vendre, environ 2.000 m². Belle situation, se prêtant comme

terrain à bâtir

Ecrire sous chiffre MD 38 L, Publicitas, Sion.

ON CHERCHE à Sion

chambre

meublée.
Faire offre Poste restante No 1 - Sion I.

A LOUER

chambre

confort, à Monsieur. De suite.

Tél. (027) 2 12 17
P 2592 S

ON CHERCHE

à louer

chambre

indépendante, quartier ouest ou environs.

Tél. (027) 2 33 08
P 2572 S

ON CHERCHE

pour juillet aux Mayens de Sion ou environs de Sion

1 chalet

3 chambres.

Tél. (027) 2 25 79
P 25157 S

Gessler

A VENDRE

à Nendaz jolie

propriété

arborisée. Convientrait comme terrain à bâtir au bord de la route

Tél. (027) 2 45 02
P 25156 S

Littérature et gastronomie

BERNE (ATS) — M. René de Messières, conseiller culturel près l'ambassade de France, a donné mardi soir sous les auspices de l'Association romande de Berne, une causerie sur le thème « Littérature et gastronomie ». C'est avec un vif plaisir que l'auditoire, dans lequel on notait M. Moine, président du Conseil exécutif bernois, et M. Oser, chancelier de la Confédération, a entendu évoquer les nombreux liens d'affinité qui lient les écrivains à la bonne cuisine, de Rabelais à Colette en passant par Ronsard, Balzac et Zola. Comme la gastronomie, la littérature est affaire de goût, de mesure, devait conclure M. de Messières. Ce qui importe, c'est le don de transmutation qui permet de changer les choses les plus simples en œuvres d'art.

Situation des marchés agricoles

La situation du marché des légumes ne s'est guère modifiée ces derniers jours. Il y a encore de grands stocks de choux-blancs, choux rouges, choux frisés, céleris-pommes. L'écoulement modeste de ces variétés de légumes s'est un peu amélioré et il croîtra vraisemblablement encore davantage au cours des prochaines semaines.

Les poireaux verts et blanchis ainsi que le rampon sont à nouveau offerts sur le marché et se vendent à des prix satisfaisants.

Résultats d'exploitation des Chemins de fer fédéraux pour le mois de décembre

BERNE (ATS) — Les CFF ont transporté, en décembre 1963, 20,1 millions de voyageurs, c'est-à-dire 400 000 voyageurs de moins qu'en décembre 1962. Les recettes ont atteint 43,7 millions de francs, ce qui fait 1,3 million de plus qu'en décembre 1962.

Le trafic des marchandises a atteint 2,7 millions de tonnes. Par rapport au tonnage du même mois de l'année dernière, l'augmentation est de 290 000 tonnes. Les recettes, 57,8 millions de francs, ont été supérieures de 3,9 millions de francs à celles de décembre 1962.

Les recettes d'exploitation ont été de 115,8 millions de francs, ce qui re-

présente une augmentation de 10 millions de francs par rapport à décembre 1962. Quant aux dépenses d'exploitation, elles ont été de 97,3 millions de francs, ce qui fait 12,5 millions de francs de plus qu'en décembre 1962.

L'excédent des recettes sur les dépenses d'exploitation est de 18,5 millions de francs contre 21 millions de francs en décembre 1962. L'excédent d'exploitation sert à couvrir les dépenses spécifiées au compte de profits et pertes (amortissements, frais de capitaux, etc.), dont le montant n'est pas encore connu.

...et nouveaux records durant 1963

BERNE (ATS). — Selon les résultats approximatifs d'exploitation des chemins de fer fédéraux, ceux-ci ont transporté en 1963 241 800 000 personnes, soit 4 800 000 de plus qu'en 1962, ainsi que 34 720 000 tonnes de marchandises, soit 1 920 000 tonnes de plus que l'année précédente.

Le total des produits de transport qui s'était élevé en 1962 à 1 136 100 000 francs, a atteint en 1963 la somme de 1 207 200 000 francs, ce qui représente une augmentation de 71 100 000 francs. Quant au transport des voyageurs, il représente un total de 471 600 000 fr., contre 452 300 000 fr. en 1962. L'augmentation est ainsi de 19,3 millions de francs. Le transport des marchandises a atteint en 1963 la somme de 735 600 000 fr., contre 683 800 000 fr. en 1962. L'augmentation est ainsi de 51,8 millions de francs. Les produits accessoires ont représenté une somme de 113,8 millions de francs en 1963, ce qui constitue une augmentation de 7,8 millions de francs par rapport au résultat de l'année précédente.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 1 321 000 000 de francs en 1963, soit 78 900 000 francs de plus qu'en 1962. En revanche, les charges d'exploitation ont atteint la somme de 1 009 900 000 francs, soit 90 900 000 fr. de plus qu'en 1962. C'est la première fois que ce poste dépasse un milliard.

Si l'on compare l'excédent d'exploitation de 1963 à celui de 1962, on constate qu'il a diminué de 12 millions.

Une explosion à Genève

GENEVE (Ats). — Dans la journée, une explosion suivie d'un incendie s'est produite dans un atelier d'électro-mécanique situé à l'avenue Ernest-Pictet. Les pompiers ont maîtrisé le sinistre. Les dégâts aux installations, à l'outillage et aux machines sont évalués à une centaine de mille francs. Deux ouvriers ont été blessés. L'un de nationalité tunisienne, a dû être transporté à l'hôpital, l'autre a été ramené à son domicile après avoir reçu des soins. L'explosion est due à l'inflammation d'un liquide

passant de 323 100 000 fr. à 311 100 000 francs.

L'excédent d'exploitation doit couvrir les charges du compte de profits et pertes (amortissements, frais de capitaux, versements complémentaires à la caisse de pensions et de secours, allocations de renchérissements aux bénéficiaires de rentes, provisions éventuelles nécessaires à l'exploitation, versement à la réserve légale, intérêts du capital de dotation, de 400 millions de francs, dont le montant exact n'est pas encore connu.

Un œil (aux ultra-sons) pour les aveugles



Un « œil » travaillant aux ultrasons sur le même principe que le radar vient d'être inventé par les Anglais ; peut-être cette nouveauté est-elle destinée à remplacer les chiens d'aveugle. Il s'agit d'un appareil léger et maniable, en connexion avec l'oreille de l'aveugle, qui lui annonce acoustiquement la présence d'obstacle. Des essais de cet appareil auront lieu en Suisse également.

Sion et la région

Belles vacances à la montagne : BON ACCUEIL

La 2e assemblée générale de Bon Accueil s'est tenue au Foyer de la Jeune Fille à Sion, samedi dernier, 1er février. Tous les comités régionaux de Monthey, St-Maurice, Martigny, Sion et Sierre y étaient représentés et siègèrent sous la présidence de Madame Victor de Werra.

Après la lecture du protocole — mieux fait comme on l'a relevé, que ce qu'il rapporte — notre grand argentier, M. G. Spahr qui tient, à côté de tant d'occupations semblables, les comptes de B.A. depuis sa fondation, nous présenta l'état financier du Hôme et put nous révéler que désormais, grâce à l'exploitation hivernale, l'avenir matériel de l'institution semblait assuré. De gros et anciens soucis furent ainsi dissipés.

Cependant il reste que le plus important, c'est le bien qui se fait là-haut à nos hôtes, les mères valaisannes et les personnes seules. Plus de 4.000 nuitées cet été, (plus de 65.000 en 19 ans) tel fut le bilan établi par notre secrétaire, Mademoiselle Marie Giroud, la précieuse et fidèle collaboratrice de Bon Accueil depuis 16 ans. Au prix de mille veilles elle a édifié lentement l'organisation si précise de Bon Accueil que bien souvent le directeur (ou d'autres personnes) a failli gaudir ce mécanisme délicat par ses initiatives. Mademoiselle Giroud a droit à la reconnaissance, — qui lui est acquise d'ailleurs, — des comités et des mères de Bon Accueil.

Les comités régionaux qui firent de Bon Accueil une maison « valaisanne » par leur zèle inlassable reçurent, avec la secrétaire protocolaire, les remerciements qu'ils méritent pour leur travail énorme accompli dans toutes les villes et tous les villages du Valais romand. Les mots semblent forts ; de fait ils ne donnent guère l'idée des labeurs accumulés pendant ces 20 années, des démarches infinies qu'ils réalisèrent.

Les paroles adressées par le directeur à l'assemblée, relevèrent aussi ce qui, en définitive, a fait du séjour à Bon Accueil ce qu'il est : un havre de paix, de réconfort et de joie. Ce fut la prise en charge, dès le début de l'œuvre, par la Congrégation des Sœurs Ursuline de Sion, du Hôme de Bon Accueil. La Révérende Supérieure de 1934, Sœur Raphaël accorda, en effet, à Mlle Joséphine de Cour-

ten et au prêtre qui l'accompagnait, le feu vert, ou mieux, donna au nom de sa Congrégation son « Fiat » pour Bon Accueil.

Depuis ce jour-là, sans trêve, sacrifiant le peu de vacances qu'elles ont et qu'elles méritent, les Sœurs Ursulines viennent là-haut se fatiguer pour que d'autres puissent se reposer, se charger de soucis pour en décharger les mamans, apporter aux hôtes, Dieu et sa paix, en se chargeant elles-mêmes de la Croix où Il est attaché.

Après bientôt 20 ans d'existence, avec le recul nécessaire, on peut plus aisément établir le bilan de cette activité charitable. En dépit d'une organisation déficiente au début, au sein de toutes sortes de soucis matériels, sans l'aide d'installations modernes, dans une maison qui cherchait sa voie, elles furent toujours présentes, souriantes, patientes, serviables, optimistes malgré la fatigue qui se lisait sur leur visage : chez la Sœur directrice comme chez la Sœur infirmière, la Sœur cuisinière ou celle qui vaquait à l'entretien de la maison. Les mamans, par leur joie d'abord, par leurs innombrables lettres ensuite ont toujours témoigné leur reconnaissance à « leurs chères Sœurs ».

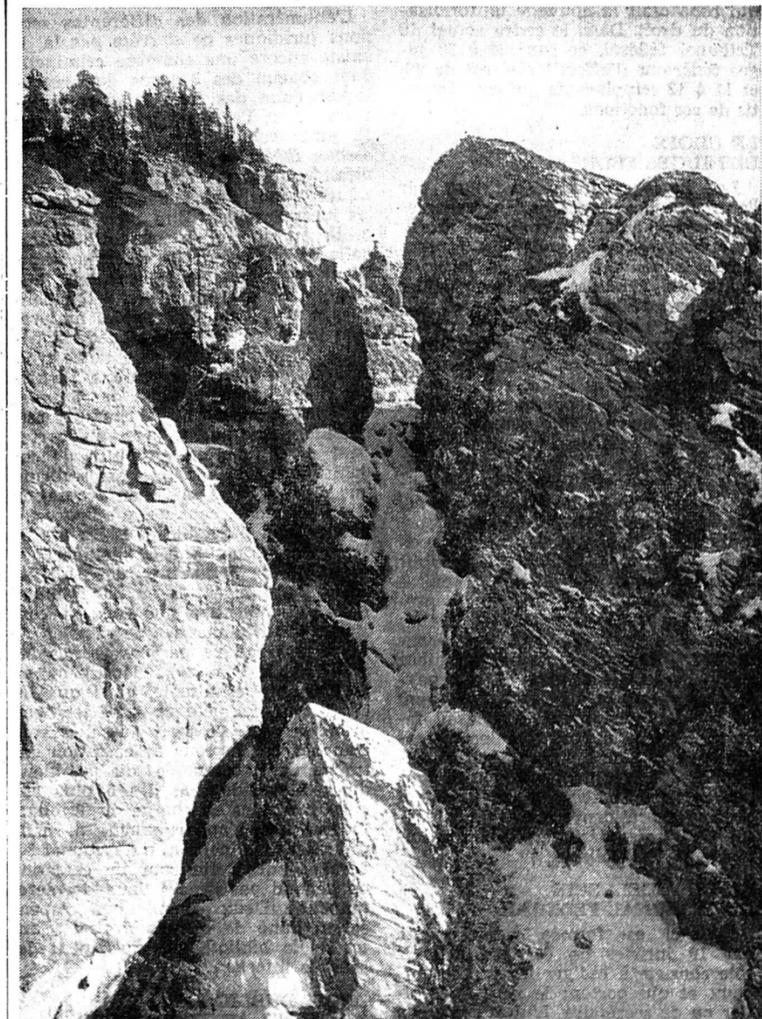
Mais nous, comment le ferons-nous assez ? Il fallait au moins, au terme d'une longue étape, le dire franchement. On n'écrit guère l'histoire du bien qui se fait d'âme à âme.

Samedi, la Rvde Sœur Théophile, la Supérieure actuelle du Couvent des Ursulines de Sion, qui honorait l'Assemblée de sa présence, a réaffirmé son indéfectible attachement à cette œuvre. Vu l'âge du Directeur, on demanda à Sœur Théophile de prendre la relève. Les comités se réservant les soucis financiers et matériels, et le placement des mamans. Elle a bien voulu l'accepter.

On l'a dit à cette occasion : l'organisation semble actuellement au point : l'heure de la femme est arrivée. A elle d'apporter à Bon Accueil plus de joie, de beauté, à elle de lui faire la toilette et d'y faire régner plus encore qu'autrefois, l'esprit de famille, d'y accroître le bonheur d'un vrai foyer chrétien.

Après tout cela, nous souhaitons à tous, et à toutes, de bonnes vacances à BON ACCUEIL.

Images insolites : les « canyons » des Violettes



Les invités à l'inauguration du télécabine des Violettes ont eu, jeudi, la surprise et la joie de « survoler », par le nouveau moyen de remonte mécanique, un décor féérique et peu valaisan, au premier abord. Peu avant l'arrivée à la station terminus, de grands « canyons » ressemblant, toutes proportions gardées, à ceux du Colorado, attirent l'attention des nombreux touristes. Les larges et profondes crevasses s'ouvrent dans la montagne, laissant entrevoir dans leurs profondeurs des traces de chamois, marquées dans la neige fraîche. Ce qui fit dire à un visiteur : « Un décor pour un film de western ».

(Photo Schmid)

Chronique valaisanne

LE MULET



Ainsi, les Valaisans élèveront une statue au mulet, le plus dévoué, le plus fidèle des serviteurs...

L'idée peut d'abord paraître saugrenue. Que l'on dresse sur une place publique l'image d'un grand serviteur de l'Etat; que l'on assoie à jamais un général sur sa monture à quelque carrefour privilégié; qu'une cité prolonge la mémoire d'un poète, d'un musicien, d'un chimiste à qui elle a donné le jour: personne ne songe à s'étonner. L'orgueil, la vanité, la gratitude, la pitié dictent ensemble ou tour à tour de telles manifestations. — Il est bon, dit le pédagogue, que les enfants apprennent à connaître le passé. Les grands exemples suscitent les grands dévouements. Mais un monument dédié au mulet!

Et pourtant, ce n'est pas un canular: si tout va bien, d'ici une année ou deux, le mulet aura sa statue sur une place vraisemblablement séduisante.

Les gens raisonnables ont commencé par dire qu'il serait plus utile d'améliorer l'ordinaire des quelques représentants qui nous restent d'une race en voie de disparition.

Les économes ont ajouté que c'était beaucoup d'argent jeté par les fenêtres alors qu'il reste beaucoup de pauvres, parmi nous.

Les esthètes ont ajouté qu'on ne peut faire une belle statue avec un si mauvais sujet et qu'il vaudrait mieux dès lors s'abstenir.

Les gens très intelligents se sentent blessés à l'idée qu'un animal reçoive tant d'honneurs, une bête, au surplus, qui passe pour avoir la tête dure. Ne

ferait-on pas mieux de rappeler le souvenir de Mathieu Schiner ou de Maurice Troillet?

Et les mauvais esprits ajoutent que la puce mériterait bien nos hommages, elle aussi; elle tenait les gens éveillés quand ils avaient tendance à s'endormir. Or, elle a complètement disparu...

Et ainsi de suite. Eh bien! moi, j'applaudis à l'idée de rendre hommage à une bête que nos enfants ne verront plus et qui a rendu au Valais, pendant les siècles des siècles, des services incomparables.

Le fils de la jument et du baudet semblait créé tout exprès pour alléger un peu le sort des montagnards. Intrépide, sobre, travailleur et fidèle, il avait des qualités faites sur mesure. On le savait aussi rancunier. C'est qu'il avait du caractère. Et il en fallait, du caractère, pour supporter la vie qu'il supportait.

Intrépide: il allait partout. Pas de précipice qui pût le décourager. Un fil de piste lui suffisait. Rocher en amont, rocher en aval: il se glissait entre les deux. Sentier pierreux, chemin semé d'embûches: il savait lever le pied et passait avec l'air de ne pas voir les obstacles. Le raidillon donnait le vertige: il l'abordait avec une bravoure qui pouvait paraître inconsciente à qui le connaissait mal. La route était longue, de la plaine à la montagne: il mesurait son effort, partait d'un pas tranquille, arrivait avec son fardeau, sans être épuisé...

Et d'une sobriété que ses propriétaires citaient en exemple. Il était vraiment le compagnon des pauvres.

Non qu'il n'ait pas su distinguer, dans la prairie, l'herbe la plus fine. Quand la chance lui souriait, il choisissait le trèfle et le pissenlit d'un museau infatigable. Mais c'étaient là festins de fêtes. Le plus souvent, il happait, par humilité, n'importe quelle plante du talus. Comme les pauvres, il avait toujours faim, mais pouvait rester un jour entier sans manger et sans se plaindre. Difficile sur la qualité de l'eau, il savait supporter la soif, négligeait le ruiseau douteux, gardait la langue sèche jusqu'à la jolie fontaine au miroir limpide. L'hiver, ses maîtres le nourrissaient du foin le plus grossier qu'ils alourdisaient de paille, par économie. Il consentait même à croquer les rameaux secs du frêne et de l'ormeau. Ou cocolait les vaches et les chèvres sous le prétexte qu'elles donnaient du lait. Lui, on lui remplissait l'estomac à la va-que-je-te-pousse, et il se laissait faire. Parce qu'il se savait un peu inutile, dans le temps du repos. Il maigrissait: son poil se hérissait. Mais gardait son humeur de vieux philosophe qui en sait long sur la relativité du bonheur.

Travailleur, qui l'était davantage? Rien ne se faisait sans lui sur ces montagnes arides où la roue ne savait où rouler... Dès que venait le mois de mars, il fallait descendre à la vigne: il était du voyage parce qu'au retour, il servait de monture à son maître. Descendre, monter: il ne connut jamais d'autres lois. Descendre jusqu'au bord de la rivière où quelques champs se superposent sur les murailles; remonter le soir, en portant sur son dos la mère et la marmitte; monter au mayen et l'on je-



tait sur le bât tout ce qu'il fallait pour y vivre. Tracer les billes de bois, de la forêt au village; porter le foin, le seigle, le fumier, les pommes de terre, la vendange, le bois, les choux du jardin, les semences d'octobre, et tirer la charrue. Ramener la famille au village, chaque soir. Regardez: ils ont même pris l'habitude de s'agripper à sa queue et de se faire trainer comme des gens ivres...

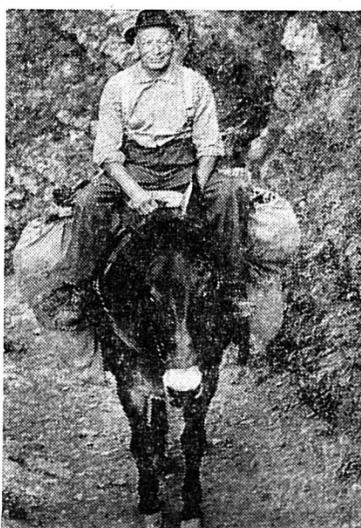
Il va. Il balance paisiblement sa tête et va. Il a le pied fin, le jarret sûr, l'œil rapide. Un bout de pain que les enfants ne peuvent plus ronger: c'est tout ce qu'on lui donne quand on veut lui témoigner quelque gratitude. De l'avoine? Bon pour le cheval, cet aristocrate. Il est peuple, lui, un peu jacobin, mais d'une fidélité à toute épreuve. Son maître, il le ramènerait mort, au besoin. L'homme s'est attardé dans une cave, au café: il suffit qu'il parvienne à se hisser sur la monture: la monture va droit son chemin. Elle connaît sa consigne.

Têtu, oui. Il le faut bien. La mule à nous, la tête à elle. L'homme varie, change d'humeur, s'oublie. Le mulet ne bronche jamais sur les principes. Il en a, il les garde. Non, on ne fait pas boire un mulet qui n'a pas soif. Mais stupide? Jamais. Subtil, au contraire, malin, rusé au besoin. La sagesse fondée sur une vieille expérience dit qu'il est « connaissant ». Et c'est vrai. Il reconnaît ses maîtres à distance, à la vue, à la voix, à l'odeur, les accueille avec amitié. Vous n'êtes pas de la famille? Alors, éloignez-vous. Il a le coup de pied leste et précis...

Le verbe hésite entre le passé et le présent. Il n'y a presque plus de mulets. Il n'y en aura bientôt plus. Puisqu'un modèle nous reste sous les yeux, fixons les traits de cet incomparable compagnon de nos pères. Aux techniciens de l'an deux mille, nous dirons, montrant la statue:

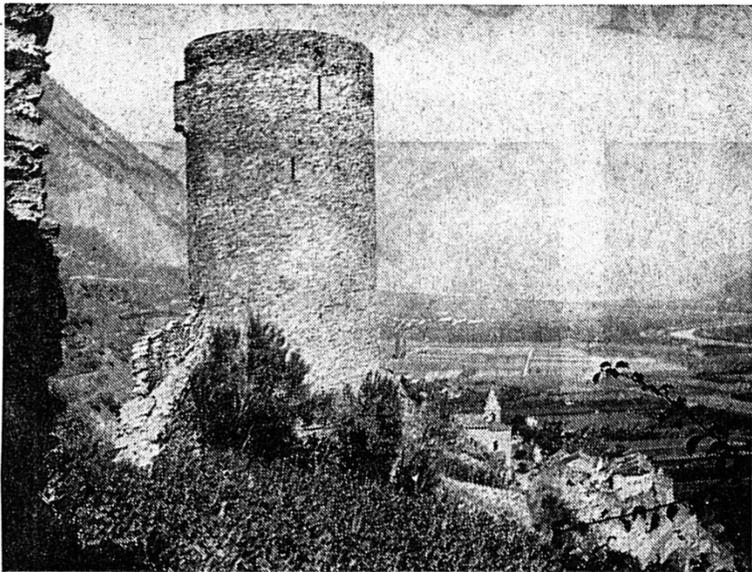
— Le serviteur incomparable de vos grands-pères: c'était un brave!

Maurice Zermatten.



UNE TACHE TRES IMPORTANTE :

La sauvegarde de nos sites et de nos paysages



La Tour de Saillon.

Dans les années d'après-guerre, la Suisse a pris un bel essor économique et le Valais a bénéficié, lui aussi, de cette situation. De nouvelles constructions (bâtiments locatifs, usines, maisons particulières, etc.) ont surgi du sol. Une telle évolution exigeait une discipline nécessaire en matière de construction et, en 1943 déjà, plusieurs députés avaient demandé au Conseil d'Etat de s'occuper de la protection des paysages et des sites.

L'on estimait en effet que le Valais, pays de tourisme, ne devait pas laisser son territoire s'enlaidir par des édifices de mauvais goût. A la suite de ces interventions, une commission des sites et une commission cantonale des constructions furent fondées en 1944. Ces deux organismes dépendirent tout d'abord du Département de l'instruction publique, puis du Département des travaux publics de l'Etat du Valais.

L'EXAMEN DES DEMANDES

Depuis 1944 donc, toute personne qui veut construire un nouveau bâtiment (ou en agrandir un, surélever, édifier des annexes, des murs et des clôtures en bordure de voie), qui désire exécuter des transformations ou démolir un bâtiment, etc., doit soumettre un projet à la commission cantonale des constructions. En principe, les constructions à caractère purement rural de peu d'importance et ne servant pas à l'usage d'habitation, lorsqu'elles se trouvent à plus de 500 mètres d'une agglomération, ne sont pas soumises à cette autorisation.

Il arrive très fréquemment que les projets présentés ne soient pas adaptés au paysage, au cadre dans lequel ils seront réalisés. Chaque demande est examinée par la commission cantonale des constructions, en premier lieu sous son aspect esthétique, puis sous d'autres aspects (feu, hygiène, loi sur les routes, concessions, service des eaux, etc.).

QUELQUES CAS EPINEUX

La commission cantonale des constructions doit souvent résoudre des cas épineux ou refuser carrément des projets. L'on se souvient qu'un groupement voulait construire d'immenses tours locatives sous Valère, dont la hauteur devait sauf erreur atteindre 32 ou 35 mètres. Bien entendu, il fallut refuser le permis de construire, car ces bâtiments auraient porté une atteinte irréparable au paysage.

Un particulier désirait construire une grande maison moderne en plein coteau de Rarogne, sous l'église paroissiale. Là aussi, la Commission cantonale des constructions se vit contrainte de dire non.

Disons aussi que l'on cherche à protéger le pied de la tour de la Bâtiaz, à Martigny, un site vraiment remarquable. Bien sûr, ce ne sont que trois exemples pris entre cent, car la commission cantonale des constructions traite une foule de dossiers ;

QUELQUES CHIFFRES...

Une nouvelle loi oblige tout propriétaire d'un immeuble neuf de prévoir des abris pour la protection civile. Là aussi, la commission cantonale

au bureau communal avec le plan de situation et la formule de demande cantonale.

La commune met le projet à l'enquête publique et chargera la commission communale des constructions (s'il en existe une, bien entendu) d'étudier le projet présenté. La commission adressera alors un rapport au Conseil communal qui donnera un préavis favorable ou négatif. Enfin, la demande sera transmise à la Commission cantonale des constructions.

Combien de temps dure cet examen ? Si le dossier doit être transmis à divers services de l'Etat qui ont leur mot à dire (service des routes, hygiène, etc.) le délai d'attente sera naturellement plus long. Par contre, si le préavis de la commune est favorable, la demande sera en général liquidée rapidement.

Les demandes d'autorisation peuvent être refusées pour plusieurs raisons, notamment, un préavis communal négatif. La commission cantonale a la faculté de rejeter la demande si cette dernière ne répond pas aux prescriptions légales.

Il est possible de déposer un recours, contre une décision de la commission, auprès du Conseil d'Etat. L'on peut même recourir jusqu'au Tribunal fédéral mais, jusqu'à maintenant, la commission cantonale des constructions n'a essuyé aucun échec de ce côté-là.

UN TRAVAIL CONSIDERABLE

La commission cantonale des constructions et le service de la protection des sites (cette dernière s'occupe surtout des lignes à haute tension, des lignes téléphoniques, des carrières, des grands chantiers, etc.) accomplissent un travail considérable et l'on ne rend pas assez compte dans le grand public. En effet, ces deux organismes, grâce à la vigilance toujours en alerte, parviennent à éliminer des constructions laides et de mauvais goût qui n'ont pas leur place en Valais. Une sélection rigoureuse est faite, qui permet de sauvegarder l'essentiel de nos paysages. L'on ne peut que s'en féliciter.

P. D.

Instructions concernant l'entrée en Suisse et le séjour des travailleurs étrangers

Le Département de justice et police rappelle aux intéressés (employeurs et travailleurs) les dispositions légales concernant l'admission des étrangers dans le canton :

1) Obligations de l'employeur

L'employeur qui désire engager du personnel étranger doit adresser une demande au Service cantonal des étrangers, à Sion. Il utilisera la formule délivrée par le bureau communal des étrangers ou par le secrétaire municipal.

Une fois en possession de l'assurance d'autorisation de séjour, l'employeur l'enverra à la personne devant entrer à son service.

Aucun employeur n'a le droit d'occuper un étranger, même à titre provisoire ou sans rémunération, sans avoir préalablement déposé une demande dans ce but et en avoir obtenu l'autorisation.

Le dépôt d'une demande ne constitue pas le droit de faire travailler un étranger.

2) Obligations de l'étranger

Aucun étranger ne peut exercer une activité quelconque dans le canton du Valais s'il n'est pas au bénéfice d'une autorisation écrite du Service cantonal des étrangers.

Seuls sont admis à travailler en Suisse les étrangers ne dépassant pas les limites d'âge suivantes :

Age maximum : hommes 60 ans, femmes 45 ans.

Age minimum : hommes 17 ans révolus, femmes 17 ans révolus.

3) Travailleurs saisonniers

Les travailleurs étrangers saisonniers n'ayant pas quitté la Suisse le 20 décembre 1963 sont tenus d'interrompre effectivement leur séjour durant l'entre-saison. Le séjour dans le canton pendant cette période sans exercice d'une activité lucrative et la prise d'emploi dans une autre profession sont formellement interdits.

Le départ du travailleur saisonnier entraîne également celui des membres de sa famille qui ne sont pas au bénéfice d'une autre autorisation.

Le retour pour la prochaine saison ne doit avoir lieu qu'avec une assurance d'autorisation de séjour et pas avant le terme fixé pour l'entrée.

4) Service sanitaire de frontière

Les étrangers entrés pour prendre

un emploi, même non rémunéré, doivent se soumettre à un examen médical au poste sanitaire de frontière, le jour même de leur entrée en Suisse. Ils ne sont pas autorisés à poursuivre leur voyage si le résultat de la visite médicale n'a pas été apposé dans leur passeport.

Les étrangers reconnus malades sont refoulés immédiatement.

5) Déclaration d'arrivée

Les étrangers autorisés à exercer une activité rémunérée ou gratuite doivent déclarer leur arrivée dans les huit jours au bureau communal des étrangers de leur lieu de résidence et en tous les cas avant la prise d'emploi.

La déclaration doit être faite par l'étranger lui-même et non par son employeur.

6) Changement d'employeur

L'étranger au bénéfice d'une autorisation de séjour et de travail n'a pas le droit de changer de place ou de profession sans avoir obtenu préalablement une nouvelle autorisation.

7) Etrangers établis

Ces instructions ne concernent pas les étrangers au bénéfice d'un permis d'établissement (livret vert, formule C). Les titulaires de tels permis ne sont soumis à aucune restriction quant à leur activité lucrative.

8) Famille des travailleurs étrangers

Vu ses conséquences démographiques particulières, ses aspects humains et sociaux, l'admission des familles est subordonnée à une autorisation du Service cantonal des étrangers, l'autorité communale entendue.

Demeurent réservées les directives de la Police fédérale des étrangers précisant les conditions préalables à la délivrance de l'autorisation.

9) Contrôles et sanctions

Les agents des polices cantonale et municipale et les titulaires des bureaux communaux des étrangers sont chargés de l'application de ces instructions. Ils dénoncent toutes les contraventions constatées en matière de police des étrangers.

Les infractions sont sanctionnées de la manière suivante :

a) contre l'étranger fautif :
1. amende pouvant aller jusqu'à Fr. 2000.— ;

2. refoulement ;
3. renvoi de Suisse avec interdiction d'entrée pour une durée limitée ou indéterminée ;

b) contre l'employeur :
1. amende pouvant aller jusqu'à Fr. 2000.— ;

2. retrait du droit d'occuper de la main-d'œuvre étrangère.

Sion, le 3 février 1964.

Le Chef du Département de justice et police (signé) : Dr. O. Schnyder.

Avis concernant le retrait des anciennes formules de passeport suisse

Il est rappelé au public que depuis le 1er août 1959, seul le nouveau passeport suisse (couverture rouge avec lettres or et croix blanche) peut être établi ou prolongé.

Les anciennes formules (couverture beige) conservent néanmoins leur validité jusqu'à leur échéance, mais au plus tard jusqu'au 31 juillet 1964 à 24 heures.

A partir de cette date, l'usage du passeport ancien modèle est interdit pour se rendre à l'étranger, même dans les pays avec lesquels la Suisse a conclu une convention autorisant le passage de la frontière sur production d'un passeport périmé de moins de 5 (cinq) ans.

Le retrait de la circulation des anciennes formules de passeport suisse tombant en pleine saison touristique, nous recommandons aux personnes qui désirent obtenir un nouveau passeport de ne pas attendre la veille de leur départ pour s'en procurer un, mais de présenter leur demande au moins 8 jours à l'avance. Ce délai est nécessaire au personnel du bureau des passeports pour liquider toutes les requêtes qui lui parviennent.

Le nouveau passeport individuel est établi sur la base des pièces suivantes :

a) aux citoyens valaisans, domiciliés dans le canton, sur présentation :

1. de l'ancien passeport ou de l'acte d'origine conforme à l'état civil du requérant, acte dûment légalisé par la Préfecture du district et par la Chancellerie d'Etat ;
2. de 2 (deux) photographies récentes, format passeports (6x4 cm) ;
3. de l'indication du signalement (taille, couleur des yeux et des cheveux, signes particuliers, profession).

b) aux ressortissants confédérés, sur présentation :

1. du permis d'établissement et de l'ancien passeport ;
2. des pièces et renseignements exigés sous litt. a, chiffr. 2 et 3.

c) pour les personnes mineures ou sous tutelle

l'autorisation écrite de leur représentant légal requise. Cette autorisation doit être légalisée par l'autorité communale compétente.

Sion, le 3 février 1964.

Le Chef du Département de justice et police : (signé) Dr. O. Schnyder.

PAR SUITE DE L'AFFLUX DE MAIN-D'ŒUVRE ETRANGERE LE SERVICE CANTONAL DES ETRANGERS DOIT RESOUDRE DE NOMBREUX PROBLEMES

Notre pays connaît, depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, une expansion économique étonnante : la « haute conjoncture ». La situation de la Suisse est réjouissante, trop même puisque nous souffrons de cette fameuse surchauffe contre laquelle le Conseil fédéral va prendre des mesures draconiennes.

Cette expansion a aussi provoqué un gros afflux de travailleurs étrangers, d'où de nouveaux problèmes à résoudre. Sous quels aspects se présente la situation en Valais ? Pour le savoir, nous avons rendu visite au Service cantonal des étrangers.

TOUJOURS PLUS D'ETRANGERS !

Depuis 1946, le nombre des étrangers en Suisse s'est accru d'une manière vertigineuse et le Valais n'a pas échappé à ce mouvement migratoire. Qu'on en juge : en 1946, l'on dénombrait un millier de travailleurs étrangers dans notre canton. En 1953, 9000 et, l'an passé, 28 780 !

Bien entendu, l'Italie fournit toujours le principal contingent de main-d'œuvre (81 %). Les travailleurs espagnols affluent aussi (7,50 %). Si la croissance économique se poursuit au même rythme et si la même tendance démographique se maintient ou s'accroît encore, un recours plus systématique à la main-d'œuvre non européenne sera sans doute nécessaire.

Déjà, à l'heure actuelle, l'on trouve en Valais des travailleurs qui proviennent de Turquie, d'Afrique du Nord, voire de Grèce et de Yougoslavie...

UNE ADAPTATION DIFFICILE

Les difficultés que rencontrent les travailleurs étrangers en Suisse concernent surtout le regroupement familial. Les saisonniers ne peuvent en effet, avec la réglementation actuelle, emmener leurs familles chez nous qu'après un séjour de trois ans.

En pratique pourtant, beaucoup d'entre eux ne respectent pas ce délai. Ainsi, le Service cantonal des étrangers doit résoudre presque chaque jour des cas épineux. Sa tâche n'est pas facile, car il lui faut appliquer le règlement tout en se montrant humain.

On le sait, les six pays du Marché commun ont accepté le principe de la libre circulation et du libre établissement sur leurs territoires. Quand ce principe sera intégralement appliqué, la main-d'œuvre italienne s'établira sans doute plus volontiers dans un de ces pays, puisque les travailleurs pourront prendre leurs familles avec eux.

Si la Suisse veut encore compter sur la main-d'œuvre italienne, elle devra introduire des mesures plus libérales dans ce domaine. C'est du moins notre avis.

Pour le Service cantonal des étrangers, l'adaptation des travailleurs étrangers à leur emploi, à leur milieu de travail, appelle une action d'information et d'orientation.

Le climat général, auquel contribue l'action des pouvoirs publics, des employeurs et des organisations ouvrières, devrait permettre aux travailleurs étrangers d'exercer leur activité professionnelle dans des conditions telles qu'elles n'engendrent pas de nouvelles difficultés, mais favorisent au contraire leur chance de promotion professionnelle et leur assimilation.

SURPOPULATION

Si l'on prend le problème de la surpopulation étrangère sous son angle économique, il ressort que la structure politique et sociale du canton exige un ordre bien établi, qui doit s'harmoniser et concorder avec les faits eux-mêmes. La politique d'admission doit correspondre à des critères bien définis, en rapport avec les besoins économiques du canton. Il faut qu'il y ait un équilibre parfait entre les besoins réels et la formation professionnelle de la main-d'œuvre occupée dans le canton.

Quant à l'aspect moral du problème, il est tout aussi important, car il met en jeu la base même de la société : la famille. C'est ainsi, toujours d'après le Service cantonal des étrangers, que le problème de la surpopulation étrangère exige l'adoption d'une échelle de mesure nouvelle, consistant à régler ce mouvement de main-d'œuvre d'après la capacité d'absorption du canton et non au-delà de ses possibilités.

QU'EST-CE QUE LE SERVICE CANTONAL DES ETRANGERS ?

Après avoir abordé ces problèmes d'actualité, voyons quelles sont les fonctions dévolues au Service cantonal des étrangers, à Sion. Diverses et variées, c'est le moins que l'on puisse dire pour les qualifier ! Ce Service est l'autorité compétente chargée d'assurer le contrôle des étrangers et d'assumer toutes les fonctions qui ne sont pas dévolues, dans ce domaine, à une autorité fédérale.

Ces tâches comprennent, nous l'avons dit plus haut, le contrôle des étrangers à l'intérieur du canton, le droit de présence des étrangers, leur statut de police des étrangers, le contrôle des papiers de légitimation.



OUVERT TOUS LES JOURS
dès 20 heures, sauf le mardi

Grand Conseil, le message concernant les crédits supplémentaires suscite de vives réactions

C'est à 9 heures précises que M. René Jacquod, toujours aussi ponctuel, ouvrait hier matin la séance du Grand Conseil valaisan.

D'emblée, les députés eurent à se pencher en deuxième débats sur trois projets de décrets concernant respectivement l'aménagement des routes touristiques, la correction de la route communale St-Léonard-Bramois et la construction de l'hospice Ste-Catherine, à Sion. En l'espace de 20 minutes à peine, ces objets qui constituaient les trois premiers points de l'ordre du jour et que la Haute Assemblée avait déjà examinés la veille furent adoptés sans opposition.

LE MULET DISPARAIT... MAIS ON SUBVENTIONNE LA CORRECTION DE CHEMINS MULETIERS !

On passa ensuite à l'étude d'un projet de décret concernant la correction du chemin muletier Mühlebach-Steinhaus, dont le devis s'élève à 900 000 francs environ. Ce terme de « chemin muletier » a provoqué un sourire chez de nombreux députés et a fait dire à l'un de nos confrères :

« Puisque le mulet est en voie de disparition, à quoi peut bien servir un chemin muletier ? » Mais précisons tout de suite que ce n'est pas là le but poursuivi par le Conseil d'Etat, qui affirme dans son message que le chemin en question, aujourd'hui très précaire, pourrait être classé route communale après l'achèvement des travaux.

Subventionnée à raison de 50 % par l'Etat, cette réalisation mettra certainement en valeur la magnifique région située entre Mühlebach et Steinhaus, patrie du cardinal Mathieu Schiner. La route aura une largeur minimum de 4 mètres et la correction s'étendra sur 2 kilomètres environ, en prévoyant tous les 100 à 300 mètres des places d'évitement qui permettront de faciliter le croisement des véhicules.

On pourra ainsi ouvrir la chaussée au trafic motorisé, de sorte que la région entière bénéficiera d'un développement touristique incontestable.

Comme l'affirmait M. Crettol (soc. Randogne), président de la commission, qui demanda l'urgence, il ne s'agit pas là d'un luxe, mais d'une nécessité absolue. Les populations montagnardes du Haut-Valais n'ont-elles pas aussi le droit d'évoluer avec le progrès ?

Les députés le comprirent parfaitement et l'urgence fut accordée sans opposition, de sorte que ce projet de décret sera examiné et probablement approuvé par le Grand Conseil ce matin en deuxième débats.

SUBSIDE CANTONAL POUR L'IRRIGATION DU VIGNOBLE DE CHAMOSON

Un autre projet de décret fut aussi approuvé en premiers débats et le sera sans doute aujourd'hui en seconds débats, puisque le président de la commission du Grand Conseil chargée de l'examiner, M. Steffen (Loèche), a obtenu l'urgence.

Rappelons brièvement de quoi il s'agit :

Le canton participera aux travaux de la deuxième étape de l'irrigation du vignoble de Chamoson par un subside de 21 % des frais effectifs et de 388 500 francs au maximum, puisque le coût des travaux en question a été arrêté à 1 850 000 francs, selon devis approuvés par le service cantonal des améliorations foncières.

Ainsi, cette deuxième étape sera déclarée d'utilité publique et mise au bénéfice de la loi sur les améliorations foncières et autres mesures en faveur de l'économie agricole. Cette irrigation, échelonnée sur plusieurs années et entreprise depuis 1938 par la commune de Chamoson, a coûté jusqu'en 1946, où l'on installa une station de pompage, un peu plus d'un million, somme réglée par le canton (30 %) et la Confédération (40 et 30 %), avec un solde de 375 000 frs restant à la charge de la commune.

Le développement accru du vignoble de Chamoson au cours des dix dernières années démontre aujourd'hui que les installations entreprises en 1938 sont devenues insuffisantes, car la superficie du vignoble a pra-

tiquement doublé et poursuit sa progression régulière. Fort heureusement, la transformation de la prairie en vignoble permet une importante économie d'eau. Au cours d'une année normale en effet, la vigne se contente d'un apport d'eau de 15 centimètres, alors que la prairie du coteau exige 120 centimètres.

Un sujet très controversé : la troisième tranche de crédits supplémentaires pour 1963

La Haute Assemblée aborda sitôt après le gros morceau de la matinée.

Il s'agissait d'un message du Conseil d'Etat concernant la troisième tranche de crédits supplémentaires pour l'exercice 1963, portant sur un montant de l'ordre de 6 millions de frs, ce qui situe le total des crédits supplémentaires pour l'exercice 1963 à 18 664 400 francs, somme très importante pour un canton qu'on qualifie d'économiquement faible. Certes, cet argent est aujourd'hui dépensé et le Grand Conseil se trouve pour ainsi dire placé devant le fait accompli.

Il fallait néanmoins s'attendre à des réactions au sein de la Haute Assemblée. Celles-ci n'ont pas manqué de se produire.

BUDGET INSUFFISAMMENT ETUDIÉ

C'est la commission des finances qui, une fois de plus, sonna la charge.

MM. Guy Zwissig (rad. Sierre) et Joseph Ruppen (cons. Viège), firent part au Grand Conseil du rapport de la commission, présidée par M. Marc Constantin (cons. Sion). Ainsi la commission relève que depuis quelque temps l'attention du Grand Conseil s'est portée sur le problème de nos finances cantonales. Elle constate en outre qu'avec la troisième tranche de crédits supplémentaires, la charge du budget ordinaire s'est accrue de 35 millions de crédits supplémentaires bruts, représentant pour l'Etat la somme de 18 664 400 francs de crédits supplémentaires nets.

On se souvient que dans divers rapports, la commission a rappelé qu'elle entendait désormais n'admettre que des crédits supplémentaires conformes aux notions qu'elle a définies dans son rapport à la session de novembre.

Elle constate une fois de plus que le budget n'est pas suffisamment étudié et que même si l'on enregistre pour les comptes 1963 des recettes supplémentaires substantielles, réduisant sensiblement le montant des crédits supplémentaires, elle doit cependant signaler que dans la période de haute conjoncture que nous avons vécue, il y aurait lieu de comprimer sérieusement les dépenses ordinaires et extraordinaires, ceci en vue de procéder à d'importants amortissements.

ET LES CREDITS D'INVESTISSEMENT...

Tenant compte de l'indexation du coût de la vie, des conséquences de l'entrée en vigueur de nouvelles lois et décrets, les membres de la commission des finances ont plus spécialement porté leur attention sur les crédits d'investissement. Elle regrette dans ce domaine l'insuffisance de prévisions de la part des responsables, le fait que certains budgets ne sont pas assez étudiés en raison du manque de coordination entre les différents services et par le report de certains crédits budgétés, ce qui est contraire à la sincérité du budget. Ceci tendrait à démontrer que l'Etat n'est pas maître de la situation et subit cette dernière.

Pour les 3 tranches, les 35 millions de crédits bruts se répartissent comme suit :

- 3 666 800 francs pour l'administration fédérale ;
- 7 825 400 francs pour le département des finances ;
- 2 007 100 francs pour le département de l'intérieur ;
- 3 475 600 francs pour le département de l'instruction publique ;

On s'aperçoit par conséquent que pour les 450 hectares du vignoble, un prélèvement complémentaire à la Losentze de 200 litres-seconde environ sera insuffisant. Si les années sont trop sèches, la partie inférieure du coteau pourrait être desservie par une station de pompage puisant l'eau dans le canal Sion-Riddes.

12 000 francs pour le département militaire ;

774 200 francs pour le département des travaux publics.

17 393 900 pour le département des travaux publics.

ON ACCEPTE TOUT DE MEME LE MESSAGE

La commission des finances fait part ensuite de plusieurs suggestions, demandant notamment de faire certains choix pour l'année 1964. Selon elle, il n'y a pas seulement l'ordre d'urgence d'exécution des travaux qui doit intervenir, mais également la question de savoir s'il est normal de voir se développer de façon continue et accentuée certaines dépenses supportées par le budget ordinaire. Il faudrait donc envisager certaines opérations de compression pour ne pas provoquer le déséquilibre du budget.

Après avoir entendu les explications de MM. Marcel Gard, chef du département des finances, Marcel Gross, chef du département de l'Instruction publique, Maurice Germanier, chef de la comptabilité générale de l'Etat, la commission demanda des précisions à M. André Perraudin, architecte, au sujet de l'Ecole normale des instituteurs, à Sion, vu l'importance du montant sollicité de 734 000 francs de crédits supplémentaires.

Les membres de la commission relèvent que pour les améliorations foncières, les crédits supplémentaires ne peuvent pas être prélevés sur les réserves, car les provisions sont épuisées. En outre, ce service ne s'est pas tenu aux modifications apportées au budget de 1963.

La commission constate enfin que le problème de l'entretien des routes et des routes cantonales dans le cadre du département des Travaux publics montre qu'il y a dans ce département un manque de coordination très net entre les services. M. Ernest von Roten, chef de ce département, a rassuré les membres en affirmant que ceci ne se reproduirait plus. Mais la commission exprime néanmoins le vœu formel que sur le plan de ce département on évite certaines confusions entre les différents services et que l'on se rende davantage compte que les intérêts de l'Etat exigent des responsabilités plus claires.

En renouvelant sa décision de n'accepter aucun crédit supplémentaire non justifié pour l'année 1964 et en tenant compte des réserves émises dans son rapport, la commission propose cependant au Grand Conseil d'accepter ce message relatif à la troisième tranche de crédits supplémentaires pour 1963.

VIVES INTERVENTIONS DANS LE GROUPE RADICAL

Comme le rapport de la commission des finances n'a guère ménagé ses termes à l'égard du Gouvernement, un climat très particulier se crée au sein de l'assemblée.

M. Bender (rad. Martigny), intervient énergiquement. Il s'en prend au crédit supplémentaire accordé pour l'Ecole Normale. Tout en se déclarant parfaitement d'accord qu'un tel investissement est l'un des meilleurs, l'un des plus sains qu'on puisse réaliser, il estime le dépassement exagéré. Il trouve par ailleurs peu élégante l'attitude du Conseil d'Etat qui, selon lui, préfère demander plusieurs crédits plutôt que de courir le risque d'une votation populaire.

Poursuivant sa harangue sur un ton violent, M. Bender incrimine le Conseil d'Etat en bloc en parlant d'illégalité et de violation de la constitution.

Chef du département de l'Instruction publique, M. Marcel Gross s'ef-

force de justifier la position du Conseil d'Etat.

« Si le reproche qu'on nous fait d'avoir violé la constitution avait quelque fondement, déclare-t-il, ce serait évidemment très grave ! »

Mais il démontre de façon persuasive combien il est difficile de se rendre compte, des années à l'avance du montant de l'addition finale qui, en l'occurrence, s'est révélée plus forte que prévu.

M. Gross poursuit : « Pourquoi reprocher au Gouvernement d'avoir pris ses responsabilités pour des aménagements rendus nécessaires. Cette œuvre est magnifiquement réussie et le Gouvernement n'a rien fait d'autre que de faire face à une situation non prévue ».

Il admet néanmoins qu'à l'avenir, il faudra s'efforcer, dans la mesure du possible, de ne pas commencer des travaux avant d'être en possession d'un devis définitif.

C'est alors au tour de M. Aloys Copt (rad. Orsières) de prendre la parole. Soutenant le point de vue de M. Bender, il veut cependant bien admettre que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil aient violé la constitution involontairement. Mais il affirme quand même qu'il votera négativement par méfiance à l'égard d'une procédure (demande de plusieurs crédits à intervalles réguliers) qui, selon lui, viole de toute manière la constitution, quoi qu'on en dise.

LES CREDITS SUPPLEMENTAIRES ACCEPTEES

Le Président du Grand Conseil, M. René Jacquod, met alors au vote la proposition de renvoi du message formulée par M. Bender.

Par 54 voix contre 22 (radicaux et socialistes), cette dernière est refusée et la proposition d'accepter avec réserves le message du Conseil d'Etat, émise par la commission des finances, est acceptée. L'ensemble du crédit est ensuite adopté sans opposition.

RECOURS EN GRACE

Ce problème important étant résolu, la Haute Assemblée passe ensuite à l'examen de plusieurs recours en grâce.

Karl I., de Brigue, et Robert M., de Feschel, sont mis au bénéfice de la grâce totale : ils n'avaient pas payé leur taxe militaire.

Contre l'avis du Conseil d'Etat, qui avait proposé le rejet de la grâce, la commission et le Grand Conseil ont finalement décidé d'accorder la grâce partielle à Firmin H., de Savièse, lequel, on s'en souvient, avait mis en danger de mort un garde-chasse de Conthey en lui lançant une grosse pierre, alors qu'il venait de se faire prendre en flagrant délit de braconnage. Il l'avait en outre menacé et avait encore commis le délit de tentative d'instigation à faux témoignage.

Il en fut de même pour Gustave R., d'Ardon, coupable d'incendie intentionnel. Tous deux auront à subir un délai d'épreuve et seront mis sous patronage durant deux ans.

Enfin Marcel M., de Sion, et Guy M., de Saxon, ont vu leur recours en grâce refusé. Ils avaient négligé de payer leur taxe militaire et devront subir respectivement 4 et 5 jours d'arrêts.

INTERPELLATION ET MOTION

M. Anton Imsand (cons., Conches) évoque ensuite le problème des aménagements hydro-électrique du Haut Rhône, près de la Massa. Il demande dans son interpellation ce qu'il en est du projet de barrage à Gletsch et voudrait qu'on entreprenne une exploitation plus rationnelle des installations actuelles ou en voie de développement.

M. Ernest von Roten, chef du Département des Travaux publics, lui donne satisfaction dans sa réponse, de même qu'à M. Albert Imsand, lequel s'inquiète de l'activité des Forces Motrices valaisannes. Selon lui, celles-ci n'ont pas encore obtenu beaucoup de résultats. M. von Roten affirme de son côté que le placement de notre énergie électrique est en voie de réalisation. Si l'activité de la société est encore restreinte, c'est parce que ses ressources sont modestes. C'est pourquoi il importe d'en consolider la si-

tuation financière avant de se lancer dans d'autres projets.

Quant à M. Franz Steiner, il accepte de transformer sa motion en postulat. Il exprime le point de vue d'une participation financière de la société des forces hydrauliques en faveur de l'assainissement des eaux. Son intervention recueille de nombreux applaudissements.

Le Grand Conseil, dont les travaux se sont déroulés plus rapidement que prévu, entamera ce matin la dernière séance de cette session prorogée.

Là encore, il semble qu'on aille au-devant d'intéressantes discussions pour ce qui est du message concernant les travaux de 1964-65.

J.-Y. D.

Postulat Dellberg du 4 février 1963

Le Conseil d'Etat est invité à présenter au Grand Conseil la révision de la loi des Finances du 6.2.1960, notamment sur les points suivants :

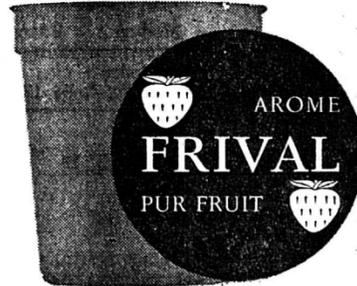
1. Les impôts cantonaux et communaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques ainsi que sur le bénéfice net et le capital et l'impôt minimum dus par les personnes morales se perçoivent sur les mêmes bases et avec les mêmes déductions (sociales et dettes).
2. L'impôt communal se perçoit en pourcentage de l'impôt cantonal de base. Ce pourcentage doit être le même pour tous les impôts.
3. Les déductions sociales sont augmentées et sont les mêmes pour les impôts cantonaux que communaux.
4. La péréquation financière intercommunale est à renforcer.
5. La répartition des frais entre Etat et communes pour toutes les œuvres, à savoir : assistance, sécurité sociale, enseignement, routes, cours d'eau, eau potable, épuration des eaux, remaniements parcellaires, etc., doit recevoir un allègement des communes.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DE JEUDI 6 FEVRIER

1. Message concernant le programme des travaux 1964-1965, No 3 ;
2. Interpellation Ch. Dellberg du 4.2.64 ;
3. Projet de décret concernant l'octroi d'un subside cantonal en faveur de la 2me étape de l'irrigation du vignoble de Chamoson, 2me débats, No 30 ;
4. Projets de décret concernant la correction du chemin muletier Mühlebach - Steinhaus, 2mes débats, No 19 ;
5. Naturalisations et pétitions.

Fédération Valaisanne des Producteurs de Lait

midi, soir et matin:



au bon lait du Valais

Fédération Valaisanne des Producteurs de Lait

Dimanche 9 février

Restaurant de la Matze

Sion

dès 16 heures

LOTTO

de la gym-jeune

Sion

Nombreux et beaux lots

CINEMAS

Sion - Arlequin

Jeudi 6 février
2e semaine du grand succès
LES 55 JOURS DE PEKIN

Une superproduction de Samuel Bronston.
Faveurs suspendues. Prix des places imposés: Fr. 3.50 4.— 4.50
Parlé français - 16 ans rév.

Sion - Lux

Jeudi 6 février
Un merveilleux film d'aventures
5 SEMAINES EN BALLON

d'après le roman de Jules Verne
Parlé français - 16 ans rév.

Sion - Capitoile

Jeudi 6 février
LE PLUS SAUVAGE D'ENTRE TOUS

avec Paul Newman.
Un homme au cœur sauvage
Parlé français - 18 ans rév.

Martigny - Etoile

Jusqu'à dim. 9 - 18 ans rév.
La fameuse famille, légèrement piquée, de Jean Bellus, revit dans

CLEMENTINE CHERIE

Du rire... De la bonne humeur...

Martigny - Corso

Jusqu'à dim. 9 - 16 ans rév.
Une nouvelle aventure du héros légendaire

MACISTE A LA COUR DU CHEIK

avec Ed Fury et Gisella Arden

Cinéma d'Ardon

Aujourd'hui: RELACHE.
Samedi - Dimanche
LES VACANCES DE M. HULOT

Saxon - Rex

Jeudi 6 - 16 ans rév.
Un « policier » avec Stephen Boyd

L'INSPECTEUR

Dès vendredi 7 - 18 ans rév.
Eddie Constantine dans

EN PLEINE BAGARRE

Fully - Ciné Michel

Aujourd'hui: RELACHE
Dès vendredi 7 - 16 ans rév.
Un film d'aventures et d'action

LE CHECK ROUGE

St-Maurice - Roxy

Mercredi - Jeudi à 20 h. 30 -
Dimanche à 17 heures
Des aventures, de la musique,
des chansons et des belles filles

DU BLEU DANS LE CIEL BLEU (VOLARE)

Domenico Modugno - Vittorio De Sica - Giovanna Ralli
Rome de nos jours
Dès 16 ans - Tél. 3 64 17

La « Terreur » a passé...

SION (FAV) — Hier matin, « La Terreur », journal valaisan de Carnaval, montrait sa bonne grosse tête hilare, plus rosse et plus loufoque que jamais. Sur plusieurs pages, elle écrivait sans vergogne petits et grands, dans un pays où les sujets en or et les têtes de turc ne manquent pas.

De bourgs en villages en passant par nos grandes capitales, les rosseries et autres mots d'esprit s'accumulent. Jeux olympiques de Sion, monument du mulot, cerveau électronique, soucis électoraux, fusion de Martigny, autant de prétexte à ironiser et à... instruire de façon on ne peut plus sympathique.

Buffet de la Gare

Tél. 2 17 03 SION B. Métrailler

Nos spécialités:

- ★ Cuisses de grenouilles
- ★ Moules Marinières ou Poulette
- ★ Langouste amoureuse
- ★ Scampis à l'Indienne

P 30126 S

Sion et la région

Une Sédunoise ouvrira le bal de l'Opéra de Vienne

SION (Pv) — C'est avec un plaisir tout particulier que nous apprenons que Mlle Béatrice de Weck, fille de M. Guy de Weck, attaché militaire, ouvrira, ce soir, le grand bal de l'Opéra de Vienne.

Ce bal, qui fait revivre, au XXe siècle, les fastes de l'Empire, sera honoré de la présence de l'empereur et de l'impératrice d'Iran. La plupart des ambassades et des consulats, ainsi que de nombreuses têtes couronnées, régnautes ou pas, seront également présentes à cette soirée, où une simple loge, au parterre, coûte la bagatelle de Fr. 2 000.—

Pour celui qui veut simplement assister au bal, sans danser, il peut obtenir, après avoir payé 40 francs d'entrée, une place au « poulailler »

Que deviennent nos vieilles églises ?

SION (FAV). — C'est avec satisfaction que le comité central du Heimatschutz suisse a enregistré les résultats de la vente du dernier écu d'or de la société.

C'est avec beaucoup moins de satisfaction qu'il a pris connaissance de la destruction en Valais d'un nombre toujours plus élevé d'anciennes églises d'une valeur historique certaine. Il a décidé de demander aux autorités religieuses et civiles du canton d'établir une liste complète des églises valaisannes dignes d'être conservées.

Un délicat problème

SION (FAV) — C'est celui qui se pose actuellement à l'hôpital de Sion qui connaît un taux d'occupation de 97,8 % de ses lits.

En ce qui concerne les urgences, le problème est entièrement résolu puisqu'on dispose aujourd'hui à l'hôpital de trois blocs opératoires et qu'une permanence extrêmement bien réglée est établie entre les divers chirurgiens.

pour la somme de 24.— francs.

Celui ou celle qui participe à ce bal, se doit de danser impeccablement la valse à gauche.

Félicitation à Mlle de Weck, non seulement parce qu'elle représentera la Suisse à ce bal de l'Opéra, mais parce que c'est elle qui aura l'honneur de l'ouvrir.

Mouvement de la population de Sion en 1963

SUISSES: arrivées: 1321; départs: 1134; mouvement: 2455; augmentation: 187.

ETRANGERS: arrivées: 930; départs: 727; mouvement 1657; augmentation: 203.

TOTAUX: arrivées: 2251; départs: 1861; mouvement: 4112; augmentation 390.

NAISSANCES. — à Sion: 357 (Suis-

Une drôle de surprise

LES MAYENS-DE-SION (FAV). — Une bien drôle de surprise en effet que celle qu'éprouva hier après-midi un chauffeur de l'entreprise Lügenbühl qui était monté dans les Mayens-de-Sion pour effectuer un transport.

En effet, alors qu'il était paisiblement attablé devant un bon café au Restaurant Debons, son camion pris d'un désir d'évasion subit se mit en branle et se renversa dans un talus. Personne n'est blessé évidemment, mais le lourd véhicule a subi de gros dégâts.

Sympathique soirée

SION (FAV) — Hier soir, en la nouvelle salle située sous l'église du Sacré-Cœur, les personnes âgées de Sion se donnaient rendez-vous afin de fêter joyeusement le Carnaval entre amis.

Des tables garnies de mets alléchants attendaient tout ce monde friand d'allégresse. Diverses productions, des ballets et des chants ont rempli de joie le cœur encore jeune de tous ces braves grands-papas et grand-mamans. En bref, une soirée extrêmement réussie qui se déroula dans une atmosphère très gaie et très détendue.

Les pompiers fêtent Ste-Agathe

SAVIESE (FAV). — L'amicale des pompiers de Savièse vient de fêter sa respectueuse patronne sainte Agathe.

A cette occasion, M. Albert Courtine se vit gratifier d'une superbe chaîne pour ses 20 ans d'activité en qualité de 1er lieutenant. Quant à la soirée, elle fut une réussite à tous points de vue.

Gare au radar !

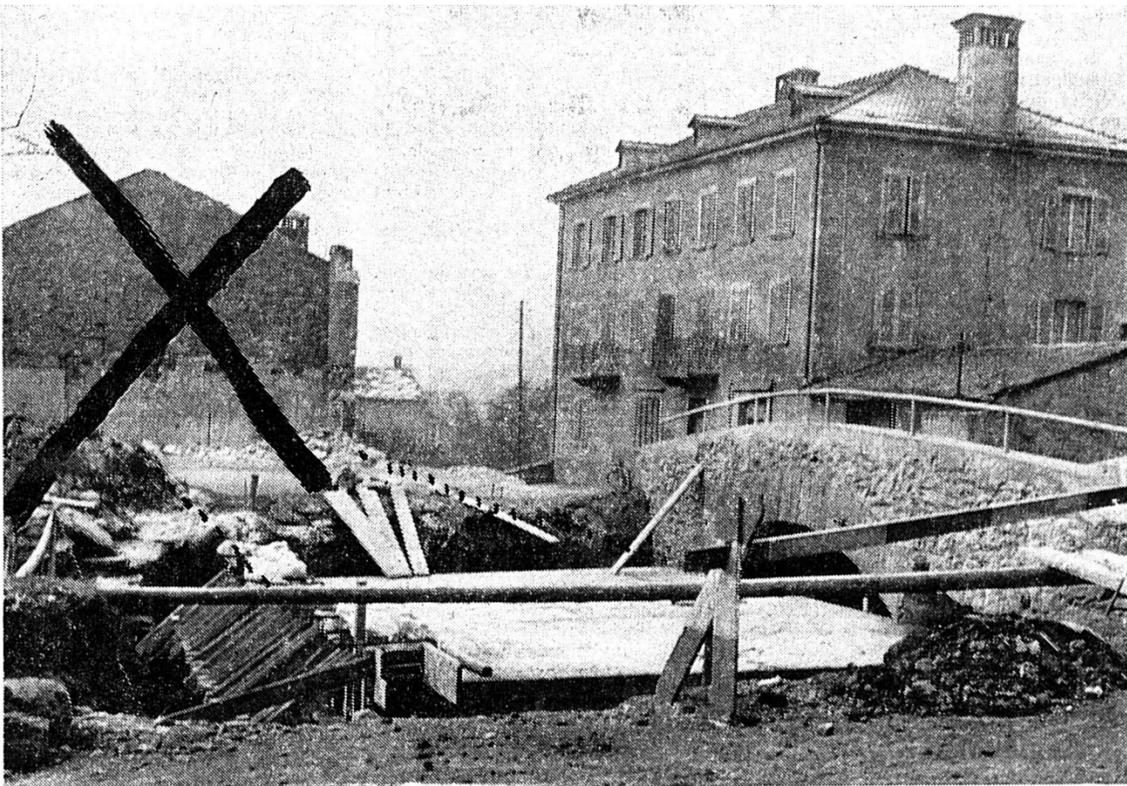
SION (FAV) — La plupart des automobilistes auront compris que cet appareil ne pardonne pas. Les autres en ont fait l'expérience à leurs frais lors des contrôles de vitesse que la police cantonale effectue ces jours-ci à l'avenue de France.

En empruntant cette avenue, il est donc prudent d'emporter quelque argent sur soi car les amendes se paient sur le champ. Avis donc aux amateurs de vitesse illicite.

Ça n'était pas la bonne

NAX (FAV). — On nous signale que l'accident qui s'est produit dimanche après-midi à Vernamiège entre deux véhicules ne correspond pas exactement à la réalité. Le révérend abbé Follonier, curé de la paroisse, n'est en rien impliqué dans cet accrochage. La voiture conduite par M. Martial Pannatier s'est jetée contre une voiture en stationnement, propriété de M. Hilaire Pannatier.

Vers une nouvelle traversée d'Ardon pour la circulation



Enfin les travaux de la réfection de l'entrée du village d'Ardon ont débuté. Le caractéristique pont en dos d'âne aura fini de surprendre les automobilistes en mal de vitesse. Actuellement, on en reconstruit un nouveau qui est bientôt terminé. Celui-ci, comme notre photo le montre, se trouve à côté de l'ancien; il est plus bas. La route subira également un changement de tracé. On évitera la courbe et c'est pour cette raison que l'on détruit actuellement tout un pâté de maisons. Que voilà une amélioration qui fera plaisir aux usagers de la route ! (Photo PG)

Saint-Maurice et le district

Le Vieux St-Maurice aura son musée

Mardi soir, l'Association du Vieux Saint-Maurice a tenu son assemblée générale, honorée de la présence du révérend chanoine Dupont-Lachenal, président de la Société d'histoire du Valais romand, et de M. Meytain, président de la ville.

Son activité, timide d'abord, prend de plus en plus d'assurance et dans son rapport, le président Robert Coutaz eut l'occasion d'exposer les différents projets de l'association. La Noble Bourgeoise l'ayant assuré qu'une salle

au moins serait mise à sa disposition dans l'Hôtel de Ville rénové, le Vieux Saint-Maurice y logera son musée.

Les documents de valeur, photographies, meubles, etc., sont déjà en possession de l'Association qui prie encore instamment toutes familles de la localité de lui confier toutes choses intéressantes, dont la valeur reste ignorée dans les galetas. Ces documents, objets, etc., sont seulement prêtés contre reçu au musée, et restent la propriété des familles.

L'assemblée fut suivie d'une conférence des plus intéressantes, donnée par le révérend chanoine Müller, curé de la Basilique, sur le « Rayonnement de Saint-Maurice en France ». Tant la conférence, que les magnifiques projections témoignent du beau travail de recherches qui a été effectué par le chanoine Müller et ses confrères.

Bras cassé

SAINT-MAURICE (J.-J.). — Alors qu'elle vaquait à ses occupations dans son appartement, Mme Thézir Imhof a fait une chute et s'est cassé un bras.

GRAIN DE SEL

Nous le sauverons...

— Voilà une lectrice qui se prend pour Tourbillon.

— Mon Dieu, qu'est-ce que ça peut faire. Il y a tant de gens qui se prennent pour quelqu'un d'important à Sion. Une de plus une de moins... Pft!... Autant en emporte le vent... Mais, au fait, Méandre, cette lettre, je voudrais bien la lire et nos lecteurs aussi...

— Je dois, à la vérité, préciser que cette dame, en réalité se substitue à Tourbillon...

— Ah! Ce n'est pas la même chose. Et cela devient plus sympathique.

— Oui, parce qu'elle s'inscrit comme la plus sincère défenderesse de ce château en ruines que l'on veut sauver... D'ailleurs, voici ce qu'elle écrit:

« Bonnes gens de Sion, « Bonnes gens du Vieux Pays, « Ainsi donc, une fois de plus, votre bon cœur a parlé.

Mon cri d'alarme d'octobre de l'an dernier a été entendu bien loin à la ronde, il est passé du Valais en Romandie, en Suisse et même à l'étranger. On s'est ému de mon piteux état, ce qui prouve que chacun connaît et respecte votre vieux château.

Tout de suite les bonnes volontés se sont unies pour sauver de la ruine totale mes vieux murs de votre riche passé. Grâce à vous bonnes gens, je suis maintenant certain que je verrai encore vivre vos descendants.

Comme le Valais, Tourbillon ne doit pas mourir.

Ce qui me reste sera donc sauvé. La décision en a été prise. Je l'ai vu ce certain jour où de graves Messieurs sont venus me voir de tout près, palpatant avec beaucoup de respect et d'étonnement mes blessures, celles qui se voient malheureusement si bien et les autres que, de mon mieux, je cherche encore à cacher.

Une souscription a été ouverte en ma faveur. Des démarches ont été entreprises pour que je continue à vivre votre vie.

Bonnes gens de ce Pays aux treize étoiles, il est très difficile, pour un vieux château aussi, de dire toute sa reconnaissance. Mon cœur n'est-il pas fait de pierre? Oui, mais de la pierre de notre Valais qui se fait chaude sous l'ardent soleil et par le rayonnement de grands sentiments tels que les vôtres à mon égard.

Depuis tant de siècles que j'existe, tant de circonstances ont prouvé que vous m'aimez comme je vous aime. Entre nous la confiance règne. Vous savez si bien que Sion ne serait plus Sion sans son Tourbillon qui, tout là-haut sur son roc, fait à votre ville comme une couronne.

Bientôt le Valais fêtera le 150e anniversaire de son entrée dans la Confédération Helvétique. Grâce à vous, bonne gens, je pourrai, sans honte, m'associer à votre fierté et à votre joie. Déjà je me réjouis de vous recevoir en mes murs pour contempler votre œuvre charitable.

Vos enfants, vos petits-enfants et tous ces Sédunois et Valaisans à venir sauront, bien mieux que moi, vous être reconnaissants de ce que vous aurez fait pour sauver votre cher et vieux

Tourbillon p.c.c.: I.C.»

— Eh bien, si tout le monde à Sion et dans tout le Valais en faisaient autant, Tourbillon serait rapidement sauvé. Cette affaire, il faut le dire, ne regarde pas seulement les Sédunois mais tous les Valaisans. C'est tout le Valais qui doit songer à une action de masse en faveur de Tourbillon.

— C'est bien ainsi qu'il en sera fait, si je suis bien renseigné. Un comité est à l'œuvre qui entraînera à sa suite toutes les bonnes volontés en vue de mettre en chantier les travaux qui s'imposent. Travaux importants qui sollicitent l'intérêt de nous tous, des autorités locales et cantonales. Oui, il faut sauver Tourbillon... Sans tarder. Mais il faut le faire judicieusement. C'est pourquoi ce sont d'abord des spécialistes qui se penchent sur une étude dont on connaîtra bientôt les résultats. Et puis, nous aurons tout loisir d'entrer dans le jeu et de montrer que nous aimons tous Tourbillon et que nous ferons tout ce qu'il faut pour maintenir ce qui reste de ce magnifique témoin du passé. Dans un bel élan de générosité collective, nous sauverons Tourbillon. Isandre.

A qui les gentianes ?

NAX (FAV) — En attendant la neige, la nature ne chôme pas. Des touristes se promenant sur les hauteurs de Nax en eurent la preuve saisissante lorsqu'ils découvrirent, perçant courageusement parmi les pierres sèches plusieurs bouquets de belles gentianes qu'ils s'empressèrent de rapporter à leurs épouses attendries. On le serait à moins.

Saint-Maurice et le district

BILLET D'AGAUNE

C'est décidément écrit : on n'aura pas de neige cet hiver ; tout au plus quelques échantillons porteurs d'espoirs bien vite déçus.

Jeudi soir pourtant, on s'est cru enfin favorisés. Fine comme du givre, elle s'est bien vite transformée en gros papillons serrés, tombant du ciel silencieusement.

Une demi-heure plus tard, la joie des jeunes éclatait dans la rue. Véritablement, une bataille aux boules de neige fit rage, aussi bruyante et gale qu'un dernier assaut de confetti au soir du mardi-gras.

Passants, voitures, lampes, autant de cibles qui ne furent pas ménagées. Les automobiles en stationnement offraient sur leur toit, des réserves qui furent vite épuisées. Les sapins noirs, encore plus majestueux parce que parés d'hermine, contemplaient la scène avec une condensation amusée.

Elle, cette endormeuse aux mains de glace, continuait d'amasser flocons sur flocons, tissant sur la ville un lin-ciel paisible.

Et l'on put assister au joyeux spectacle de trois énergumènes roulant, à minuit dans la Grand-Rue, une boule de neige géante, de la taille du plus grand d'entre eux. Ce qui n'avait pas l'air de plaire aux conducteurs de véhicules, rares à cette heure il est vrai, mais qui exprimaient leur mé-

contentement devant cet obstacle insolite, à grands renforts de klaxon.

— Oh hisse !

Un dernier effort et les trois dos arc-boutés renoncèrent. Le but, d'ailleurs, était atteint : une petite voiture parquée qui se voyait ainsi coupée de toutes issues.

J'espère que son propriétaire n'en était pas une petite dame fragile et pressée. A sa place — même sans être ni fragile ni pressée — je ne vois pas très bien comment je me serais tirée de la situation sans renforts.

Nuit auréolée de blanc, dormant sous sa couverture de plumes légères et douces comme une caresse.

Espace d'un rêve ouaté que le lever du jour déjà a détruit.

La pelle et le balai s'activent tôt sur le trottoir mais la bise a chassé les cheveux d'anges qui dissimulaient avec bonheur la laideur des fils électriques. Les lampes ont laissé choir leur bonnet de nuit. Les sapins ont dû renoncer à leur manteau. La ville s'est déjà libérée de son emprise, de la torpeur silencieuse qui s'était emparée d'elle.

Le rayon de soleil achèvera bientôt ce qu'il en reste.

L'image parlant à l'âme de poésie, s'est effacé derrière la vitre où l'hiver et le printemps trempés de boue se rejoignent.

Eliette.

Martigny et les environs

Du théâtre, pour une fois

—MARTIGNY (Pn). — Une collaboration étroite entre les Compagnons des Arts, de Sierre, et les Services culturels Migros, nous ont valu la présentation, sur la scène du Casino-Etoile, d'un « drame gai ».

« La femme sans tête » nous a permis de renouer avec une vieille tradition qui, depuis quelques années, semble vouloir tomber dans l'oubli : celle des soirées théâtrales. A ce sujet notre ville n'est guère gâtée. Aussi nombreux étaient les spectateurs qui ont profité de cet événement rare.

Quant à la pièce elle-même, elle passe aisément la rampe avec le sourire. Donnée déjà à Sierre et à Sion, ce vaudeville mi-policier rencontre un excellent accueil du public, aussi bien par son déroulement cocasse et farfelu, que par l'interprétation des acteurs.

Conférence de M. Jacquod

SAILLON (JJR) — M. Jacquod, président du Grand Conseil valaisan, donnera une conférence, samedi prochain, à 20 h., au café-bar de la « Tour » à Saillon.

Tous les citoyens de la localité sont cordialement invités mais spécialement les syndiqués et parents d'enfants en apprentissage.

Espérons que nombreux seront à venir écouter une des plus hautes personnalités du canton.

Sortie du syndicat agricole

SAILLON (JJR) — Le syndicat agricole et le centre maraîcher de Saillon organise sa sortie le samedi 8 janvier.

La journée se déroulera comme suit :

12 heures : rendez-vous au « Moilles ».

1^h heures : visite des raffineries du Rhône.

15 heures : visite de la fabrique Portland à St-Maurice.

18 heures : visite surprise.

Nouvel éclairage public

RIDDÉS (FAV) — La commune de Riddes procède actuellement à la pose de lampadaires qui illumineront la route cantonale en un endroit particulièrement sombre du village.

Voilà qui évitera des frissons à la plupart des automobilistes qui, de nuit, ont parfois peine à distinguer les piétons cheminant en bordure de la chaussée.

Blessée au cours d'une chute

SAILLON (Ry). — Alors qu'elle s'adonnait à ses occupations journalières, Mme Roland Cheseaux, de Saillon, a fait une mauvaise chute. Reçue avec une fracture de l'arcade sourcilière, elle a dû recevoir les soins du Dr Pasquier, mais elle put regagner son domicile.

Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Statistique paroissiale de Martigny

NAISSANCES

Thierry-Théophile Alter, d'Edouard et de Danièle Siber, Ville.

Esméralda Abbey, de René et d'Adèle Besson, Ville.

Marie-Noëlle-Simone Vouilloz, de Georges et d'Andrée Michellod, Ville.

Serge-Jules-Gishlain Ville, d'Emmanuel et d'Evelyne Blanchart, Combe. Arnaldo-Mario Ponticelli, de Lodovico et de Lucia Terazzi, Bourg. Bastien Gentinetta, de Félix et d'Helga Wiczorek, Ville.

Jacqueline-Sybille Arnold, d'Albert et de Marie Nicollier, Combe.

Sergio-Bruno Lauritano, de Luigi et de Palma Criuscilo, Bourg.

Philippe-Max Gay-Crosier, de Jean et de Jacqueline Moret, Bourg.

Sylviane-Valérie Gay-Crosier, de Jean et de Jacqueline Moret, Bourg.

Moreno Centellegh, de Costantino et de Graziella Troian, Combe.

Catherine Arlettaz, de Claude et de Zita Marie-Louise Theux, Ville.

MARIAGES

Franco-Alvaro Bonelli, de la Ville et de Gilberte Corsi de la Ville.

Alfred Vouilloz, de la Ville, et Marie-Jeanne Pierraz, de Fully.

José Romero, de la Ville, et Consolacion-Maria Razola, de la Ville.

Maxime Tacchini, de la Ville. Raymonde Costaz, de la Ville.

André Bochatay, de La Bâtiat, et Chantal-Anne-Marie Reichenbach, du Bourg.

Gabrielle Morabia, de la Ville, et Gisèle Mottiez, de la Ville.

Michel Pichon, de Rennes (Fr.), et Nicole Darbellay, de la Ville.

DECES

Marie-Louise Jacquério, 1890, Bourg.

Henri Chappot, 1890, La Bâtiat.

Berthe Saudan, 1886, Bourg.

Camille Cretton, 1892, Combe.

Nicolas-Roger Biollaz, 1863, Charrat.

Robert Andrey, 1884, Ville.

Justine Michellod, 1880, Bourg.

Décès après un accident

MARTIGNY (FAV). — Notre journal relatait, il y a quelques jours, l'accident dont avait été victime une habitante de Fully, Mme Vve Marie Roduit qui était tombée dans les escaliers de sa demeure et s'était brisée le crâne après une chute de 3 mètres.

Or, on apprend qu'elle vient de succomber à ses graves blessures hier à l'hôpital de Martigny.

Aile abîmée

MONTHEY (FAV). — Alors qu'il circulait au volant de sa voiture en ville de Monthey, un mécanicien de l'endroit a joué de malchance et a vu son véhicule passablement abîmé.

On ne signale pas de blessé mais des dégâts matériels assez importants.

Sierre et le Haut-Valais

Carnet rose de l'AVCS

CRANS (FAV). — Nous apprenons avec plaisir que Mme Elvire Clivaz, secrétaire de l'AVCS, vient de devenir la mère d'une charmante petite fille. Nous lui présentons toutes nos félicitations.

Feu de forêt entre Mollens et Venthône

VENTHÔNE (Cz). — Un feu de forêt a éclaté dans la nuit de mardi à mercredi entre Mollens et Venthône. Les pompiers de Mollens, sous la direction du capitaine Vital Vuignier, ont rapidement réussi à maîtriser totalement le sinistre.

On ne connaît pas encore exactement les causes de cet incendie.

Voleurs de whisky pincés

CRANS (FAV). — Nous relations il y a peu plus d'une semaine le vol dont avait été victime un propriétaire de chalet de la région de Crans et domicilié à Neuchâtel.

La police cantonale, qui avait déjà quelques soupçons, vient de mettre la main au collet des délinquants, trois jeunes étrangers d'une vingtaine d'années qui menaient grand tapage dans la station, sans doute après s'être saoulés de l'alcool ainsi dérobé. Comme quoi l'adage qui veut que « bien mal acquis ne profite jamais » se vérifie presque toujours.

L'activité du Ciné-Club sierrois

SIERRE (PG). — Décidément, le Ciné-Club de Sierre manifeste une grande activité. En effet, en peu de temps, les cinéphiles du pays du soleil ont eu l'occasion d'assister à un film de Bresson, puis à un autre d'Hitchcock « La mort aux trousses » et maintenant voici qu'un nouveau film leur est spécialement destiné.

Il s'agit d'une œuvre américaine réalisée par Robert Wise qui fait revivre le dernier combat d'un boxeur professionnel.

Ce film sera présenté ce soir 6 février comme d'habitude à la Maison des Jeunes.

Monthey et le lac

Pas de mésoscaphes avant la mi-février

MONTHEY (FAV) — Plusieurs spécialistes venus d'Allemagne œuvrent jour et nuit afin de terminer les derniers montages d'appareils particulièrement délicats à l'intérieur de ce monstre d'acier de 140 tonnes qu'est le mésoscaphes.

Un problème particulièrement épineux était celui du transport de cette gigantesque masse, qui n'a pratiquement jamais changé de place depuis le début de sa construction à fin 1962, dans les ateliers de l'usine Giovanola. On a finalement imaginé la solution de huit vérins mécaniques actionnés chacun par un moteur électrique qui serviront à soulever le mésoscaphes avant de le poser sur de solides boogies fournis par les Chemins de Fer Fédéraux. Il ne restera plus ensuite qu'à accoupler une locomotive « Diesel » à tout ce lourd équipage qui sera dirigé sur le Bouveret, lieu du lancement.

Les travaux spéciaux ayant été plus longs que prévu, il n'est donc pas à espérer que le premier sous-marin helvétique soit mis à l'eau avant la seconde partie de ce mois.

Blessée en gare d'Evionnaz

EVIONNAZ (Lr). — M. René Roux, né en 1932, domicilié à Saint-Maurice, employé à la gare C.F.F. à Evionnaz, a été victime d'un accident alors qu'il effectuait des manœuvres.

Souffrant de blessures à la tête, de profondes coupures au cuir chevelu et d'une commotion cérébrale, il a dû être hospitalisé.

Tôles froissées

COLLOMBEY (Lr). — Un accrochage s'est produit hier entre les véhicules de MM. Pitteloud de Sion et Défago de Troistorrens. L'un des deux conducteurs ayant tourné subitement à droite, le second n'a pas aperçu la manœuvre à temps et s'en est venu violemment l'emboutir à l'arrière.

Les dégâts matériels se montent à 400 fr. environ.

Fête cantonale de musique

VIEGE (Mr) — Au début du mois dernier, les responsables de la fête cantonale de musique avaient fixé aux présidents des sociétés de musique de tout le canton la date du 31 janvier comme dernier délai pour l'annonce provisoire de leur participation aux grandes journées des 13 et 14 juin prochains. Alors que les harmonies municipales de nos grands centres, pour ne citer que Sion, Martigny, Sierre, Monthey, Chippis, ont répondu affirmativement à M. Hans Wyer, président du comité d'organisation, il semble qu'à la campagne on a un peu oublié cette date du 31 janvier dernier.

Il serait pourtant indiqué que nos braves présidents des sociétés de musique pensent ces prochains jours à l'adresse du président du comité d'organisation. Si cette annonce leur semble vraiment par trop anticipée, elle est pourtant nécessaire aux organisateurs pour qu'ils puissent se faire déjà en ce moment une image du contingent de musiciens qui se dirigera vers Viège les 13 et 14 juin. Sans doute, il est assez difficile dans nos villages de prévoir quelque cinq mois à l'avance une sortie, mais tout en restant modeste, la « Cantonale 1964 » en vaudra la peine !

Deux voitures sortent de la route

CRANS (FAV) — Alors qu'elles faisaient route vers Sion, deux voitures pilotées respectivement par Mme E.M. Gericke et M. Francis Berclaz sont sorties de la route dans le même virage peu au-dessous de la station, juste avant de pénétrer dans la forêt, ceci à deux heures d'intervalle l'une de l'autre, après avoir glissé sur le verglas.

Les deux véhicules ont été sérieusement endommagés et la conductrice de la première voiture a subi quelques blessures. Des mesures de sécurité ont aussitôt été prises afin d'éviter de nouveaux accidents à cet endroit.

Nous avons remarqué...

CRANS (FAV) — Plusieurs personnalités françaises qui se promènent actuellement sur le Plateau de Crans, tels les ministres Marc Jaquet et Christian Fouchet, N'oublions pas non plus le célèbre « jockey » Palmer qui se dore paisiblement au soleil en attendant la reprise des courses.

Tombés d'un toit

BRIGUE (FAV) — Deux charpentiers italiens, MM. Pacifico Nanzer et Michael Fusco, qui travaillaient sur un toit, ont soudain glissé et sont tombés d'une hauteur de plusieurs mètres.

Relévé avec plusieurs fractures et des contusions, ils ont dû être hospitalisés à Brigue. Leur état n'inspire cependant aucune inquiétude.

Une école confortable

BRIGUE (FAV) — Lorsqu'on parle confort, on ne saurait évoquer autre chose que l'accueillante Ecole professionnelle de Brigue. Les écoliers de certaines classes, en effet, se voient régulièrement obligés de suivre les cours avec leurs manteaux et leurs gants sans qu'ils encourrent le risque de se voir irrémédiablement transformés en glaçons par la bonne grâce d'un chauffage on ne peut plus agissant.

De cet état de choses, il appert que cet établissement ne correspond en aucun cas aux nécessités d'un enseignement moderne. Ces locaux pourraient convenir à merveille pour la conservation des denrées périssables et autres fruits mais ne s'adaptent nullement à recevoir les élèves désireux de s'instruire dans des conditions un tant soit peu favorables.

Entre contrebandiers

BRIGUE (FAV). — Les gendarmes du district de Conches ont procédé hier à l'arrestation de contrebandiers qui avaient dévalisé d'autres confrères en leur volant des cigarettes représentant une valeur de 1300 francs.

Tout le butin a été récupéré ainsi que les auteurs du vol, un trio d'ouvriers de l'entreprise Schmalz travaillant dans la région de l'Aegimal. Il s'agit de deux personnes d'Oberwald et d'un confédéré de la Suisse intérieure qui ont été tous trois déférés au juge instructeur du district.

Assemblée primaire

VISSOIE (Fy). — Dimanche prochain, à 13 h. 30, à la salle d'école — la salle communale n'étant pas disponible actuellement — aura lieu l'assemblée primaire de Vissoie. Au programme : lecture des comptes annuels et discussions sur un projet de construction concernant la future salle de gymnastique et de spectacle.



Madame et Monsieur Jean-Joseph Rudaz, à Vex ;

Monsieur Oliver Rudaz, à Vex ;

Mademoiselle Adeline Rudaz, à Vex ;

Madame et Monsieur Charles Rudaz et leurs enfants, à Berne ;

Monsieur Hermann Rudaz, à Vex ;

Monsieur Hermann Rudaz-Rudaz et ses enfants, à Vex ;

ainsi que les familles parentes et alliées, ont la douleur de faire part du décès de

MADAMOISELLE

Marie RUDAZ

leur sœur, belle-sœur, tante et grand-tante, décédée à Vex à l'âge de 83 ans, munie des Sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Vex le 7 février, à 10 heures.

P.P.E.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

P 2587 S



Le Noble Jeu de Cible de Saint-Maurice a le pénible devoir de faire part du décès de

MADAME

Sophie RAPPAZ

mère de son vice-président Paul et grand-mère de son membre Paul Troillet.

Pour les obsèques, prière de consulter l'avis de la famille.

P 2594 S

Très émue par les nombreuses marques de sympathie et dans l'impossibilité de répondre à chacun, la famille de

MADAME

Mathilde NOTI

remercie bien sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à son grand chagrin, soit par envois de messages, de fleurs et de couronnes.

Sion, février 1964.

Très émue par les nombreuses marques de sympathie et dans l'impossibilité de répondre à chacun, la famille de

MONSIEUR

Henri PUTALLAZ

remercie bien sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à son grand chagrin, soit par envois de messages, de fleurs et de couronnes.

P. 2160 S.

Profondément touchée des nombreux témoignages de sympathie reçus à l'occasion de leur grand deuil, la famille de

MONSIEUR

Zacharie MABILLARD

à Grimisuat

remercie toutes les personnes qui se sont associées à leur douleur. Elle assure de sa gratitude tous ceux qui ont assisté leur cher malade et tous ceux qui, par leur présence, leurs prières, leurs messages et leurs envois de fleurs et couronnes, ont pris part à leur grande peine.

P. 2386 S.

Chou-En-Lai: «relations avec la France, un événement des plus importants»

MOGADISCIO (Afp). — A la veille de regagner Pékin, après un voyage de 55 jours en Afrique, M. Chou En-Lai, premier ministre de la République populaire de Chine, a reçu à Mogadiscio l'envoyé spécial de l'agence France-Presse, M. Bernard Tesselin, rédacteur en chef.

L'entretien s'est déroulé dans les salons de l'ambassade de Chine en Somalie, en présence de M. Chen Yi, vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères.

Les déclarations de M. Chou En-Lai, faites en chinois, furent traduites par un interprète.

Voici le texte de quelques-unes des questions et réponses échangées :

Q. — Quelle importance attachez-vous à la reconnaissance par la France du gouvernement de la République populaire de Chine ?

R. — « L'établissement de relations diplomatiques entre la Chine et la France constitue un événement important dans le développement de la situation internationale. La Chine est une grande puissance socialiste et la France une grande puissance capitaliste. C'est donc un événement qui, non seulement, répond aux intérêts de leurs peuples respectifs et favorise le développement de leurs rapports dans les domaines économique, commercial et culturel, mais qui est également favorable à la réalisation de la coexistence pacifique entre des pays aux systèmes sociaux différents et à la paix mondiale. En cette occasion, où la Chine et la France viennent de nouer leurs relations diplomatiques, je tiens à adresser, au nom du peuple chinois, mes félicitations au peuple français.

« La République populaire de Chine a toujours été désireuse d'établir des relations diplomatiques avec tous les pays sur la base des principes de l'égalité, de l'avantage réciproque et du respect mutuel de la souveraineté

et de l'intégrité territoriale. Cependant, les Etats-Unis et ceux qui sont à leur remorque, adoptant la politique de l'autruche, ont toujours refusé de reconnaître la République populaire de Chine.

Or, depuis 14 ans, la Chine existe et se développe. Sur l'arène internationale elle a vu son rôle et ses influences croître de jour en jour, et sa position et son prestige internationaux ne cessent de s'élever.

« Il n'y a dans le monde qu'une Chine et pas deux. Le gouvernement de la République populaire de Chine est le seul gouvernement légal représentant 650 millions de Chinois. Le fait que la France établisse des relations diplomatiques avec la République populaire de Chine, implique qu'elle cesse de reconnaître la soi-disante « République de Chine », représentée par la clique de Tchang Kai Tchek depuis longtemps rejetée par le peuple chinois. Le représentant de la clique tchangkaïchiste à Paris a donc perdu sa qualité de représentant diplomatique de la Chine à partir du jour où la France a annoncé l'établissement de ces relations. C'est l'usage international universellement reconnu.

« Le gouvernement américain a toujours comploté la création de

« deux Chine », cherchant vainement à transformer Taiwan en une autre Chine ou en une entité politique indépendante, afin de légaliser l'occupation du territoire chinois de Taiwan par les Etats-Unis. C'est ce que le peuple chinois n'acceptera jamais. De plus en plus nombreux sont les faits montrant que tout complot visant à créer « deux Chine » ou toute autre variante, est voué à l'échec. Taiwan fait partie intégrante du territoire chinois et a été restitué à la Chine par le Japon en 1945, après la guerre. Il n'est nul besoin, quant à la souveraineté de la Chine sur Taiwan, d'avoir une appréciation de qui que ce soit et, à cet égard, aucune intervention ne saurait être tolérée.

« L'établissement de relations diplomatiques entre la France et la Chine est une bonne chose qui a été saluée par tous les pays et les peuples d'Afrique, d'Asie et du monde entier, qui sont attachés à la paix. Cependant, le gouvernement américain n'en est pas du tout content ».

Voyage d'inspection d'U Thant en Afrique



Le secrétaire général des Nations-Unies, U Thant, réalise actuellement une tournée d'inspection en Afrique, au cours de laquelle il aura des entretiens avec des hommes d'Etat de 10 nations africaines. Notre photo montre U Thant comme hôte du chef du gouvernement et de l'Etat algérien, Ben Bella, à Alger. A droite, le ministre algérien de l'Information Mohammed Yazid.

Gaston Defferre précise sa position et compte rencontrer Harold Wilson et Willy Brandt

PARIS (Afp). — Candidat à la présidence de la République, M. Gaston Defferre, député-maire de Marseille, a annoncé hier devant la presse parlementaire qu'il comptait rencontrer prochainement à Paris M. Willy Brandt, leader social-démocrate allemand, et M. Harold Wilson, chef du parti travailliste anglais.

C'était la première fois que M. Gaston Defferre prenait la parole après sa désignation comme candidat aux élections présidentielles devant se dérouler en 1965 en France par le congrès extraordinaire socialiste.

M. Defferre a dit qu'il voulait rencontrer MM. Willy Brandt et Harold Wilson pour procéder à un vaste tour d'horizon entre trois hommes « candidats en Europe à des postes importants ».

En tant que candidat, M. Gaston Defferre n'entend pas à se livrer à des tractations ou à des négociations qui n'aboutiraient, a-t-il dit, qu'à des compromis non satisfaisants. Il définira des objectifs sur lesquels il demandera à chacun d'eux de se prononcer.

Après avoir dit qu'à son sens la durée du mandat du président de la République devrait être ramenée de 7 à 5 ans, et que les élections législatives devraient avoir lieu simultanément, M. Gaston Defferre a précisé qu'il n'entendait pas revenir sur le principe de l'élection du président au suffrage universel. D'autre part, que le général de Gaulle soit candidat en 1965 ou non, pour sa part, il se présentera.

Définissant le rôle du président de la République tel qu'il le conçoit, il a

dit qu'il ne gouvernait pas mais qu'il avait des fonctions « d'arbitre et de garant ». Il espère qu'une majorité se prononcera en faveur des options sur lesquelles il aura lui-même fait campagne et il sera à ce moment, s'il est élu, le garant de l'application de cette politique.

Le député-maire de Marseille a indiqué qu'il serait appuyé par un comité pour le soutien de sa candidature. Ce sera le « comité de l'horizon 80 ». L'année 1980 constituant le terme selon lui d'une première période d'action gou-

vernementale rénovatrice. Ce terme correspond en quelque sorte à la notion de « new frontier » que John Kennedy avait définie.

Quant à la force de frappe française, il a dit que les socialistes étaient « pour le désarmement général et contrôlé, donc pour la suppression des forces de frappe nationales ». « Demander aujourd'hui aux hommes politiques français : est-ce que vous arrêterez tout ? est un faux problème », a-t-il poursuivi. Le vrai problème se posera dans deux ans. M. Gaston Defferre veut se garder « de toute promesse démagogique ». « Ce qui est certain, c'est qu'il faudra doter la France d'une énergie moderne et si possible européenne ».

En terminant, M. Gaston Defferre a souligné la nécessité de la stabilité politique et gouvernementale. Le pays, a-t-il dit, ne veut plus revoir les crises ministérielles incessantes.

La rupture des fiançailles de la princesse Irène est d'ordre sentimental

LA HAYE (Afp). — Le gouvernement regrette que les fiançailles de la princesse Irène n'aient pas eu lieu, a affirmé hier soir à La Haye M. V. Marijnen, président du conseil au cours d'une conférence de presse.

M. Marijnen a déclaré que c'est la princesse Irène elle-même qui, sans la moindre pression, a pris la décision de ne pas se fiancer.

La reine Juliana avait quitté l'Autriche mardi matin afin de régler les fiançailles de sa fille. Ce n'est que mardi après-midi qu'elle apprit sa décision.

Le président du conseil a indiqué qu'il connaissait l'identité de la personne qui aurait dû se fiancer avec la princesse, mais qu'elle ne serait pas

divulguée. D'autre part, le gouvernement ignore l'endroit précis où se trouve la princesse Irène en ce moment. Il sait seulement qu'elle est en Espagne. La reine Juliana et le prince Bernhard, quant à eux, savent exactement où se trouve leur fille.

Pressé de questions par plus de cent journalistes, M. Marijnen a encore dit que la « rupture » était d'ordre purement sentimental et était sans rapport avec la religion, ni avec la succession au trône, ni avec un motif politique ou autre.

Le reine Elizabeth reçoit la cosmonaute soviétique

LONDRES (Reuter) — La reine Elizabeth a reçu mercredi, au palais de Buckingham, la cosmonaute soviétique Valentina Nicolaïeva-Terechkova.

La souveraine et la cosmonaute attendent toutes deux un enfant cette année.

A son arrivée au palais, la cosmonaute a été saluée par une foule enthousiaste. Elle s'est entretenue, par l'intermédiaire d'un interprète, avec la reine, en présence de M. Soldatov, ambassadeur de l'Union soviétique à Londres.

M. Julian Amery, ministre britannique de l'Air, a offert, à midi, un déjeuner en l'honneur de la cosmonaute. Dans la soirée Valentina Nicolaliev-Terechkova devait recevoir une médaille d'or de l'« Interplanetary Society ».

La cosmonaute soviétique fait un séjour de 72 heures à Londres.

Le conflit panaméen s'aggrave Les USA font figure d'accusés

NEW YORK (Afp). — Pour la première fois depuis la fondation de l'organisation des Etats américains, due à l'initiative des Etats-Unis en vue de coordonner toutes les affaires interaméricaines et d'arbitrer les litiges envers les pays d'Amérique, les Etats-Unis font figure d'accusés devant cet aréopage.

Le gouvernement de Panama est d'avis que les sanglants incidents des 9 et 10 janvier ont été provoqués par des faits qui constituent une agression américaine contre l'Etat souverain de Panama. La médiation directe entre les deux nations a échoué, avant même que les négociateurs en soient venus au nœud du problème, c'est-à-dire la révision du traité de Panama de 1903. Les négociations ont été rompues par suite du refus des Etats-Unis de s'engager à discuter d'une révision du traité. Les Etats-Unis refusent de s'asseoir à la table des délibérations en étant sous la pression d'un tel engagement. Le président Johnson sent qu'un tel engagement serait considéré a priori par le peuple américain comme une capitulation et jetterait une ombre sur ses perspectives d'élection présidentielle de novembre prochain.

Des milieux américains plus modérés sont cependant d'avis que tôt ou tard les Etats-Unis ne pourront échapper à la nécessité de réviser ce traité qui contient, à côté de maints avantages financiers pour le Panama, également une série d'injustices flagrantes qui provoquent sans cesse de nouvelles frictions entre les deux pays.

ATHENES (Reuter) — Une manifestation s'est déroulée mercredi devant l'université d'Athènes. Elle a groupé environ trois mille étudiants. Les manifestants ont protesté contre l'envoi de troupes de l'OTAN à Chypre, et ont demandé que la crise cypruite soit résolue par les Nations Unies.

NICOSIE (Afp). — Une fusillade qui a duré quatre heures a éclaté mercredi soir entre membres des communautés grecque et turque à Paphos, dans l'ouest de Chypre. Un Cyprote-Grec et trois Cyprotes-Turcs ont été tués. Il y aurait de nombreux blessés de part et d'autre.

Conseil des ministres: la France ne s'associera pas à une proposition anglaise sur Chypre

PARIS (AFP) — La France ne s'associera pas à la proposition britannique de constituer une force internationale chargée du maintien de l'ordre dans l'île de Chypre. Telle est la décision que M. Alain Peyrefitte, ministre de l'Information et porte-parole du gouvernement, a annoncé à l'issue du Conseil des ministres qui s'est tenu sous la présidence du général de Gaulle.

Evoquant la communication faite par le ministre des Affaires étrangères au cours des délibérations gouvernementales, M. Peyrefitte a ajouté : « La France ne s'associera pas à l'éventuelle opération proposée par nos amis britanniques car il ne lui appartient pas de se mêler à une opération qui est fondée sur le statut de Zurich (statut actuel de Chypre), à

l'élaboration duquel elle n'a pas participé et qui, au demeurant, ne lui paraît pas pouvoir durer éternellement ».

LES QUATRE JOURNALISTES SAINTS ET SAUFS. — MM. Roger Louis, Antoine Hirsch, Bernard Levayer et Paul Franceschi, les quatre journalistes français de l'émission de télévision « Cinq colonnes à la une », qui avaient été mis en résidence surveillée au Kouilou, où ils étaient venus réaliser un reportage, sont arrivés cet après-midi sains et saufs à Leopoldville. Ils ont été laissés en liberté conditionnelle et devront se présenter demain aux autorités congolaises.

De sanglants incidents au Pérou : les rebelles se servent des femmes comme de boucliers

LIMA (Afp). — Les incidents sanglants se multiplient au Pérou, dans la province de Cuzco, où quelque 8 000 paysans de souche indienne se sont heurtés hier, près de Sicanu, aux forces de l'ordre, laissant de nombreux morts sur le terrain.

La police, dont deux hommes, au moins, auraient été gravement blessés, est intervenue pour faire sortir les paysans d'un certain nombre de propriétés qu'ils avaient envahies.

Les autorités péruviennes ont déclaré l'état d'urgence dans toute la province de Cuzco, vers laquelle sont

actuellement acheminés d'importants renforts armés.

Selon certaines versions des incidents publiés par la presse de Lima, la plupart des victimes des incidents de Sicanu seraient des femmes car, affirmant ces journaux, ces dernières forment l'avant-garde des rebelles, qui s'en servent comme d'un bouclier.

Les insurgés auraient d'autre part, coupé les routes et les voies ferrées pour empêcher l'arrivée des renforts armés dans la province.

La ville de Sicanu demeure encerclée par les insurgés.

Marche menaçante des Tutsis sur le Ruanda confirmée par un Suisse, M. H. K. Frey

GENEVE (Afp). — « S'il se vérifie que 3 000 Tutsis marchent effectivement sur le Ruanda, leur but n'est pas de venger leurs morts, mais de perpétrer une agression qui était élaborée de longue main au Burundi et à Daar-es-Salam », a affirmé, mercredi, M. H. K. Frey, conseiller du président de la République du Ruanda, arrivé à Genève pour rencontrer le haut-commissaire de l'ONU pour les réfugiés.

M. Frey a déclaré que 2 000 à 3 000 Tutsis (et non pas 14 000 à 20 000), avaient été massacrés, au sud du Ruanda, par une population prise de panique à la suite de fortes infiltrations tutsies et des concentrations armées à la frontière. Ce massacre,

a ajouté M. Frey, a valu au préfet de la région un blâme sévère.

Selon M. Frey, sur 300 000 Tutsis que comptait le pays, 100 000 se sont exilés au Burundi, d'où, a-t-il dit, ils multiplient les coups de main contre le territoire ruandais. Le gouvernement du Ruanda, a dit encore M. Frey, a réagi en procédant à des arrestations massives de Tutsis, dont vingt ont été fusillés comme traitres.

LA GREVE GENERALE DES FONCTIONNAIRES EN ITALIE

ROME (AFP). — Les services publics sont paralysés dans toute l'Italie à cause de la grève générale des fonctionnaires effective depuis minuit. Les gares sont désertes. Les ministres des Transports a renoncé en dernière heure à faire fonctionner des convois spéciaux. Les trains internationaux sont arrêtés aux frontières. Seuls quelques services de pullman ont été organisés pour le transport des ouvriers de la périphérie de Rome et des autres grandes villes. Dans les hôpitaux, il n'y a que les services d'urgence qui ont été maintenus. Les bureaux de poste sont à peu près vides. On n'y voit que quelques piquets de grève. Lettres et paquets restent en tas dans les salles de tri.

Chef d'orchestre israélien reconnu coupable

TEL AVIV (Afp) — Le chef d'orchestre adjoint de l'opéra de Tel Aviv Herchl Berenblatt, a été reconnu coupable hier par le tribunal de Tel Aviv de coopération avec la Gestapo en Pologne pendant la seconde guerre mondiale. Le verdict sera prononcé dans quelques jours. L'accusé risqué une peine allant jusqu'à dix ans de prison.